

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL – JUSTICE– SOLIARITE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE
SECURITE ALIMENTAIRE

2013-2017

Juillet 2012

PREFACE

Le présent Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA-SA) est issu d'une réflexion collective de nombreux acteurs du développement à travers un processus itératif qui a connu la participation active des structures du Ministère de l'Agriculture et d'autres Départements Ministériels, du Secteur Privé et des ONG ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.

Le PNIA-SA s'inscrit dans la nouvelle vision de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), celle d'une agriculture intensive et compétitive sur le marché régional et international, capable d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté. Il est particulièrement en harmonie avec la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De par son caractère d'intégration, il est aligné sur la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) de l'Union Africaine.

Pour répondre aux préoccupations des acteurs du secteur agricole et rural, le PNIA-SA couvre dans son ensemble, les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement, avec l'objectif de contribuer efficacement à l'essor de l'économie nationale, en tant que moteur de croissance.

La finalisation de ce document donne l'occasion de féliciter et de remercier les départements ministériels partenaires, les producteurs et leurs organisations (Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée, Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée, Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée etc.), les Représentants du secteur privé agricole et des ONG pour leurs contributions efficaces durant tout le processus d'élaboration de notre Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire.

Nous profitons aussi de cette opportunité pour remercier, au nom du Premier Président Démocratiquement élu de la République de Guinée, Le Professeur Alpha Condé, tous ceux qui ont soutenu l'élaboration de ce document par leurs appuis techniques et financiers, notamment la CEDEAO, l'IFPRI et les Bailleurs de Fonds bilatéraux et internationaux, l'Union Européenne et la FAO.

Nous notons avec satisfaction, la contribution exceptionnelle apportée par la mission conjointe de revue multi-bailleurs d'avril 2012 : l'AFD, la BM, l'UE, le FIDA, le PAM, la FAO et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), pour ses observations pertinentes qui ont abouti à l'amélioration et à la finalisation de ce document.

Notre pays se retrouve déjà en phase de la dynamique du PNIASA. A la faveur des changements intervenus en Guinée, grâce à la volonté politique affichée du Président de la République, le Gouvernement a placé le secteur agricole au centre des priorités nationales. Sous le mot d'ordre " Produisons ce que nous consommons et Consommons ce que nous produisons", des actions concrètes sont en cours dans la perspective de combler à court terme le déficit de production du riz, de diversifier et d'intensifier les productions vivrières. Ceci, par le biais de l'amélioration de la productivité agricole et de la chaîne de valeur, afin d'assurer durablement la sécurité alimentaire.

Enfin, nous avons espoir que, malgré l'aggravation de la pauvreté dont le taux est passé de 49,2% en 2002 à 58% en 2010, que la mise en œuvre de notre PNIASA nous permettra de réduire de moitié, la pauvreté, la faim et la malnutrition à l'horizon 2022.

Jean Marc TELLIANO
Ministre de l'Agriculture

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AGOA	United State African Growth and opportunity Act
ANPROCA	Agence Nationale pour la Promotion Rurale et el Conseil Agricole
APE	Accords de Partenariat Economique
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia
APIDIA	Association des Producteurs, Importateurs et Distributeurs d’Intrants Agricoles
APIDIA	Association des Producteurs, Importateurs et Distributeurs d’Intrants Agricoles
ARI	Initiative Africaine sur le Riz
BAD	Banque Africaine de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l’Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque mondiale
BSD	Bureau de Stratégie et Développement
CAFEX	Centre d’Appui aux Formalités d’Exportation
CAOPA	Centre d’Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CCG	Compagnie Guinéenne de Coton
CCI	Centre du Commerce International
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CFDT	Compagnie Française de Développement de Textile
CI	Cadre intégré du Commerce
CMA/AOC	Conférence des Ministres de l’Agriculture de l’Afrique de l’Ouest et du Centre
CNAG	Chambre Nationale d’Agriculture de Guinée
CNOP-G	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
CONAPEG	Confédération Nationale des Pêcheurs de Guinée
CONEG	Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée
COPACE	Commission des Pêches pour l’Atlantique Centre-Ouest
CORAF	Conférence de responsables de recherche agronomique africains
CPA	Chambre Préfectorale d’Agriculture
CRA	Chambre Régionale d’Agriculture
CRD	Communauté Rurale de Développement
CTS	Comité Technique de Suivi
DNA	Direction Nationale de l’Agriculture
DNE	Direction Nationale de l’Elevage
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DPDRE	Direction Préfectorale de Développement Rural et de l’Environnement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DYNAFIV	Projet Dynamisation des filières vivrières
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l’Evaluation de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FINEX	Financement extérieur
FMI	Fonds Monétaire International
FPFD	Fédération des Paysans du Fouta Djallon

GATT	Accord Général sur les tarifs douaniers et le Commerce
IFS	Initiative pour la Fertilité des Sols
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
LPDA	Lettre de politique de développement Agricole
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NERICA	New Rice for Africa
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP/OPA	Organisation Professionnelle / Organisation Professionnelle Agricole
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OTC	Obstacle Technique au commerce (OMC)
PAC	Politique Agricole Commune (Union Européenne)
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Rurales
PASAL	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PAU	Politique agricole de l'UEMOA
Pays ACP	Pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDDAA	Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDR-GM	Programme de Développement de la Riziculture irriguée en Guinée Maritime
PDRI-GF	Programme de Développement de la Riziculture irriguée en Guinée Forestière
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
QUIBB	Questionnaire sur les indicateurs de base de bien-être
RESAKSS	Système Régional d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
ROPPA	Réseau des Org. Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest
SENASOL	Service National des Sols
SFD	Système Financier Décentralisé
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SLAQPPA	Service des Inspections Assurance Qualité des Produits de la Pêche et Aquaculture
SNRA	Système National de Recherche Agronomique
SNSA	Service National de Sécurité Alimentaire
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SOGUIPAH	Société Guinéenne de Palmier à Huile et de l'Hévéa
SOGUIPECHE	Société Guinéenne de Pêche
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TCI	Taxe Conjoncturelle d'Importation (UEMOA)
TEC	Tarif extérieur Commun
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire des Etats d'Afrique de l'Ouest

1. INTRODUCTION

Souvent qualifiée de scandale géologique et, autrefois appelée « les Rivières du Sud » ou Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, la Guinée est un pays qui regorge d'immenses ressources naturelles qui lui confère un potentiel de croissance suffisant pour sortir de la pauvreté. Ces ressources à la fois abondantes et variées constituent un atout majeur de diversification de l'économie. Le pays est le second plus grand exportateur de bauxite et dispose de vastes réserves minières¹ facilement exploitables. La Guinée recèle aussi des ressources forestières, halieutiques et hydrauliques².

Malgré cette immense potentialité, les performances économiques de la Guinée sont pour le moment, insuffisantes, pour assurer une réduction durable de la pauvreté telle que présentée par les Objectifs du Millénaire pour Développement (OMD). Le pays est dans l'incapacité de soutenir une croissance forte et durable. Le taux de croissance de l'économie est passé de 1,8% en 2007 à 4,9% en 2008 pour retomber à -0,2% en 2009. La dette représente 67% du PIB. L'augmentation sans cesse croissante des prix des principaux biens d'importations comme les produits alimentaires et pétroliers a particulièrement aggravé la situation. En effet, entre 2004 et 2007, les prix des principaux produits importés en Guinée ont subi une hausse globale de l'ordre de 26%. Ce rythme s'est accéléré à partir de 2006 et a été soutenu jusqu'au deuxième trimestre de 2008, période au cours de laquelle les prix internationaux de produits alimentaires qui représentent 32% des importations du pays, ont augmenté de 89%. Ce mouvement a été impulsé par les prix des céréales (riz et blé) qui ont augmenté en moyenne de 132%.

1.1. les efforts du gouvernement en matière de politique et stratégie de développement agricole

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté : Le DRSP 2011-2012 s'articule autour de trois axes principaux : à savoir : (i) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, (ii) l'accélération de la croissance et la création d'opportunités

d'emplois pour tous, (iii) l'amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de qualité.

Il assigne au secteur agricole, un rôle de premier plan dans l'accélération de la croissance et la création d'opportunités d'emplois pour tous. Dans ce contexte la nouvelle stratégie de développement de l'agriculture constitue un cadre d'opérationnalisation de la SRP. Cependant, pour que l'agriculture joue pleinement son rôle de moteur du développement de la Guinée, la SRP reconnaît l'importance de la stabilisation macro-économique et du développement des infrastructures de base.

La Politique Nationale de Développement de l'Agriculture vision 2015 fait suite à la stratégie de développement de l'agriculture guinéenne dictée par les Lettres de Politique de Développement de l'Agriculture (LPDA 1 et LPDA 2)³ et la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE). La nouvelle stratégie de l'agriculture guinéenne devrait contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières, la réduction des importations de riz, l'amélioration de la balance des paiements et la protection de l'environnement. Elle s'articule autour de l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et des marchés, de la promotion de l'entrepreneuriat agricole par la stimulation de l'initiative privée, l'amélioration de l'accès aux marchés national, sous régional et international des produits agricoles et par l'assurance d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

La PNDA vise principalement à exploiter les poches de productivité en vue de l'accroissement de la production agricole et la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. Elle se présente en trois axes stratégiques, à savoir : i) le renforcement de la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales pour promouvoir la souveraineté alimentaire ; ii) l'accroissement des revenus agricoles par le

¹ Bauxite, or, fer, zinc, cobalt, nickel, marbre, granite et diamant.

² Plusieurs fleuves dont le Niger, le Sénégal y prennent leurs sources,

³ LPDA 1 et 2 couvrent respectivement les périodes de 1991 à 1997 et 1998 à 2005.

développement des opportunités économiques et l'amélioration de l'accès au marché dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ; et iii) le développement des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements.

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture : Le riz est l'aliment de base de la population et la principale spéculation agricole en Guinée. La riziculture étant un axe stratégique de la PNDA, le Gouvernement guinéen avec l'appui des partenaires au développement a récemment élaboré une stratégie pour le développement de cette activité dans le but de réduire la vulnérabilité des populations face aux fluctuations des prix mondiaux. La stratégie de la riziculture est axée principalement sur l'amélioration des rendements moyens du riz de 1,4 à 2,8 tonnes à l'hectare entre 2008 et 2018. Elle s'articule sur la création de deux pôles de développement (Basse et Haute Guinée) par l'aménagement de superficies sous gestion durable, le soutien à la riziculture pluviale par une large diffusion des variétés de riz «NERICA», et l'accès aux intrants et équipements agricoles. La stratégie de développement de la riziculture est principalement axée sur un accroissement de près de 60% des superficies sous gestion durable et de plus de 40% des rendements, pour une progression ultime de plus de 125% de la production rizicole à l'horizon 2018 comparée au niveau de 2008. La stratégie vise également à améliorer le taux de couverture des besoins en riz, en passant de 74% en 2008 à 132% en 2018.

La lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture : La LPDPA est définie afin que le secteur réponde au mieux aux objectifs nationaux assignés au DSRP-2 et au plan national d'urgence, de clarifier les axes de développement sectoriel, d'élaborer des plans d'action à court et moyen termes. L'objectif général est d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux. De façon spécifique la LPDPA vise à : (i) accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire; (ii) créer de la valeur ajoutée et accroître la rente attachée à la ressource; (iii) élargir et diversifier les opportunités d'emplois. Les principaux axes stratégiques de la LPDPA sont les suivants : axe 1 : renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles ;

axe 2 : gestion durable des ressources aquatiques, axe 3 : valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

1.2. Les tendances récentes

Une faible productivité : La croissance agricole est essentiellement induite par l'augmentation des superficies cultivées qui augmentent à un rythme moyen d'environ 3% par an (3,2% en 2010). Les rendements ont très peu évolué au cours des dernières années et restent largement en dessous de leurs potentiels pour faire de ce secteur le principal moteur de développement de la Guinée. En effet, la faiblesse de la croissance agricole est principalement attribuée à celle de la productivité du secteur rural. Malgré les efforts consentis dans le secteur rural depuis une vingtaine d'années, les pratiques demeurent relativement inchangées. La promotion de nouveaux itinéraires techniques, la maîtrise de l'eau et l'aménagement des surfaces demeurent très localisés. Seulement 2,3% des parcelles cultivées bénéficient de traitements phytosanitaires, moins de 8% des superficies emblavées reçoivent des semences améliorées et en moyenne 7 Kg d'engrais sont utilisés par hectare et par an. L'absence de système de crédit rural fonctionnel empêche la modernisation des équipements et l'utilisation des intrants.

Une insuffisance dans l'effort de financement de l'agriculture : La part du budget national alloué au secteur rural a fortement régressé, passant de 24,5% en 2003 à 14,4% en 2004. Depuis plusieurs années, le secteur souffre d'un sous-investissement considérable par rapport à son potentiel de développement et d'amélioration du bien-être des populations. La baisse de financement du secteur rural est principalement imputée aux difficultés du Gouvernement guinéen à mobiliser les ressources financières, surtout celles extérieures, requises pour son programme de développement économique et social.

1.3. La situation actuelle de l'agriculture dans l'économie guinéenne

L'agriculture⁴ est le principal secteur d'activité de près de 80% de la population guinéenne et la principale source de revenu pour 57% des ruraux. A l'instar de la majorité des pays

⁴ Le mot agriculture est utilisé pour désigner le sous-secteur de l'agriculture végétale, l'élevage et la pêche.

africains, elle demeure un secteur incontournable pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire en Guinée. L'agriculture guinéenne est du type extensif dominé par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants productifs. Les exploitations de type familial occupent 60% de la population et représentent 95% des superficies cultivées, en général, de petite taille entre 0,3 et 1,5 hectares. Elle est fortement dépendante de la pluviométrie pour 95% des superficies emblavées ; les superficies en cultures irriguées sont insignifiantes (30 200 ha). La production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille à 95%.

La contribution de l'agriculture au produit intérieur brut est inférieure à 14,2% (2010). Ses revenus d'exportation sont faibles et ne peuvent à l'état actuel servir d'alternative aux revenus instables d'exportation minière afin d'améliorer la stabilité macroéconomique du pays. Les produits agricoles représentent respectivement 11% et 17% des exportations et des importations du pays. Ces dernières ont évolué respectivement de 15% et 10% au cours de la période 1998 et 2007. La couverture déficitaire des produits agricoles s'est élargie de manière importante depuis 2004. La Guinée exporte principalement le coton, le café, les fruits et légumes et importe surtout les produits céréaliers, dont le riz, et les viandes pour son alimentation.

Un potentiel agricole sous exploité La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore peu exploité avec des conditions naturelles propices à la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25% sont exploités et moins de 10% cultivées annuellement. Les pluies sont abondantes et varient entre 1.100 et 4.000mm. Le potentiel de plaines fluviales est important – un réseau hydrographique de 6.500 km, un plateau continental de 43.000 km², des ressources en eau de surface et souterraine importantes. Le potentiel d'irrigation est évalué à 364.000 ha dont 30.200 seulement sont « aménagés ». Le potentiel de développement des systèmes de cultures inondées est considérable. Les superficies aménagées par rapport au potentiel aménageable sont très faibles : 22,75% pour les bas-fonds, 6% pour les plaines intérieures, 3%

pour les plaines d'arrière mangrove et 10% pour les plaines de mangroves. Les aménagements de ces zones inondables permettraient d'augmenter significativement les rendements.

L'agriculture végétale domine le secteur primaire en Guinée avec 65% du PIB nominal en 2003. L'élevage, la sylviculture et la pêche représentent respectivement 19%, 14% et 4%. Le riz représente la principale spéculation agricole en Guinée avec 80% des exploitations, 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, 37% de la population active, 23% du PIB primaire, 11% des importations, et 6% du PIB national. Les autres spéculations vivrières importantes sont le maïs, le fonio, l'arachide et le manioc.

Le riz constitue le premier poste de dépense des ménages guinéens pour un peu plus de 20%, suivi du maïs pour environ 12%. Ces produits sont suivis de l'arachide, des agrumes, du fonio, du mil/sorgho, du manioc et de la patate, entre 4% et 6% des dépenses ; la mangue et la banane constituent 1% à 3% des dépenses. Les autres produits représentent moins de 1% des dépenses de consommation des ménages.

L'élevage reste une activité importante en Guinée avec plus de 2,9 millions de têtes de bovins, 0,9 millions de têtes d'ovins et 1,0 millions de têtes de caprins recensées en 2000. En opposition au sous-secteur végétal, la croissance de l'élevage est restée relativement stable au cours de la dernière décennie entre 4,0% et 4,5% en moyenne annuelle. L'élevage est le seul sous-secteur qui bénéficie d'une source fiable et durable de fourniture d'intrants.

Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces: les poissons pélagiques et les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes. De manière générale, une baisse des prises par unité d'effort est observée pour tous les stocks, autres que les petits pélagiques. Les indices d'abondance montrent une tendance commune à la surexploitation dont le niveau d'intensité varie d'un stock à un autre. Cette diminution observée est due entre autres à l'accroissement de l'effort de pêche tant industriel qu'artisanal. Les ressources pélagiques sont caractérisées par des potentiels élevés de capture. Ce sont pour la plupart des ressources

partagées à l'échelle régionale. Leur situation n'est pas inquiétante. Les stocks offrent encore des possibilités d'exploitation en République de Guinée.

Le potentiel aquacole est jugé excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz (rizpisciculture), et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréiculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale. Il est bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau, et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques.

La contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales est de l'ordre de 40%. La consommation annuelle individuelle de poisson est passée de 13kg avant 2003 à 17kg en moyenne actuellement en 2010.

1.4. Le défi de la réduction de la pauvreté⁵

Le profil de pauvreté : La forte détérioration de la situation économique du pays au cours des dernières années s'est traduite par une augmentation de la pauvreté et une dégradation considérable du niveau de vie des guinéens. Selon les résultats de l'Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP-2007), l'incidence de la pauvreté qui était de 49,2%, en 2002 a atteint 53% en 2007 et serait de 58% en 2010. L'incidence de la pauvreté est de 30,5% en milieu urbain et 63% en milieu rural. Ainsi, le milieu urbain qui compte 30,7% de la population ne concentre que 17,7% de personnes pauvres alors que le milieu rural, avec 69,3% de la population totalise 82,3% de la population pauvre. Si la pauvreté est nettement moins importante à Conakry, elle est élevée partout ailleurs puisque les taux de pauvreté dans les régions varient de 50% à 64%. Les régions qui ont l'incidence de pauvreté la moins élevée sont celles de Mamou, Boké et Faranah. Sur la base de ce profil régional, 3 régions (Nzérékoré, Kindia et Kankan) concentrent à elles seules près de 55% des pauvres. Par ailleurs, la consommation alimentaire (consommation en espèce, autoconsommation, auto-prélèvement et troc) représente 69,2% en

2007 alors qu'en 2002, elle représentait 53% de la consommation totale;

La sécurité alimentaire et la pauvreté : D'après les résultats des enquêtes sur la sécurité alimentaire conduite en Guinée en 2009 (Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Enquête sur la Sécurité alimentaire à Conakry), par le PAM, 32% des ménages ruraux Guinéens sont en insécurité alimentaire ; ce qui représente 2.302.000 personnes tandis que 8% de ces ménages sont en sécurité alimentaire faible (soit 602.000 personnes) et seulement 24% de ces ménages sont à la limite de la sécurité alimentaire (soit 1.700.000 personnes). L'analyse montre globalement que les Régions administratives à forte insécurité alimentaire ont aussi des taux de pauvreté élevés. En effet, la Région administrative de Nzérékoré a une insécurité alimentaire de 52,7% environ et 64,3% de pauvres. Ce qui la classe au rang de la première région pauvre et victime d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les régions de Boké et Conakry occupent les 7^e et 8^e rang respectivement, à la fois pour la sécurité alimentaire et la pauvreté.

La Pauvreté et malnutrition : L'analyse en termes de milieu de résidence, fait ressortir qu'en 2005 la mortalité infanto-juvénile est plus élevée en milieu rural (204‰) qu'en milieu urbain (133‰). Les garçons sont plus touchés (200‰) que les filles (174‰). En plus, les enfants issus des ménages les plus pauvres sont deux fois plus touchés (217‰) que ceux issus des ménages pour lesquels le taux reste encore très élevé. La Guinée Forestière (215‰) et la Haute Guinée (199‰) ont enregistré une baisse sensible de la mortalité des enfants de moins de cinq ans entre 1999-2005. Tandis que la Basse Guinée et la Moyenne Guinée ont connu une augmentation du taux de mortalité infanto-juvénile de 3,4% et 0,4% respectivement. La mortalité infantile a enregistré un ralentissement très marqué au niveau national entre 1999 et 2005, en passant de 98‰ à 91‰ au cours de cette période.

Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Etat Nutritionnel et le Suivi des principaux Indicateurs de survie de l'Enfant de 2008 (UNICEF-PAM) montrent que 40% des enfants Guinéens de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique (norme WHO). Parmi eux, 20,7% sont atteints de malnutrition chronique sévère. Par rapport à l'EDS de 2005

⁵Sources des données: DSRP2011-2012

(norme NCHS/CDC/OMS), la malnutrition chronique s'est accrue de 1,4 point de pourcentage passant de 34,8% à 36,2%. Il en est de même de la malnutrition chronique sévère qui est passée de 15,3% à 17,4%, soit 2,1 points en pourcentage sur la période 2005-2008. C'est la conséquence de la dégradation de la situation socio-économique et de l'environnement dans lequel vive les ménages, notamment la pénurie d'eau potable et la dégradation des conditions d'hygiène. Cette situation est également le reflet de l'augmentation graduelle des prix des denrées alimentaires.

2. GENESE ET HISTORIQUE DU PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE

L'Etat guinéen a fait de l'agriculture l'un des secteurs prioritaires d'emplois, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, devant bénéficier d'une allocation importante dans le budget national. Selon le DRSP (2007), la dynamisation du secteur agricole devrait s'atteler sur la promotion des exploitations familiales constituant ainsi un axe central de transformation de l'économie agricole.

La stratégie de développement agricole de la Guinée s'insère dans le cadre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ou ECOWAP) et du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD. Le Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) constitue un cadre de référence mis en place à la suite des efforts déployés par les gouvernements africains à l'initiative de l'Union Africaine (UA) et du Nouveau partenariat en Afrique pour le développement (NEPAD) pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté et la faim dans les pays africains. L'objectif principal du PDDAA est d'aider les pays africains à atteindre un niveau plus élevé de croissance économique grâce au développement mené par l'agriculture pour réduire la faim, la pauvreté et l'insécurité alimentaire et permettre le développement des exportations. Le PDDAA est un cadre commun, qui porte un ensemble de principes et d'objectifs clés définis par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, dans plusieurs documents et déclarations, dans le but de : (a) guider les stratégies et programmes d'investissement nationaux, (b) permettre l'apprentissage et la revue des pairs au niveau régional, et (c) faciliter

La Pauvreté et accès à l'énergie : En effet, selon l'ELEP (2007) l'électricité n'est consommée que par 18,1% des ménages en Guinée. En plus de cette faiblesse notoire, s'ajoute une nette disparité entre les lieux de résidence. Si en milieu urbain 68,9% des ménages ont accès à l'électricité⁸, seulement 62,4% l'utilisent. Tandis qu'en milieu rural on a 2% de taux d'accès contre 0,9% d'utilisation. En milieu urbain pauvre on a 54,3% d'accès contre 48,8% d'utilisation alors qu'en milieu rural pauvre, il ya 1,5% d'accès à l'électricité contre 0,5% d'utilisation.

une plus grande cohérence et une plus grande harmonisation des initiatives de développement.

Le PDDAA vise, entre autres, les objectifs suivants : (i) une croissance économique des pays africains axée sur une agriculture prospère et durable en vue de la réalisation des OMD; (ii) une croissance annuelle de 6% du secteur agricole au niveau national; (iii) l'allocation de 10% des budgets nationaux au secteur agricole ; (iv) l'exploitation des complémentarités et coopérations régionales pour accélérer la croissance

Pour la réalisation de ces objectifs, le PDDAA a développé un cadre de mise en place des stratégies régionales et nationales de développement du secteur agricole basé principalement sur : (i) l'accroissement de la zone des terres sous gestion durable bénéficiant de systèmes de contrôle de l'eau efficaces; (ii) l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales associées pour l'accès aux marchés ; (iii) l'accroissement de la production alimentaire, la réduction de la faim et l'amélioration des systèmes de réaction ; (iv) l'amélioration de la recherche agricole, la dissémination et l'adoption des technologies.

En Afrique de l'ouest, c'est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est chargée de la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD. En s'inspirant des orientations du PDDAA, la CEDEAO a élaboré sa politique régionale agricole (ECOWAP) qui a été adoptée en janvier 2005. L'ambition de l'ECOWAP est d'assurer la sécurité alimentaire d'une population amenée à doubler d'ici à 2030 en s'appuyant

prioritairement sur le potentiel de production et d'échanges de la région. Elle doit assurer des revenus décentes aux producteurs et permettre une structuration efficace des filières agro-alimentaires, tout en reposant sur des systèmes productifs durables. Suite à la crise alimentaire de 2008, la CEDEAO a organisée une conférence avec les partenaires à Paris au sortir de laquelle elle a élaboré une feuille de route pour accompagner les Etats dans l'agenda du PDDAA.

La Guinée a formalisé sa participation au NEPAD des janvier et mars 2003, avec l'appui des partenaires comme la FAO, le Canada et le Système des Nations Unies, en mettant en place par Arrêté N° 0314/MAE/CAB/PF du 20 février 2004, un sous-comité « Agriculture » du NEPAD et en organisant la concertation nationale pour débattre de la vision du NEPAD et du PDDAA et pour la préparation d'une contribution nationale à la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine alors prévue à Maputo (Mozambique) en juillet 2003.

Le processus d'élaboration du PNIA de la Guinée a débuté en Août 2008 par (i) la désignation des points focaux par le Gouvernement notamment par le Ministre de l'Agriculture et l'ensemble des autres structures impliquées, (ii) l'organisation en Décembre 2008, d'un atelier de lancement du processus de préparation par la CEDEAO et le Gouvernement, (iii) la mise en place en Avril 2009, du Comité Technique National PNIA qui englobe les représentants de plusieurs disciplines, secteurs, acteurs publics et privés, (iv) l'approbation du processus par les cabinets des ministères en charge de l'Intégration

Africaine et de l'Agriculture, Point focal de la CEDEAO en Mai 2009, (v) la rédaction du compact PDDAA National en Novembre 2009, (vi) l'organisation en Avril 2010 de la table ronde de validation ayant abouti à la signature du Pacte par les Bailleurs de Fonds, le Gouvernement, le Secteur privé et la Société civile matérialisant ainsi leur engagement, (vii) l'organisation le 12 avril 2010, de l'atelier de lancement du processus de formulation du plan d'investissement, (viii) la formulation du Plan National d'Investissement Agricole en Mai et juin 2010, et sa présentation à la communauté des PTF au Business meeting régional des 14 au 17 juin 2010 à Dakar. Il s'en est suivi, l'élection de la Guinée au nombre des sept pays bénéficiaires du GAFSP, première initiative de financement appelé à relancer le secteur agricole dans le cadre du PNIA. Le PNIA a été amendé à la faveur des observations partagées au business meeting en Août et septembre 2010 et soumis à la revue technique indépendante UA/APCN en Guinée dont les observations ont fait l'objet d'un rapport publié le 27 septembre 2010.

Le PNIASA, à la suite des observations de la revue technique indépendante UA/APCN et de la FAO, le PNIA fait l'objet dans ce présent document d'une reprise en Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) par une meilleure articulation avec la sécurité alimentaire notamment par rapport aux questions relatives à la gestion et la prévention des crises alimentaires et à l'amélioration de la nutrition.

3. APPROCHE D'ELABORATION DU PNIASA

- *La formulation du PNIASA* a été appuyée techniquement par l'IFPRI et la FAO et financièrement par la CEDEAO et la FAO⁶. Elle a été faite selon les étapes suivantes:
- *Revue diagnostique de la stratégie de développement agricole* initiatives nationales (stratégies, plans, programmes) par l'IFPRI ;
- *Revue de la performance du secteur agricole* par l'analyse des sources réelles et potentielles de croissance agricole susceptibles d'avoir un

impact dans la réduction de la pauvreté en Guinée en s'assurant de leur cohérence à long terme avec le cadre l'ECOWAP/PDDAA par l'IFPRI ;

- *Analyse des stratégies alternatives d'investissement agricole* et formulation d'options en termes de programmes PNIA (5) en vue d'une croissance agricole soutenue, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en liaison avec le cadre des priorités d'ECOWAP par l'IFPRI.

⁶ Etude conduite par TCIA avec la collaboration de TCSF, TCSP, ESA, AGS

- *Amendement des programmes du PNIA en PNLASA*: Avec l'appui d'une équipe technique de la FAO, elle a été réalisée par six (6) groupes de travail animés par des experts nationaux relevant des différents ministères impliqués et regroupant les représentants des structures faitières des OP, les services de l'Etat, les partenaires techniques et financiers. Ce travail a eu lieu en Février et Mars 2011.
- *Validation des programmes du PNLASA par les parties prenantes*: le processus de validation a consisté à recevoir le quitus du comité technique national de suivi du PNLASA sur les 6 programmes pour les faire valider au niveau de la base. Ainsi deux ateliers régionaux de validation regroupant les responsables régionaux et départementaux des services de l'Etat, les ONG, le secteur privé, les OP ont été organisés les 11 et 12 Mai 2011, dans deux grandes régions naturelles: Kindia, Kissidougou. Par ailleurs quatre ateliers consacrés aux producteurs uniquement appelés atelier paysans ont été organisés en langues locales au niveau de Boké et Kankan les 18 et 19 Juillet 2011, et Labé et N'Nzérékoré les 21 et 22 Juillet 2011.
- *Finalisation de la rédaction du document PNLASA*: avec l'appui technique de la FAO: Rédaction du document complet intégrant les pertinentes observations des ateliers régionaux et paysans
- *Validation document du PNLASA par les parties prenantes* (comité technique national de suivi) le 21 novembre 2011.
- *Revue des 6 programmes du PNLASA par une mission conjointe* (FIDA, AFD, Royaume d'Espagne, Banque Mondiale, Union européenne, Société civile, Fédération des producteurs du secteur rural et ONG) du 23 au 27 Avril 2012. la revue a fixée la date du Business meeting PNIA-SA-Guinée au mois d'octobre
- *Organisation d'un Business meeting* fixé au mois d'octobre 2012.

4. JUSTIFICATION DU PLAN

En Guinée, la stratégie de réduction de la pauvreté a retenu l'agriculture comme moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Cela suppose que l'agriculture et ses sous-secteurs jouent un rôle important comme sources principales de croissance favorables aux pauvres, au niveau national et, particulièrement, en zones rurales. Le scénario tendanciel actuel montre qu'au cours de la période 1996- 2004, l'agriculture guinéenne a enregistré une croissance annuelle moyenne de 4% permettant ainsi une performance du secteur supérieure à la croissance de 3% de l'économie nationale et celle de 3,1% de la population, mais néanmoins insuffisante pour faire de ce secteur le moteur du développement de la Guinée. Par la suite à partir de 2005, le secteur a connu des contreperformances, avec un taux de croissance estimé à 2,8% par rapport à des prévisions de 3,3%. Elle est principalement attribuée à la baisse de croissance des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche, qui ont enregistré des taux identiques de croissance de 1,6% en 2005 comparés aux taux respectifs de 2,7% et 2,4% en 2004. Le sous-

secteur de la sylviculture a également enregistré un faible taux de croissance de 2,5% en 2005 contre 3,2% en 2004. La croissance du sous-secteur de l'agriculture est restée relativement stable à 3,5% et 3,3% respectivement en 2004 et 2005. Toutefois, les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche ont vu leur taux de croissance s'améliorer en 2006 avec respectivement 3,5% et 2,6%.

La contribution de l'agriculture dans la production intérieure brute (PIB) n'a cessé de baisser au cours des dernières années passant de 25% en 1987, à 21% en 1997, et à 13% et 17% respectivement en 2006 et 2007⁷. Le secteur primaire est dominé par le sous-secteur de l'agriculture pour 65% du PIB nominal. Il est suivi des sous-secteurs d'élevage pour 19%, de la forêt pour 12% et de la pêche pour 4%. Le riz représente la principale spéculation avec 23% du PIB agricole et 6% du PIB national.

L'évolution des surfaces, rendements et productions des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la

- ⁷ Banque Mondiale, « Guinea at a glance » (2008)

pêche est présentée dans les tableaux 1, 2, 3 avec les caractéristiques suivantes :

- L'accroissement de la production agricole a été surtout induite par l'extension des superficies, soit une progression moyenne 3,6% pour les principales spéculations végétales ; la pomme de terre, l'igname, le fonio, le maïs, l'arachide et le riz ont tous

connu des hausses annuelles importantes de surface entre 2001 et 2008.

- L'amélioration des rendements est restée relativement faible pour la plupart des spéculations à l'exception des féculents, c'est-à-dire igname, manioc, taro et patate.

Tableau 1: Superficie, rendement et production de l'agriculture végétale⁸

Spéculation	Superficie			Rendement			Production		
	2000/2001 (1000 ha)	2008/2009 (1000 ha)	Var. an (%)	2000/2001 (t/ha)	2008/2009 (t/ha)	Var. an %	2000/2001 (1000 t)	2008/2009 (1000 t)	Var. an %
Riz	665.6	846.5	3.4	1.7	1.7	0.0	1140.8	1455.9	3.5
Maïs	231.2	328.7	5.3	1.4	1.6	1.7	329.0	522.7	7.4
Fonio	162.2	269.9	8.3	1.1	1.2	1.1	179.2	323.9	10.1
Arachide	153.4	203.5	4.1	1.3	1.1	-1.9	199.7	223.9	1.5
Manioc	123.8	123.9	0.0	6.8	8.5	3.1	845.5	1052.0	3.1
Sorgho	25.4	20.9	-2.2	1.3	1.0	-3.1	32.2	20.5	-4.6
Patate	45.5	20.0	-7.0	3.7	4.4	2.2	168.6	87.2	-6.0
Taro	28.1	34.1	2.6	4.1	5.0	2.6	116.3	169.0	5.7
Igname	2.5	5.6	15.8	9.1	14.9	7.9	22.5	83.7	33.9
Pomme de terre	1.0	4.1	41.0	10.5	7.5	-3.6	10.0	31.0	26.2
Ensemble	1555.6	1857.2	3.6	2.1	2.1	0.0	3043.7	3969.8	3.8

- L'évolution de la production animale a été plus importante ; à l'exception de la filière volaille (viande et œuf), toutes les spéculations animales ont enregistré des progressions relativement importantes et stables.
- Tableau 2 : Evolution de la production animale

Spéculation	Production (Tonne)			Variation annuelle (%)	
	2005	2007	2008	2005-2007	2007-2008
Viande bovine	47167	52482	55360	5.6	5.5
Viande Ovine	4628	5267	5617	6.9	6.6
Viande Caprine	6517	7421	7919	6.9	6.7
Viande Porcine	1130	1244	1306	5.1	4.9
Viande volaille	7694	7475	7506	-1.4	0.4
Lait*	107	119	125	5.6	5.5
Œuf	12299	8063	5597	-17.2	-30.6

Source : Statistiques DNE (2009). Note : * Million de litres

- Malgré une tendance globale à la hausse, les captures du sous-secteur de la pêche ont été marquées par une forte instabilité au cours de la dernière décennie.

Tableau3 : Evolution annuelle des captures de la pêche (%)

	1995 (tonnes)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne 1996-2004
Artisanale	52 031	-4.3	-2.5	-3.0	16.6	8.5	20.1	-7.8	38.6	-37.4	3.2
Industrielle	23 230	28.3	70.5	-21.4	2.6	44.9	10.5	-15.4	-7.9	-18.0	10.5
Ensemble	75 261	5.8	24.8	-12.4	10.2	24.1	15.3	-11.5	17.4	-30.4	4.8

- Source : Ministère des pêches et de l'aquaculture (2009)

⁸ Sources : SNSA (2009). Note : Var. an: Variation annuelle

Si les tendances récentes en matière de croissance agricole se maintenaient d'ici 2020, la Guinée aurait réalisé: (i) une extension des superficies de 3,6% pour les principales spéculations végétales ; la pomme de terre, l'igname, le fonio, le maïs, l'arachide et le riz (ii) une amélioration des rendements des spéculations végétales de 0,1% en moyenne (iii) une évolution de la production des spéculations animales autour de 5%, (iv) une évolution annuelle des captures de la pêche de 4,8%. Ces performances induiraient une croissance annuelle de 3% aussi bien pour l'agriculture que pour l'ensemble de l'économie soit une croissance par habitant autour de 1% au cours de la prochaine décennie. Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA.

Les projections indiquent également qu'un taux de croissance agricole de 3% serait insuffisant pour permettre une réduction du taux de pauvreté de 50% d'ici 2015. La réduction du taux de pauvreté au niveau rural et national sera de moins de 30% si les tendances actuelles dans le secteur agricole se maintiennent jusqu'en 2020 ; étant donné que la population augmenterait durant la même période, le nombre absolu de pauvres aurait augmenté de 1,2 millions au niveau national et de 1 million au niveau rural.

La mise en œuvre des principales stratégies du Gouvernement dans le secteur agricole que sont le PNDA et la SNDR permettront une réduction de la pauvreté de 30% d'ici à 2020 qui serait en deçà de l'objectif de 50% de l'OMD1 : La stratégie de développement de l'agriculture guinéenne est présentée dans quatre documents de politique: le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP), la Politique Nationale de Développement de l'Agriculture (PNDA) et la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) et la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA). La PNDA, la SNDR et la LPDPA constituent les principaux cadres d'opérationnalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée.

L'analyse relative au PNDA évalue l'impact en termes de réalisation des objectifs de croissance agricole et de réduction de la pauvreté des programmes : (i) Développement des productions vivrières dans le cadre de systèmes

de production durables,(ii) Développement des productions animales et (iii) de la promotion des exportations agricoles, Elle suppose l'exécution des autres programmes de la PNDA (4 à 9) qui visent une amélioration de la compétitivité de l'agriculture guinéenne et de l'efficacité des investissements. Les programmes ainsi sélectionnés se présentent sous forme d'objectifs chiffrés de croissance des rendements et superficies qui sont ramenés en objectif d'accroissement de la productivité totale des facteurs permettant la réalisation des niveaux de production escomptés pour chaque filière agricole et d'élevage.

Il a été supposé que les superficies emblavées restent inchangées au cours de la période de simulation et que la croissance de la production est induite essentiellement par l'amélioration de la productivité agricole. Enfin, il est à noter que les objectifs de la PNDA définis pour un certain nombre de produits, à savoir l'anacarde, l'hévéa, la cola, l'aubergine, le gombo, le piment, la tomate, l'échalote et le miel, n'ont pas été testés par manque de données statistiques permettant d'isoler ces filières et produits dans la base de données macroéconomiques utilisée pour cette analyse. Pour ces produits regroupés dans la catégorie « autres agricultures » et le sous-secteur de la pêche, il a été maintenu l'évolution actuelle observée dans les productions, les rendements et les superficies.

Les axes stratégiques de la PNDA de la Guinée se présentent sous forme de neuf programmes qui visent principalement à exploiter les poches de productivité en vue de l'accroissement de la production agricole, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. La SNDR est principalement axée sur un accroissement de 59% des superficies sous gestion durable et de 42% des rendements avec pour objectif ultime, un accroissement de la production de riz de 126% à l'horizon 2018. Elle vise également à passer d'un taux de couverture des besoins en riz de 74% en 2008 à 132% en 2018.

Une mise en œuvre effective de la PNDA et de la SNDR devrait aboutir à un taux de croissance du PIB de 3,0% et 3,1%, respectivement et du PIB agricole de 3,3% et 3,2% soit une progression marginale de 0,3 et 0,2 point de pourcentage par rapport aux tendances actuelles. Ainsi, la mise en œuvre de la PNDA et

de la SNDR augmenterait le PIB par tête d'un peu plus de 1% et contribuerait à une réduction du taux de pauvreté au niveau national autour de 30%, et de 25% au niveau rural. Toutefois, le nombre absolu de pauvres continuerait à croître). En outre, la réduction de la pauvreté de 30% d'ici à 2020 serait bien en deçà de l'objectif d'OMD1.

La réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté monétaire tel que défini par les Nations Unies, requiert le maintien de la proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour au-dessous de 46 pour cent, c'est-à-dire la moitié du niveau qui prévalait en 1991. Le taux de croissance agricole moyen nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à l'an 2015 se situe à 7,3% pour l'ensemble de l'économie et à 10,3% et 5,8% en moyenne pour le secteur agricole respectivement pour le PNIA-SA et le plan quinquennal, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 5,3%(PNIA-SA), et selon une approche graduelle (PQ) à 8,1% à cette même date. En substance, il ressort de cette analyse qu'une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait à la Guinée d'atteindre

ni l'objectif de croissance du PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2017.

L'analyse des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté a permis de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre des stratégies visant à atteindre la cible de croissance du PDDAA et à réaliser l'OMD1 de réduction de la pauvreté en Guinée : (i) l'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10–15 prochaines années. (ii) des stratégies de croissance isolées visant individuellement l'un ou l'autre des principaux sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté moins que proportionnellement à l'effort qui y serait consenti sauf dans le cas du riz où la réduction de la pauvreté obtenue serait plus que proportionnelle, (iii) le potentiel de réduction de la pauvreté pourrait être plus grand si la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

5. CHAMP D'APPLICATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT

Un volonté affichée du Président de la République pour relancer le secteur agricole : le Plan National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) s'appuie sur la vision clairement affichée par le Président de la République en matière de sécurité alimentaire qui privilégie la souveraineté alimentaire de la Guinée par le développement des filières agricoles nationales permettant l'arrêt total des importations de riz et la satisfaction des besoins en denrées alimentaires essentiels des populations guinéennes. A cet effet les efforts d'investissement de 500 milliards de Francs Guinéens réalisés par le Gouvernement guinéen sur budget de l'Etat pour permettre aux producteurs de mener une bonne campagne agricole 2011-2012 constitue une manifestation remarquable de sa volonté de faire du secteur agricole l'une de ses principales priorités.

En termes d'objectifs, le PNIASA est en conformité avec les objectifs de l'ECOWAP et du PDDAA. Il s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou

internationaux, fondée sur l'efficacité et l'efficacité des exploitations familiales ainsi que la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

Le PNIA-SA couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement. Le PNIA-SA répartit les composantes et sous-composantes des six programmes prioritaires entre les objectifs stratégiques suivants : (i) développer durablement la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau, (ii) diversifier les productions vivrières autre que le riz, (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agrobusiness, (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et renforcer les capacités des différents acteurs, (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA. A chacun des objectifs stratégiques, correspond un programme décliné en sous programmes et composantes.

6. DESCRIPTION DETAILLÉE DES PROGRAMMES

6.1. Programme I. Développement Durable de la Riziculture

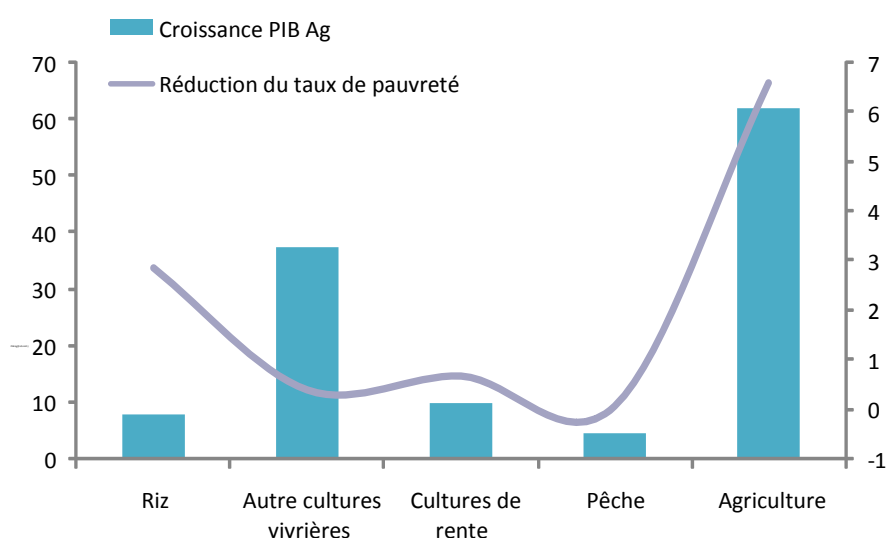
Contexte et justification : La riziculture est au centre des stratégies de développement agricole de la Guinée aussi bien dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) que de la Politique nationale de développement agricole (PNDA 2015) en raison de son importance dans l'économie nationale et de son importance dans la sécurité alimentaire des populations.

En effet cette spéculation a occupé et/ou constitué ces dernières années, en particulier, dans le monde rural : 80% des exploitations, 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, 37% de la population active, 23% du PIB primaire, 11% des importations, et 6% du PIB national. En 2007, un ménage guinéen consacrait plus de 50% de son revenu à l'alimentation ; allant de près de 40 % à Conakry à plus de 70 % dans la région de Labé. En outre, selon les résultats des études de simulation réalisées par IFPRI en 2009, une croissance marginale de la filière contribuerait à une baisse supplémentaire de 2,9% de la pauvreté tandis que les contributions équivalentes des cultures de rente, des autres cultures vivrières et de la Pêche seraient plus modestes, comprises entre 0,1 et 0,7%.

Sur le graphique ci-dessous, l'ordonnée à gauche et le diagramme en bâtonnet présentent la projection de la contribution à la croissance de l'ensemble du secteur agricole d'un accroissement additionnel de 1% des différents spéculations et sous-secteurs agricoles. La courbe et l'ordonnée de droite présentent la contribution correspondante à la réduction du taux de pauvreté.

La filière du riz révèle la plus grande contribution à la réduction de la pauvreté. Une croissance additionnelle de 1% dans ce sous-secteur, générerait un revenu supplémentaire de 8 millions de dollars américains et la baisse correspondante de pauvreté nationale serait de 2,9%. Les contributions équivalentes des cultures de rente, des autres cultures vivrières et de la pêche seraient de 10,1, 37,6 et 4,6 millions de dollars et une réduction de pauvreté plus modeste de 0,7, 0,4 et 0,1%, respectivement. A l'horizon 2020, une croissance additionnelle annuelle de 1% pour l'ensemble du secteur agricole augmenterait les revenus agricoles de 62,1 millions de dollars américains et réduirait la pauvreté de 6,6%.

Contributions sous-sectorielles à la croissance du PIB agricole (millions de \$US) et à la réduction de la pauvreté (%)



Malgré les investissements réalisés dans la filière riz par les gouvernements successifs et ses potentialités agro-écologiques, la Guinée

importe chaque année en moyenne 300.000 tonnes de riz décortiqué. Le bilan des campagnes agricoles fait ressortir que sur les 8

dernières années, la production du riz est complétée par des importations pour combler le déficit de consommation. Ces importations sont passées de 275.000 tonnes en moyenne entre 1992 et 1996 à 200.000 tonnes, entre 1997 et 1999, alors que le cours mondial du riz chutait de 300 USD/t à 200 USD/t pour les mêmes périodes. Par contre, à partir de 2001, la situation a complètement changé. Les importations sont passées de 153.000 tonnes en 2000 à 330.000 tonnes en 2002. Cette tendance à la hausse s'est confirmée en 2003 (avec l'importation d'environ 325.000 tonnes) malgré l'augmentation du prix du riz sur le marché mondial et la dépréciation du franc guinéen par rapport au dollar. A titre d'exemple la facture des importations de riz pour l'année 2008 culminait à 142.462.595 USD; soit une hausse de près de 50% par rapport à 2007.

Durant ces dernières décennies la consommation per capita de riz est passée de 92 kg en 1992 à 100 kg en 2008. Le taux de couverture des besoins nationaux en riz bien qu'ayant atteint 75% en 2005 est fluctuant. Cette évolution s'expliquerait par la place qu'occupe le riz dans la nourriture des populations mais aussi de la faible productivité des autres cultures vivrières et à la plus grande facilité d'utilisation du riz importé.

A cela s'ajoutent plusieurs autres contraintes notamment : la non maîtrise de l'eau, la faiblesse du système d'approvisionnement en intrants et en matériels agricoles, les difficultés d'accès au crédit, etc. Or le pays dispose d'un potentiel en terres aménageables évalué à 364 000 ha, d'une pluviométrie abondante variant entre 1 500 mm et 4 000 mm de hauteur d'eau et d'un ensoleillement favorable à la riziculture.

La caractéristique principale de la riziculture guinéenne est qu'elle repose sur de petites exploitations familiales avec une superficie moyenne par exploitant de 1,7 hectare. Elle est basée sur quatre grands systèmes: la riziculture pluviale de coteau (système le plus répandu dans le pays représentant 65 % des superficies avec des rendement d'1 tonne/ha), la riziculture de mangrove (représente 16% des superficies rizicoles et des rendements se situant entre 1,5 et 3,5 t/ha), la riziculture de plaine (représente 9 % des superficies et ses rendements varient entre 500 kg et 2 t/ha en fonction des crues du Niger et de ses affluents qui rendent la réussite

de ce type de culture aléatoire) et la riziculture de bas-fonds (représente 10 % des superficies rizicoles avec des rendements entre 1,5 et 2,5 t/ha).

Les interventions en matière d'aménagement ont porté sur les grandes plaines de mangroves, mais aussi et surtout sur les petites et moyennes plaines d'arrière mangroves. Les superficies de mangroves aménagées tous systèmes confondus atteindraient près de 56 000 Ha aujourd'hui. Entre les deux grands systèmes on trouve les systèmes de bas-fonds aménagés selon quatre niveaux de maîtrise de l'eau et dont la superficie totale aménagée se situerait aux environs de 12 000 Ha.

Les superficies ainsi aménagées et en exploitation (avec des niveaux différenciés de maîtrise de l'eau et d'intensité culturale) atteindraient globalement 81.300 ha environ y inclus les jardins maraîchers. Cette superficie se répartit en aménagements à maîtrise totale pour 28 500 ha et à maîtrise partielle pour 52 000 Ha environ. Le tableau ici-bas indique en détail la répartition du potentiel irrigable estimé. Les superficies cultivées en riz sont passées de 720 970 Ha en 2005 à 940 000 Ha en 2010 tandis que pour la même période la production en riz est passée de 1 270 000 tonnes à 1 600 000 tonnes. L'augmentation de la production dépend fondamentalement beaucoup plus de l'extension des superficies que de l'amélioration de la productivité (avec un accroissement annuel des surfaces de 4,76 % contre 0,55 % pour les rendements).

Au-delà des problèmes conjoncturels rencontrés dans certaines régions⁹, on constate une stagnation de la production sur les parcelles de coteau (représentant le principal système de culture) dont la fertilité est en baisse dans de nombreuses zones du fait de pratiques non durables notamment la réduction de la durée des jachères). Néanmoins la filière est riche d'expériences sur lesquelles il est possible de capitaliser. Il s'agit notamment de ceux respectifs : (i) du Projet de Développement de la Riziculture en Guinée Maritime (PDRIGM) avec un système « zéro intrant » ayant induit des rendements de 3t/ha sur 5.000 ha

⁹ Inondation en 2001 en Haute Guinée, sécheresse dans certaines zones en 2002, troubles aux frontières en 2000-2001

aménagés, (ii) du Projet de Développement de la Riziculture en Guinée forestière (Zone de Sinko/Beyla) avec généralisation de la culture attelée (enfouissement des résidus de récolte) et l'introduction dans les rotations des légumineuses alimentaires (le niébé et l'arachide)

et du fonio ayant induit des rendements de 1,5 tonnes/ha sur coteau sur des parcelles cultivées 10 ans de suite.

Tableau n°4 : Situation des superficies irrigables

Types d'irrigation	Superficies irrigables (ha)
1. Petites et moyennes plaines d'arrière mangroves	50 000
2. Petites et moyennes plaines fluviales	20 000
3. Jardins maraîchers	>2000
4. Plainnes maraîchères	10 000
5. Bas-fonds à double campagne rizicole	22 000
6. Bas-fonds avec riz d'hivernage et maraîchage de contre-saison	20 000
7. Grandes plaines rizicoles de front de mer	150 000
8. Grandes plaines rizicoles alluviales et fluviale	90 000

Pour réduire les importations en riz et anticiper les situations de crises alimentaires et d'éventuels troubles qui peuvent résulter des difficultés sociopolitiques et économiques, les autorités se sont engagées à atteindre l'autosuffisance du riz dans les trois prochaines années à travers la mise en œuvre des mesures vigoureuses pour inverser cette tendance. C'est à ce titre que la Guinée à l'instar de 23 autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre a élaboré, dans le cadre de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), un document de Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) approuvé en mai 2007 dont l'objectif principal est de doubler la production rizicole en Afrique d'ici 2018.

Les principaux axes stratégiques d'intervention de la SNDR sont: (i) la concentration des investissements rizicoles dans deux grands pôles de développement situés en Basse Guinée dans les plaines de mangrove et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents ; (ii) le développement de la riziculture en mettant l'accent sur les aménagements avec maîtrise de l'eau dans un objectif de double culture ; (iii) la poursuite du développement de la riziculture de bas-fonds surtout en Guinée Forestière, dans une perspective de diversification y compris avec la rizipisciculture et les cultures de contre saison de maraîchage ; (iv) le soutien à la riziculture de coteaux à travers la diffusion du Riz NERICA en accompagnement d'un système intensif durable en lien avec la gestion de la fertilité des sols ; la mise en place d'un système de financement par le crédit pour favoriser l'accès aux intrants agricoles ; (v) le renforcement des

activités post-récoltes par la diffusion de décortiqueuses et d'étuveuses en faveur des femmes ; (vi) l'appui au secteur privé en infrastructures de commercialisation (magasins de stockage, aménagement des marchés régionaux, transfrontalier et le marché d'intérêt national à Conakry, (vii) le renforcement des services de recherche et de conseils agricoles nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole ; (viii) l'utilisation généralisée des variétés améliorées par les producteurs ; (ix) la constitution du stock de sécurité alimentaire sur la base des excédents du riz produit localement.

En termes de financement de la filière riz, le Gouvernement, au-delà de sa participation aux investissements, cherche à favoriser l'émergence du secteur privé local et international. Ainsi un contrat de 500 millions de dollars d'investissement dans la filière riz a été paraphe avec des investisseurs chinois.

Objectif: L'objectif global du programme de développement durable de la riziculture dans le cadre du PNIASA est d'assurer la sécurité alimentaire des populations guinéennes et de dégager des excédents en riz pour l'exportation.

Les objectifs spécifiques sont: i) accroître la production rizicole de 3,5 fois en faisant passer les rendements de 1,2 à 2,45 t/ha, et ii) assurer une exportation de près de 50% sur le marché régional et international. Ces objectifs sont en concordance avec ceux de la SNDR et du CARD.

Le programme comporte cinq (5) sous programmes :

- la promotion de l'irrigation et l'amélioration de la gestion de l'eau,

- l'amélioration de l'accès aux intrants et équipements agricoles,
- l'amélioration de l'accompagnement par la recherche et le conseil agricole
- le développement des infrastructures d'accès aux marchés agricoles,

6.1.1. sous-programme 1.1 : promotion de l'irrigation et amélioration de la gestion de l'eau et des sols

Justification : En Guinée, l'abondance des ressources en eau, la diversité de son relief et de son climat, la fertilité de son sol devraient permettre de produire en quantité et en qualité une grande variété de produits agricoles principalement le riz pouvant satisfaire les besoins alimentaires de sa population sans cesse croissante et contribuer à l'augmentation de ses ressources en devises à partir de ses exportations .

Pour permettre une meilleure valorisation de son potentiel et d'améliorer les bases de sa planification, le Gouvernement guinéen depuis plusieurs années a entamé l'exploitation des plaines côtières et fluviales sans la maîtrise totale de l'eau qui devrait assurer leur mise en valeur rationnelle et durable.

Mais le sous-équipement des exploitations agricoles, la non application de la stratégie nationale et plan d'action, pour le développement de la petite irrigation, le manque de schéma directeur des aménagements hydro-agricole de même que les contraintes entravant le développement de l'irrigation (faible capacité des acteurs dans le secteur de l'irrigation) sont entre autres les causes de cette situation de non maîtrise de l'eau.

Les projets qui ont été instruits durant la LPDA2 ont réalisé l'aménagement de près de 17.000 ha, soit 40 % des objectifs (8.500 ha de bas-fonds à aménager, 3.000 ha de plaines et 5.000 ha de mangrove). La plupart de ces aménagements ne sont pas fonctionnels à l'heure actuelle. Une grande partie des périmètres de mangrove endiguée et des périmètres en submersion contrôlée du bassin du Niger sont très dégradés, faute d'entretien et de capacité des paysans à réaliser ces entretiens.

Objectif : Augmenter et sécuriser la production rizicole par la maîtrise de l'eau et sa gestion à la parcelle pour garantir les investissements nécessaires à l'intensification

Résultat : 110.000 ha de nouveaux aménagements et 30.000 ha réhabilités avec maîtrise totale de l'eau réalisés.

Principales interventions :

Accès à la terre et réalisation des aménagements : les interventions porteront notamment sur : (i) l'amélioration de l'accès à la terre et aménagements nouveaux avec maîtrise totale de l'eau sur 110.000 hectares de grande et moyenne plaine rizicole en Basse Guinée et en Moyenne Guinée, (ii) la réhabilitation de 30.000 hectares de plaines et bas-fonds; (iii) la réadaptation et modernisation des programmes existants : réhabilitation des anciens périmètres aménagés en procédant à la réfection des digues de ceinture, des ouvrages hydrauliques et de leurs accessoires (vannes, etc.), au curage des canaux et drains principaux et secondaires. Pour sécuriser les périmètres aménagés, l'élaboration de schémas et plans d'aménagement sur les terroirs concernés et l'établissement des cadastres seront réalisés. Les conclusions de l'étude en cours réalisée avec l'appui de la FAO sur la loi d'orientation agricole seront mises en œuvre dans ce domaine. Des commissions foncières seront mises en place conformément aux orientations de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DMFMR).

Amélioration de la gestion et de l'utilisation de l'eau : les interventions porteront notamment sur (i) l'amélioration de la gestion des eaux d'irrigation par une gestion de l'eau fondée sur la mise en valeur des eaux de surface pour les besoins de l'agriculture et de l'élevage à travers la construction d'ouvrages de maîtrise et de gestion rationnelle de la ressource.

Au niveau des plaines de mangrove : en front de mer, les infrastructures seront des ouvrages de régulation des eaux de mer et des eaux douces, des réseaux de distribution et d'irrigation et des réseaux de drainage.

Au niveau des plaines d'arrière mangrove : les infrastructures porteront essentiellement sur les réseaux d'irrigation et de drainage (canaux d'irrigation et de drainage et aménagements intérieurs des casiers) et les ouvrages de stockage (notamment les retenues d'eau : barrages et micro-barrages, seuils déversant, retenues collinaires).

Au niveau des plaines alluviales : les infrastructures à réaliser sont entre autres : les stations de

pompes, la construction de barrages (hydro-agricoles à simple ou buts multiples), la construction de réseaux d'irrigation et de drainage (canaux de distribution, d'irrigation et de drainage, organes de régulation).

Au niveau des bas-fonds, seront réalisées des infrastructures d'irrigation, de drainage et de submersion contrôlée (petites plaines alluviales). Le dispositif peut être complété par la construction de retenues collinaires. A ce niveau, trois types d'intervention seront développés : aménagement de bas-fonds avec construction d'une retenue collinaire, aménagement de bas-fonds avec prise au fil d'un cours d'eau et aménagement de bas-fonds avec un système d'exhaure pour les grappes de bas-fonds.

La PNDA a retenu la définition d'une lettre de mission renouvelable tous les 5 ans pour la filière riz comme condition préalable aux investissements à mettre en place. Cette lettre aura pour objet de déterminer les investissements requis pour la période en fonction des priorités du gouvernement, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des aménagements, les modalités de gestion et d'entretien des aménagements, et ouvrages, les mécanismes de gestion de la filière avec la définition des rôles des différents acteurs (Etat, OP, Privés), les soutiens à apporter à la mise en place d'une interprofession de la filière, les résultats attendus des investissements consentis, le système de soutien financier de la filière. L'intérêt de la lettre de mission est de disposer d'un cadre partenarial entre l'Etat et ses partenaires (bailleurs de fonds qui participent au financement de la filière), interprofessions, acteurs privés (importateurs d'intrants, importateurs de riz et commerçants de riz local). Toutes les parties veilleront à respecter les dispositions de la lettre de mission qui fera l'objet d'une évaluation commune périodique.

Amélioration de la participation de la population : les interventions porteront sur la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de la structuration des comités d'entretien et de gestion des périmètres dans les 5 prochaines années afin d'assurer la protection et la durabilité des aménagements. Les comités d'entretien et de gestion seront responsabilisés dans l'entretien des infrastructures et la protection de l'environnement notamment dans la réfection des diguettes, le curage des canaux, le

faucardage des drains. Cette responsabilisation pleine et entière des acteurs bénéficiaires sera, par ailleurs, réalisée tant dans le processus de planification que d'appropriation des périmètres aménagés.

Des programmes de formation de plusieurs modules seront développés sur toute la durée du programme et concerneront (i) la gestion de l'eau et l'entretien des ouvrages ; (ii) la protection de l'environnement en vue de la pérennisation des aménagements ; (iii) la gestion coopérative, la gestion des unités économiques, les techniques d'animation, (iv) la mise au point et la diffusion des technologies intégrées participatives de gestion de la fertilité des sols qui respectent l'environnement.

Les producteurs et le secteur privé dont l'Association des producteurs et Importateurs d'Intrants Agricoles (APIDIA) seront appuyés pour le développement du marché des intrants agricoles en particulier des engrais et des amendements calciques. L'Etat aura la charge de l'entretien des gros ouvrages (ouvrages de régulation, de franchissement et digues mécanisées).

6.1.2. sous-programme 1.2: appui à un meilleur accès aux intrants et équipements agricoles

Justification : La consommation des intrants agricoles (semences et engrais) demeure très faible (5 kg par an et par ha pour les engrais). Les filières semences et engrais ont du mal à émerger malgré les appuis dont elles ont bénéficié. Face à une demande solvable encore très limitée, l'offre privée d'intrants reste faible. Parmi les causes, on peut citer la concurrence déloyale de certains projets qui s'approvisionnent directement en intrants subventionnés. On peut citer également: i) la mauvaise articulation entre la recherche (pour la production de semences de base, le suivi de la multiplication et la certification) et les multiplicateurs privés; (ii) l'absence de débouchés solvables (peu de producteurs sont prêts à payer le surcoût d'une semence de qualité); (iii) la faible capacité de la vulgarisation à faire connaître les itinéraires techniques les mieux adaptés, (iv) les difficultés du secteur privé notamment des PME qui se sont créées dans le domaine agricole ou les domaines connexes (travaux ruraux, distribution des intrants, etc.) à prospérer dans un environnement marqué par des pratiques peu favorables au développement

du secteur privé. Le manque de professionnalisme et la gestion approximative n'ont pas facilité l'émergence de ces PME.

Le matériel agricole accuse une demande très insuffisante liée à la faible rentabilité de l'exploitation, à l'importance des risques et aux contraintes d'accès limité au crédit moyen et long terme. Seule la filière coton a permis à la culture attelée de progresser tandis que le labour motorisé reste encore précaire sur les grandes plaines inondables, particulièrement en Haute Guinée

Objectifs: Améliorer la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles nécessaires à la modernisation des exploitations et à l'intensification des systèmes rizicoles

Résultats : (i) mettre, progressivement, sur le marché à la disposition des producteurs les semences, fertilisants, herbicides nécessaires à l'accroissement de la production de paddy de 61% en année 5 du programme couvrant ainsi 110% des besoins nationaux et dégageant un surplus de près de 118 000 tonnes commercialisables sur les marchés sous régional et régional.

Principales interventions: Elles porteront sur : (i) l'appui à l'implication du secteur privé dans l'approvisionnement et la distribution des intrants avec un objectif de mettre sur le marché, en première année du programme, près de 9 600 tonnes de semences améliorées dont 7 200 tonnes Nerica, 13 000 tonnes d'urée, 19 500 tonnes de NPK, 530 000 litres de d'herbicides et d'arriver en année 5 du programme à atteindre un niveau d'approvisionnement du marché de 28 000 tonnes de semences améliorées, 87 500 tonnes d'engrais minéraux et 1 600 000 litres d'herbicides ; (ii) la mise en place de lignes de crédits au niveau du système bancaire facilitant aux privés, l'importation des intrants et l'accès des petits producteurs à un crédit-intrant ; (iii) le développement du réseautage des centrales d'achats des intrants agricoles existants, (iv) le renforcement, par la formation, du professionnalisme des multiplicateurs de semences améliorées (secteur privé, OP et coopératives) ; (v) le renforcement institutionnel des services de certification des semences et du contrôle de la qualité des engrais et pesticides ; (vi) l'organisation de la demande en engrais et en semences par le groupage des commandes à

travers les organisations faitières ; (vi) la mise en place de réseaux paysans de distribution de proximité ; (boutiques d'intrants coopératives); (vii) le renforcement de la collaboration avec les centres de recherche internationale (ADRAO, IRRI, IFDC), (viii) l'établissement d'un plan de certification de contrôle de qualité et un corps de mise en application ; (ix) l'appui au secteur privé pour l'implantation d'une unité de conditionnement d'engrais et de pesticides à moyen terme ; (x) l'élaboration d'une stratégie cohérente de mécanisation agricole élaborée mettant l'accent sur :

- l'implication du secteur privé dans la fourniture des équipements agricoles (charrues à traction animale, tracteurs, motoculteurs, moissonneuses batteuses, décortiqueuses, étuveuses, mini-rizeries, silos métalliques et aires de séchage),
- la mise en place d'unités privées de production et de prestation agricoles ou centres privés de prestation en mécanisation agricole,
- la formation des utilisateurs d'équipements agricoles (tractoristes, moniteurs agricoles, entrepreneurs, OP, PME) etc.
- la création et réhabilitation des centres de formation en machinisme agricole et traction animale ;
- la remise à niveau des cadres techniques et formation des paysans (groupements, coopératives et unions) ;

6.1.3. Sous-programme 1.3: Amélioration de l'accompagnement de la filière riz par la recherche et le conseil agricole

Objectifs : contribuer à l'amélioration de la productivité en faisant passer les rendements de 1,2 à 2,45 t/ha, et contribuer à l'amélioration des conditions de transformation du riz local

Résultats : Des programmes de recherche et de conseil agricole permettent de lever les contraintes à l'amélioration de la productivité et de la transformation du riz local et répondent à la demande des producteurs.

Principales interventions : Elles s'articuleront autour des axes suivants : (i) appui à la reconstitution de la pureté variétale, la production des pré-bases et bases en station ; (ii) introduction et évaluation variétale de qualités spécifiques de riz répondant aux besoins du marché, (iii) mise au point et diffusion de technologies de gestion intégrée de la fertilité

des sols ; (iv) réhabilitation des stations de recherche, de centres semenciers et d'appui à la vulgarisation ; (v) appui à la diffusion du riz NERICA ; (vi) renforcement de l'encadrement sur 160.000 hectares de riz irrigué ; (vi) renforcement des activités de recherche adaptative en machinisme agricole et recherche post-récolte (décortiqueuses, étuveuses de riz en faveur des femmes) ; (vi) appui à la structuration des acteurs de la filière (appui à la création et au fonctionnement, cadres de concertation, interprofessions) ; (vii) renforcement du partenariat entre le secteur privé et les producteurs (développement de logiques contractuelles et interprofessionnelles entre les différents acteurs de la filière) ; (viii) démonstration et diffusion des technologies en relation avec les services de conseils agricoles et les organisations des producteurs ; (ix) renforcement des recherches sur les insectes ravageurs et les maladies du riz dans les régions de la Haute Guinée, de la Guinée Forestière et de la Basse Guinée ; (x) préservation et diffusion des ressources génétiques, (xi) choix des variétés plus résistantes à la sécheresse et le développement des cultures irriguées, (xii) de l'intensification de la production céréalière dans les zones forestières et en Basse Guinée où les conditions climatiques restent encore favorables.

**6.1.4. Sous-programme 1.4 :
Développement des capacités d'accès
aux marchés agricoles, amélioration
de la qualité des services agricoles et
d'appui aux producteurs.**

Objectif: Créer les conditions favorables à la commercialisation et à la transformation de la production nationale de riz sur les marchés nationaux, sous régionaux et régionaux par l'amélioration des services agricoles, l'appui aux organisations des producteurs, l'amélioration de l'insertion du secteur privé agricole, appui à l'amélioration du financement du secteur rural, développer les capacités des producteurs et de leurs organisations.

Résultats: (i) les principales zones de production et de commercialisation du riz sont désenclavées, (ii) les capacités de décorticage sont renforcées de 600 000 tonnes (dont 70% en industriel et 30% en artisanal); (iii) la qualité du riz répond aux exigences du marché national, sous régional et régional.

6.1.4.1. composante n°1: désenclavement des zones de production

Principales interventions prévues pour le désenclavement: elles porteront sur : (i) l'identification des pistes d'accès ; (ii) la réalisation de 3.000 km de pistes rurales dans les zones à fort potentiel de développement de la riziculture, (iii) la réalisation de 1 000 ML d'ouvrages de franchissement dans les zones à de commercialisation ; (iv) la mise œuvre d'un projet d'entretien de 1.500 Km de pistes rurales ; (v) l'entretien de 1 000 ML d'ouvrage de franchissement, (vi) la création des CEVEP et leur formation ;

6.1.4.2. Composante n°2: Réalisation des infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation

Principales interventions prévues pour le stockage et la transformation : elles porteront sur : (i) la mise en place d'infrastructures communautaires de marché par l'Etat à travers la réhabilitation et l'équipement de 7 marchés transfrontaliers dont prioritairement : Sinko (Beyla), Sareboïdo et Djaoubhé (Koundara), Nongoa (Gueckédou), Lola, Kouremalé (Siguiré), Dakhagbé (Forécariah) ; (ii) la construction de magasins villageois pour le stockage de 100 000 tonnes de riz ; (iii) l'appui au secteur privé dans un cadre de partenariat public/privé pour la construction d'un magasin de stockage riz dans chacune des 33 préfectures, l'appui au secteur privé pour l'implantation d'une unité de production d'emballage de riz et la construction d'une unité de conditionnement des engrais et pesticides (exemple du Projet Toguna du Mali), la mise en place d'un réseau de magasins de vente d'intrants agricoles ; l'implantation de 10 rizeries à moyenne capacité 25.000 tonnes chacun, la mise en place d'aires de séchage, la mise en place des micro-rizeries et des décortiqueuses ; (iv) l'appui aux privés pour la mise en place de plates-formes multifonctionnelles dans les grands bassins de production du riz (v) la réalisation par l'Etat du Marché d'Intérêt National de Kagbéle (Dubreka), (vi) le développement d'innovations technologiques pour le nettoyage du riz avant et après le décorticage, (vi) le renforcement de capacités des opérateurs en matière d'entretien du matériel d'étuvage et de transformation du riz., (vii) l'appui à la fabrication locale de décortiqueuses par les forgerons locaux , (viii) la mise en place de systèmes d'information de

marchés (SIM), (ix) l'appui à la structuration des acteurs à l'aval de la filière

Principales Interventions prévues pour améliorer la commercialisation : elles s'articuleront autour de : (i) l'appui au secteur privé guinéen pour la redynamisation du réseau de collecte, de stockage, de transport et de distribution du riz local, la mise en place d'interprofession sur le riz, l'implantation de banques de céréales (riz) et les bourses de riz dans le cadre de la constitution des stocks de sécurité alimentaire; (ii) le renforcement des capacités des opérateurs en gestion de la commercialisation du riz ; (iii) la réalisation d'une étude sur la l'analyse de compétitivité du riz local pour identifier les possibilités de réduction des couts de facteurs pour améliorer l'équilibre financier interne de la filière ; (iv) la promotion de la gestion de la qualité du riz (étiquetage du riz et labellisation ; (v) l'appui à l'accès des opérateurs aux emballages et aux poids et mesures standardisés.

6.1.4.3. Composante3 : Amélioration des services agricoles

Résultat : Des services publics agricoles de recherche, de conseil rural, de planification et de contrôle et réglementation fonctionnels et capables de répondre aux besoins des populations rurales.

Principales interventions.

La mise en œuvre d'une approche qualité permettant de réaliser : un audit organisationnel et fonctionnel et de proposer une amélioration de la qualité des services publics. Il comportera les étapes suivantes : i) analyser l'exercice réel des missions régaliennes du Ministère de l'Agriculture par rapport aux attributions figurant dans les textes en termes de politique agricole de contrôle et certification des semences et autres produits génétiques, d'inspection et de contrôle des produits phytosanitaires, de recherche, de conseil agricole ; ii) analyser les relations du Ministère de l'Agriculture avec les producteurs, le service privé agricole, les ONG, les partenaires financiers de l'État ; iii) analyser la qualification des ressources humaines, les ressources financières (budget d'équipement et de fonctionnement) ,matérielles et logistiques (équipement de bureaux, moyens de déplacement...) de l'ensemble des structures du Ministère ; iv) analyser la gestion des ressources

humaines du Ministère (plans de carrière, formation continue, motivation salariale); v) faire des propositions d'amélioration de la qualité des services publics portant sur (vi) un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines avec une base de données fonctionnelle, un plan de formation des agents du Ministère et un plan de redéploiement ; (vii) un budget de fonctionnement et d'équipement en adéquation avec les missions imparties au Ministère ; (viii) un système d'informations fonctionnel au niveau des différents Ministères permettant de faciliter les échanges entre les services de terrain et les services centraux et avec les partenaires et usagers; (ix) Un manuel de procédures techniques pour les différentes directions recueillant les outils, méthodologies et bonnes pratiques régissant leurs activités

La mise en œuvre de mesures spécifiques pour la recherche agricole, dont notamment : i) l'amélioration des capacités financières de la recherche à travers la mise en place d'un fonds national de recherche agricole et agro-alimentaire, ii) la mise en place d'un système national de recherche agricole et agro-alimentaire; iii) la réactualisation du plan stratégique de la recherche, iv) la mise en place d'un plan de formation des chercheurs

Le renforcement des services statistiques et systèmes d'information du Ministère de l'Agriculture: Le renforcement de l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles au niveau central et déconcentré est indispensable pour assurer un soutien au développement à la base. Ce renforcement se fera en étroite collaboration avec l'ensemble des systèmes d'information existant en Guinée. Ces services sont Agence Nationale des Statistiques Agricoles (ANASA), Service d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée (SIPAG), Centre National de Documentation et d'Information pour le Développement Rural (CNDIDR), Système d'Information Agro Economique/BSD (SIAE/BSD)et l'Agence pour la Commercialisation Agricole (ACA),T). Les interventions porteront sur le renforcement de capacités matérielles, humaines, et logistiques des services impliqués dans la collecte, le traitement, et la production de données statistiques sur les activités socio-économiques du secteur agricole et rural.

L'amélioration du dispositif de formation agricole et rurale: L'amélioration de la qualité des ressources humaines dans le secteur agricole constitue l'un des piliers les plus importants qui conditionne sa modernisation. Elle concerne essentiellement la formation de mise à niveau dans différentes disciplines du personnel d'administration en situation professionnelle, elle concerne également les organisations socio professionnelles. Les interventions porteront sur : i) l'élaboration d'un plan de formation du personnel du Ministère de l'Agriculture; ii) la réorganisation du dispositif national de formation rurale; iii) la réhabilitation des centres de formation professionnelle existants en faveur des organisations professionnelles d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs. (Centre de Bamban, Yatia, Tindo, CEFEL.

6.1.4.4. Composante4 : Amélioration du financement du secteur rural

Résultats : Une offre durable de services financiers soutenant les filières agricoles et accompagnée par des mesures incitatives est développée de façon soutenue et professionnelle

Principales interventions i) Définition d'une stratégie nationale de micro finance pour promouvoir le secteur de la micro finance sur une période bien donnée de cinq (05) années par exemple. Cette stratégie nationale devrait être portée par une structure légère indépendante dans le traitement des dossiers, l'allocation des subventions et des accords de crédits aux SFD mais supervisée par un comité qui regrouperait la partie nationale et les bailleurs de fonds qui approuve en dernier ressort les décisions d'octroi de crédit ou de subvention aux institutions qui en feraient les requêtes; ii) Application de la loi sur la micro finance avec une forte implication du Ministère de tutelle (création d'une direction de la micro finance chargée de la supervision du secteur) et de la Banque Centrale; iii) Création d'une Cellule Technique indépendante qui sera chargée d'étudier aussi bien les dossiers de subventions que les dossiers de prêts des institutions financières (banques et IMF) qui souhaitent s'investir dans le monde rural et pour qui les ressources font défaut. Les dossiers étudiés dans le cadre de la Cellule Technique seront soumis à un Comité décisionnaire indépendant composé de la partie nationale et des bailleurs de fonds;

iv) Stimuler le développement de la filière riz agro notamment pour les petits producteurs qui sont exclus du système bancaire par la mise en place de ressources à court et à moyen terme par le biais de lignes de crédit dont la responsabilité de gestion est confiée à la Cellule technique ; v) à l'instar du Mali et du Sénégal entre autres, adopter une Loi mettant en place un fonds national du développement agricole constituée de prélèvements sur les importations alimentaires pour financer le PNIASA. Une étude préalable s'avère indispensable.

6.1.4.5. composante5 : Amélioration de l'insertion du secteur privé agricole

Résultat : Le secteur privé émerge dans le secteur agricole et joue son rôle dans les fonctions qui lui sont dévolues en termes d'approvisionnement, de production, de commercialisation, d'offres de services agricoles

Principales interventions : i) adapter le cadre réglementaire incitatif pour l'émergence du secteur privé (Plan foncier, Code des investissements); ii) améliorer le système d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles en mettant en place un environnement incitatif favorisant le fonctionnement transparent des circuits de distribution; iii) former des privés multiplicateurs de semences; iv) standardiser et appliquer pour tous les acteurs les conditions de l'exonération fiscale des intrants ; v) appuyer la mise en place de réseaux de distribution de proximité d'intrants agricoles, vétérinaires et de pêche (magasins de vente privés ou communautaires de proximité); vi) favoriser la fabrication la mise en place d'unités de production locale, de petits outillages agricoles (charrue, herse, coupe-coupe, arrosoirs, moulins.) et former les artisans ruraux; vii) développer des interprofessions fortes dans la filière riz et un mécanisme financier de soutien ou de régulation évitant de faire supporter seulement aux seuls producteurs les soubresauts du marché international; viii) mettre en place des produits financiers différenciés et adaptés tenant compte du calendrier agricole de chaque région agro écologique; ix) former les entrepreneurs agricoles exportateurs aux négociations commerciales internationales; x) poursuivre le renforcement des capacités des vétérinaires privés des APTP et des auxiliaires de défense des cultures.

6.1.4.6. Composante 6 : Développer les capacités des producteurs et de leurs organisations

Résultat 6 : les OP sont dotées des capacités institutionnelles requises pour participer au dialogue politique et à la planification du développement.

Principales interventions pour développer les capacités des producteurs et de leurs organisations : Les appuis à apporter aux OP portent sur des questions institutionnelles, financières et techniques dont notamment : i) L'appui technique aux confédérations et fédérations de producteurs par la mise à leur disposition, par l'État, de cadres de haut niveau capables de les appuyer dans la préparation de leur participation au dialogue politique et stratégique; ii) La formation à la gestion démocratique des organisations humaines, à la négociation, à la contractualisation, à l'évaluation participative par les bénéficiaires; L'appui à la réorganisation des OP par filière et le développement d'interprofessions au sein des filières; iii) la mobilisation et l'allocation effective de ressources financières publiques et des PTF pour permettre aux OP de mener leurs activités de concertation et de coordination de la base au sommet; iv) la mise en place de fonds et guichets de financement régis par la demande pour appuyer les initiatives paysannes; v) un meilleur accès des OP aux médias, particulièrement aux radios rurales.

Initiatives en cours dont il faut tenir compte : Le Programme d'Appui à la CNOP-G (PACNOP-G), Le Programme Filière Riz Basse Guinée. Le Programme d'Appui aux Populations Paysannes du Fouta (PAPP).

6.1.5. Mesures d'accompagnement :

L'importance de la stratégie nationale de développement de la riziculture, la diversité des zones agro-écologiques et des systèmes de production agricole et la multiplicité des acteurs concernés requièrent une stratégie singulière de pilotage pour sa mise en œuvre. Il sera ainsi privilégié les principes de concertation, de responsabilisation et d'évaluation qui se traduiront par la concertation entre acteurs concernés et la responsabilisation de chacun en fonction de son statut, de sa position et de son poids par rapport au fonctionnement de la filière et, enfin, par l'évaluation annuelle pour corriger à temps les éventuels dérives ou

dysfonctionnements. Sous ce rapport, le partenariat avec l'ensemble des groupes d'acteurs de la filière sera promu : producteurs, transformateurs, commerçants, prestataires de services agricoles, organismes publics et privés de conseil agricole, de recherche, d'équipement du monde rural, professionnels de la communication. Une redéfinition du rôle des acteurs dans la mise en œuvre du programme est nécessaire dans la situation actuelle de la filière riz. La volonté affichée de l'État de réinvestir dans la filière doit être précédée d'un recentrage des acteurs. L'État prendra en charge la mise en œuvre des aménagements importants et mettra en place un environnement réglementaire et fiscal permettant aux acteurs privés et aux OP de prendre en charge l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles, la transformation et la commercialisation du riz qui doivent être structurées en tant que segments bien distincts. Le Gouvernement devra développer aussi une politique appropriée de mécanisation.

Des mesures importantes d'accompagnement sont nécessaires pour promouvoir la filière riz. Il s'agit notamment (i) du développement d'une politique semencière adaptée, (ii) de la facilitation de l'accès au crédit, iv) d'un dispositif approprié pour l'acquisition de matériel agricole et la réalisation d'infrastructures d'irrigation, (iii) de l'appui à la valorisation des sous-produits pour la fabrication d'aliments de bétail (paille et son) et de production d'énergie (balle), de la lutte anti aviaire.

6.1.6. Liens avec les projets et initiatives en cours :

La mise en œuvre des infrastructures et aménagements prévus dans le cadre du programme de développement durable de la riziculture va intégrer les études des projets et programmes en cours dans les études de faisabilité de ces sous programmes et composantes.

Le Projet d'Appui au Développement Rural de l'Est de Kindia (PADREK)

Le Programme de désenclavement et le développement des moyens intermédiaires de transport (PDDMIT).

- Réhabilitation de 10 000 km de routes communautaires
- Construction de ponts ruraux 700 ml Moyens intermédiaires de transport (MIT).

- Etude du schéma directeur des aménagements hydro agricoles.

Le programme national d'aménagement agricole de 70 000 hectares de plaines et bas-fonds 2010 à 2025 en phase d'identification et comprenant :

- Aménagement de 20 000 hectares d'ici 2015 pour un montant de
- Aménagement de 20 000 hectares d'ici 2020 pour un montant de)
- Aménagement de 30 000 hectares d'ici 2025

6.2. Programme II. Diversification de la production alimentaire et amélioration de la nutrition des populations

Contexte et justification : Malgré ses grandes potentialités agricoles, la Guinée demeure un importateur net de produits agricoles notamment le riz. Cependant, le pays possède une gamme très variée de produits agricoles qui peuvent compléter ou se substituer au riz dans la consommation des populations. Les différents programmes et projets exécutés jusqu'à maintenant ont privilégié la riziculture qui demeure une priorité pour le Gouvernement. Ces programmes et projets, à part quelques-uns, n'ont pas pris en compte les autres spéculations qui peuvent jouer un rôle très important dans la sécurité alimentaire et dans l'amélioration des revenus des paysans. Les guinéens peuvent en effet, se nourrir convenablement avec d'autres produits qui sont aussi ou plus riches que le riz en matières nutritives. Le présent programme de diversification pour la sécurité alimentaire se justifie dans ce cadre.

Le potentiel de production vivrière autre que le riz est important en Guinée. Les productions vivrières sont tournées essentiellement vers l'autoconsommation même si, de plus en plus d'exploitants agricoles produisent pour les marchés urbains de consommation que le désenclavement et les dynamiques commerciales ont rendu attractif. Malgré ce potentiel important, la Guinée reste déficitaire en termes de consommation vivrière riz du fait essentiellement de sa forte dépendance par rapport au riz. A côté du riz, les producteurs guinéens ont démontré qu'ils peuvent saisir les opportunités du marché que ce soit pour la pomme de terre dont l'organisation de la filière guinéenne est souvent citée en exemple, la banane plantain, les cultures maraîchères, les racines et tubercules, la pisciculture, la pêche continentale et les produits d'élevage.

Tableau^o5 : Consommation alimentaire moyenne des principaux produits

Produit	Riz	Maïs	Fonio	Blé	Huiles végétales	Arachide	Manioc sec	Viande	Poisson	Total
Consommation per capita en 2003 en kg par an	92	9	8	11	8	14	38	6	14	-
% dans la ration alimentaire sur la base de 2100 cal/j	43	4	4	5	9	10	18	2	2	97

Source : Dynafiv, 2004

Objectifs : Ce programme a pour objectifs : (i) l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité des populations à un marché national diversifié de produits vivriers, de produits animaux, de produits halieutiques et piscicoles; (ii) la mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, (iii) l'amélioration des conditions de nutrition de la population.

Liens et synergie avec des projets en cours : Le Programme capitalisera des projets écoulés et

prend en compte les projets suivants : le projet d'Appui à la CNOP-G (PACNOP-G), le PROGEBE, le Programme d'Appui aux Populations Paysannes du Fouta (PAPP), les actions programmées et en cours des projets et programmes notamment : PADER/HG, PDRI/HGO (BID), Projet d'Appui au Développement Rural de la Basse Guinée Nord (PADER/BG Nord (FIDA). Le programme s'articule en six sous programmes ci-après:

- Développement des cultures vivrières et de rente autres que le riz
- Développement des filières pêche et aquaculture
- Développement des filières animales
- Développement des produits forestiers non ligneux
- Amélioration de la gestion de la sécurité alimentaire
- Amélioration de la situation nutritionnelle des populations vulnérables
- Amélioration de la prévention et la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine

6.2.1. Sous-programme 2. 1 : développement des filières de cultures vivrières et de rente autres que le riz

Les filières suivantes ont été choisies comme prioritaires :

- Céréales : maïs, sorgho, fonio,
- Racines et tubercules: manioc, igname et patate douce,
- Légumineuses à graines : arachide, haricot, niébé,
- Produits horticoles : pomme de terre, mangue, banane, ananas
- Palmier à Huile
- Hévéa

Objectif : Contribuer à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité d'un marché national diversifié des produits vivriers permettant de satisfaire la demande des populations et de rémunérer correctement les producteurs.

Objectif spécifique 1 : Améliorer la production et la productivité des filières vivrières de diversification au niveau des régions respectives de la Haute, de la Basse et de la Moyenne Guinée, et de la Guinée forestière

6.2.1.1. Composante n°1 : développement de la filière manioc

Contexte Justification : La production nationale a été estimée à 1.150.000 tonnes pour une superficie de 225.000 hectares avec un rendement de 5,1 t/ha. L'utilisation des variétés traditionnelles constitue l'une des principales contraintes dont la productivité ne dépasse guère 3 à 6t/ha. Les autres contraintes sont les attaques

causées par la mosaïque et les difficultés de conservation des cosettes qui occasionnent des pertes jusqu'à 60 % du volume des stocks. Le manioc occupe la deuxième place dans l'alimentation des guinéens avec 38 kg/ht/an derrière le riz. La filière manioc présente des acquis intéressants sur lesquels des perspectives de croissance peuvent être fondées. Il s'agit notamment i) des marges de progrès importants (les résultats des essais en milieu réel atteignent en moyenne 25 t/ha sans engrais avec les variétés de la série des TMS, (ii) des itinéraires techniques qui ont été mis au point par la Recherche Agricole (IRAG) et des moyens de lutte contre la mosaïque et la cochenille farineuse (introduction et vulgarisation des variétés améliorées et de la lutte biologique), (iii) des revenus bruts du manioc par hectare qui sont deux fois plus importants que ceux du riz et du coton et trois fois plus que ceux du fonio (PASAL, 2001), (iii) de l'existence d'une convention de partenariat entre l'IITA et le MAEEEF pour un appui au développement des filières manioc et maïs en Guinée à l'image des résultats obtenus au Ghana et au Nigeria.

Résultat 1 : la production de manioc est doublée de 2011 à 2015 en faisant passer les rendements de 5/6 tonnes à 40 tonnes/ha avec les variétés TMS.

Principales interventions : Elles portent sur : (i) l'amélioration de l'accès au matériel végétal amélioré à travers :

- l'amélioration de la fourniture de matériel végétal de base à l'IRAG par l'IITA ;
- la réhabilitation et renforcement des centres semenciers
- la mise en place de groupements de multiplicateurs paysans de boutures saines et améliorées
- la relance des centres d'appui à la vulgarisation (Yatiya, Bamban) et la formation d'animateurs villageois en conseil agricole
- la relance du Service National des Sols (SENASOL) et du laboratoire de contrôle phytosanitaire de Kindia;
- la diffusion des variétés de manioc à haut rendement, tolérantes aux maladies et répondant aux différents usages ;
- la mise au point des systèmes alternatifs de production qui prennent en compte la dégradation de l'environnement liée à la

courte durée de la jachère et la baisse généralisée de la fertilité (plantes de couverture telle que le Pueraria..) et les conséquences de la transhumance (conflits agriculteurs, éleveurs, etc.) ;

Résultat 2 : La transformation, la conservation et le stockage du manioc est améliorée en réduisant les pertes à moins de 20% facilitant un accroissement de la commercialisation et de la consommation dans les centres urbains

Principales Interventions : elles porteront sur : (i) l'introduction de procédés et technologies de conservation et de transformation artisanale du manioc de l'IITA et des pays de l'Afrique de l'ouest (Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire, etc.) et de l'initiative de développement du manioc du FIDA; (ii) la formation des groupements féminins et leur érection en PME sur la filière, (iii) l'amélioration de l'accès des transformatrices au crédit d'équipement pour le matériel de transformation, (iv) l'appui aux PME érigées pour l'accès aux moyens de transport (charrettes) et au petit équipement de transformation (râpeuse-broyeuse)

6.2.1.2. Composante n°2 : développement de la filière maïs

Contexte Justification : Le maïs est de plus en plus cultivé en Guinée. L'analyse du bilan de LPDA2 pendant la période 1998-2005, montre que la production de maïs a été multipliée par 4, atteignant près de 420.000 tonnes. Cet accroissement concerne tant les superficies que les rendements. Cette augmentation de la production est tirée, en partie, par le marché créé par l'alimentation des fermes avicoles. La filière maïs recèle des potentialités de développement intéressantes relatives à ses marges de progrès importants dont notamment (i) le passage du rendement de 2,5 à 3t/ha, (ii) le nombre important d'exploitants de l'ordre de 100.000 maïsiculteurs, (iii) les débouchés de commercialisation importants pour la filière avicole qui recèle une demande de près de 50.000 tonnes et de la brasserie qui porte sur des besoins de près de 15.000 tonnes et (iv) la valeur ajoutée importante perçue à tous les stades de la filière. Le volume de maïs commercialisé correspond à près de 90% de la production provenant de la préfecture de Lola en Guinée Forestière (destiné essentiellement à l'alimentation de la volaille) de Kindia en Basse Guinée (sous forme de maïs légume) et de Sangarédi (Boké) en maïs grain. Les importations

guinéennes de maïs grain sont importantes de l'ordre de 50.000 tonnes et proviennent de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Bénin pour environ 40% et le reste du Brésil.

Résultat 1 : la production de maïs passe de 120.000 tonnes en 2005 à 250.000 tonnes en 2015 en accroissant les rendements de 1,5 t à 2,5 t en 2015 prévoir l'augmentation du rendement de 3t à 3,5 ou 4 tonnes/ha en 2015

Principales interventions : Les interventions porteront sur le développement de systèmes de production alternatifs à base des cultures vivrières sur domaines aménagés comprenant les actions suivantes : (i) l'inventaire du potentiel en bas-fonds et plaines disponibles et leur caractérisation; (ii) l'aménagement des plaines et des bas-fonds ; (iii) la mise au point de systèmes alternatifs qui prennent en compte le savoir-faire des acteurs (systèmes d'association /rotation existants).

Résultat 2 : de nouvelles opportunités commerciales liées à la production de nouveaux produits de base (éthanol, farine non fermentée, aliments pour animaux et volaille, etc.) sont développées.

Principales interventions: elles porteront sur : (i) l'amélioration de la circulation de l'information sur les opportunités de marché, les innovations technologiques, les expériences et connaissances paysannes d'une zone agro écologique à l'autre et par rapport aux autres pays de l'espace CEDEAO à travers :

- la mise en place un système d'information sur les marchés (SIM) avec l'appui du SIPAG, de ACA et l'organisation de foires agricoles ;
- l'amélioration de la mise en marché des produits vivriers de diversification ;
- le développement et la diffusion des produits dérivés et des sous-produits ;
- la mise en place des mesures de protection des filières locales de production vivrière par rapport aux produits agricoles concurrents non africains (taxe d'égalisation).

6.2.1.3. Composante n°3 : développement de la filière igname

Contexte Justification : La zone de production de l'igname se situe en Haute Guinée et en Guinée Forestière. Les plantations, de type villageois sont itinérantes car la culture se pratique sur sols neufs en 1er ou 3ème

assolement. La production annuelle d'igname est de 50.000 tonnes en moyenne (2005). Les rendements sont de l'ordre de 7 à 8 tonnes/ha (en l'absence de tuteurage et de fumure). La production actuelle est répartie entre le marché intérieur et le marché sous régional. L'igname joue un grand rôle dans la sécurité alimentaire en Guinée. En effet, elle est consommée sous plusieurs formes et à tout moment pendant la journée. L'igname est également un produit d'exportation sur les marchés sous régionaux. La filière igname présente des acquis intéressants sur lesquels des perspectives de croissance peuvent être fondées. Il s'agit notamment de (i) l'émergence d'une puissante Fédération des Producteurs d'Ignames de la Haute Guinée, (ii) la meilleure connaissance des variétés locales d'igname par les résultats de la recherche qui portent sur les 13 variétés (iii) des opportunités de valorisation de la production d'igname en terme de transformation et d'exportation par la route vers le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone et le Liberia.

Résultats : la productivité annuelle de l'igname est accrue de 2t/ha

Principales interventions: Les interventions porteront : (i) la diffusion des plants de bonne qualité auprès des agriculteurs ; (ii) le renforcement des activités de recherche développement ; (iii) l'amélioration des pratiques de culture telles que l'utilisation d'herbicides non nocifs pour le consommateur et la réduction de la main d'œuvre ;

6.2.1.4. Composante n°4 : développement de la filière fonio

Contexte Justification: Le fonio est un aliment qui joue un rôle important pendant la période de soudure, dans la mesure où, la moisson des variétés hâtives intervient au moment où le riz n'est pas encore totalement en maturité. Il est une culture qui joue un rôle important dans la protection des sols et un produit très demandé sur les marchés extérieurs du fait de sa réputation d'aliment recommandé sur le plan diététique. La production nationale de fonio est passée de 220.000 à 345.000 tonnes entre 2005 et 2010 mais les rendements sont demeurés stagnants à 1,15t/ha. Du point de vue superficie (RNA/2001), le fonio arrive en 3^e position avec 162.224 ha soit 10,2% (dont 96% en culture pure) derrière le riz 41,7% et le maïs 14,4% concernant les cultures annuelles. Les régions

administratives de Labé et de Mamou détiennent les superficies les plus importantes, respectivement 47% et 15%. La consommation du fonio est de 8kg/hbt/an derrière le riz, le manioc et l'arachide. La filière génère près de 120 milliards GNF de chiffre d'affaires dont 109 pour les producteurs. La Guinée est considérée comme le centre de diffusion primaire du fonio en Afrique de l'Ouest. Sur le plan des exportations, la Guinée est le plus grand fournisseur dans la sous-région. Elle exporte environ : (i) 400 tonnes (2002) vers le Sénégal, (ii) 203 tonnes (2002) vers le Mali, 175 tonnes (2003) vers Guinée Bissau. Elle peut beaucoup mieux faire mais se heurte à des contraintes, en termes de qualité, de transformation (battage, nettoyage, décorticage) au-delà des contraintes de productivité.

Résultat1 : la production de fonio s'est accrue de 25% en passant de 115.000 tonnes en 2007 à 150.000 tonnes en 2016

Principales interventions : Elles porteront sur: (i) l'amélioration du système de production traditionnelle (fertilisation, époque de semis, norme d'ensemencement, assolement/rotation, traction animale, etc.); (ii) la sélection et diffusion de variétés performantes (meilleure productivité, adaptée au décorticage, à la mécanisation, à haute valeur nutritive) et répondant aux exigences des différents marchés sous régional et international;

Résultat 2 : La transformation, la conservation et le stockage du fonio est améliorée facilitant un accroissement de la commercialisation et de la consommation dans les centres urbains

Principales interventions : elles porteront sur(i) la production industrielle et la diffusion des prototypes d'appareils de transformation et de vannage du fonio mis au point par l'IRAG en partenariat avec le CIRAD, l'IER du Mali et l'INERA du Burkina Faso ; (ii) la formation des groupements féminins et leur érection en PME sur les différents segments de la transformation (hygiène, emballage, qualité, énergie plateforme multifonctionnelle, qualité, etc.); (iii) l'amélioration du contrôle de qualité et des services de certification permettant de déboucher sur la labellisation du fonio guinéen; (iv) la création d'interprofessions au sein de la filière pour faire participer l'ensemble des acteurs des différents segments des filières à

l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits agricoles

6.2.1.5. Composante n°5 : développement de la filière pomme de terre

Contexte Justification: Le potentiel de production de la pomme de terre est encore sous exploité. En effet, la Guinée dispose encore d'importantes capacités de production non mises en valeur pour les terres cultivables sur les plateaux (150.000 ha). De plus, il semble que les conditions du milieu soient favorables à une production intensive et que la qualité du produit soit très appréciée par les consommateurs. La filière pomme de terre distribue 8 milliards de revenus (2 millions d'euro) de façon équitable entre les agents : plus de 5 milliards pour les paysans et 2 milliards GNF pour les autres agents (transporteurs, commerçants,..). De plus la filière pomme de terre rapporte des devises à la Guinée car le coût des semences qui sont importées, est largement couvert par les recettes d'exportation vers le Sénégal. C'est donc une filière qui est en pleine expansion et qui selon la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon (FPDF) représente une activité génératrice de revenus pour environ 5.000 producteurs. La FPDF évalue aujourd'hui à 100.000 tonnes, le marché potentiel de pommes de terre dans la sous-région. Trois systèmes de production (plaines, les bas-fonds et tapades) de la pomme de terre sont observés principalement en Moyenne Guinée, qui constitue la principale zone de production. La Haute Guinée se prête bien à cette culture. Elle a été introduite à Moussadou (Beyla) en 2003 et se cultive là-bas deux fois l'année.

Résultats : les rendements passent de 20 à 30t/ha de 2011 à 2015

Principales interventions : elles porteront sur : (i) la lutte contre les ennemis des cultures et les pertes occasionnées lors du stockage liées notamment à la teigne de la pomme de terre et aux pourritures bactériennes ; (ii) le développement des itinéraires techniques appropriés, (iii) la facilitation de l'accès à un crédit intrants adapté pour les producteurs pour améliorer la culture de pomme de terre dans les préfectures de Pita, Dalaba, Mamou, Tougué et Mali.

6.2.1.6. Composante n°6 : développement de la filière arachide

Contexte Justification : L'arachide est la production particulièrement destinée à la vente en frais juste après la récolte même si elle est également consommée sous diverses formes : arachide fraîche, grillée. La pâte d'arachide entre dans la préparation de plusieurs mets. L'arachide occupe la deuxième place après le riz en termes de superficie. La production nationale est passée de 275.000 tonnes à 300.000 tonnes de 2005 à 2010. Néanmoins, les rendements stagnent à 1,40 t/ ha révélant que la majeure partie de la hausse de production procède de l'augmentation des superficies plutôt que d'une amélioration des rendements. La première place revient à la Moyenne Guinée, suivie de la Haute Guinée. La consommation de pâtes et d'huile d'arachide est estimée à près de 5 kg/tête/an. La filière a généré en 2004 un chiffre d'affaire de 89,5 milliards GNF dont 79,5 milliards pour les producteurs et 10,3 milliards pour les acteurs de la commercialisation

Résultat 1: la production d'arachide passe de 60.700 ha à 120.000 ha d'ici 2015 en augmentant les rendements de 1,3 à 2,5 tonnes à l'hectare d'ici 2015.

Principales interventions : Les interventions porteront sur : (i) l'évaluation et diffusion des variétés d'arachide à haut rendement, tolérantes aux maladies (rosette, etc.) et à faible taux d'aflatoxine ; (ii) le développement de la traction animale dans les zones arachidières ;

Résultat 2 : la transformation de l'arachide d'huilerie est améliorée et participe à l'approvisionnement des marchés urbains

Principales interventions : (i) Mener une étude relative à la rentabilité de la réhabilitation de l'huilerie de Dabola ou la construction d'une nouvelle unité artisanale, (ii) appuyer la transformation artisanale au niveau des OP.

6.2.2. Sous-programme 2.2 : développement des filières pêche et aquaculture

Contexte et justification : Le secteur de la pêche recèle un potentiel halieutique évalué à environ 200.000 tonnes de pélagiques et 50.000 tonnes de poissons démersaux. Malgré ce potentiel, le secteur joue un rôle assez faible dans l'économie du pays. En effet, il ne contribue qu'à hauteur de 2,5 % à la formation du PIB. Selon

les statistiques de débarquement de la DNPM¹⁰, la production nationale de poisson en 2009 a été de 133.000 tonnes dont : (i) 73.000 t pour la pêche artisanale maritime, (ii) 50.000 t pour la pêche industrielle, (iii) 10.000 t pour la pêche continentale. Le taux de consommation de poissons par habitant stagne à 13 kg/h/an en raison du plafonnement de la production et de l'accroissement de la population. Il faut noter que ce taux est l'un des plus faibles de la sous-région (27,8kg /hab. au Sénégal, 19,8kg /hab. en Côte d'Ivoire, 18,3 en Gambie etc.). Dans la zone côtière du pays, le taux de consommation de poisson est de l'ordre de 17 à 20 kg/hab./an, tandis que dans l'arrière-pays (notamment la région forestière), la consommation atteint à peine 5 kg/hab./an. Pour tirer un meilleur profit de la pêche, le DRSP la considère comme un secteur de croissance dans lequel il faut améliorer le niveau d'investissement pour atteindre un taux moyen de consommation de 17 kg/hab./an à partir de 2015 grâce à la mise en œuvre des différents plans d'action de la nouvelle Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA).

L'aquaculture notamment la pisciculture, est une filière qui n'a réellement démarré en Guinée qu'à partir des années 2000. La production piscicole nationale actuelle est de l'ordre de 200 tonnes en 2009. L'activité est surtout pratiquée dans la région forestière de la Guinée du fait du voisinage avec la Côte d'Ivoire qui a une expérience dans ce domaine. Selon le rapport annuel 2009 de la DNPCA¹¹, le potentiel piscicole estimé à plus 900 ha de bas-fonds aménageables dans la région forestière, sans compter les possibilités offertes dans ce domaine en Moyenne Guinée, en Haute Guinée et en Basse Guinée. Cependant, malgré le potentiel et l'engagement des paysans, la filière piscicole est confrontée à plusieurs difficultés dont : (i) la faiblesse des investissements dans le secteur ; (ii) l'insuffisance de personnel dans les services déconcentrés pour l'encadrement des pisciculteurs, (iii) l'enclavement des zones de production ; (iv) les difficultés d'accès au crédit pour les pisciculteurs

S'agissant de la crevetteculture, selon une étude menée en 1997 avec l'appui de la FAO en vue de

la mise en place d'un schéma directeur de développement de cette filière, le potentiel pour l'élevage des crevettes dans la zone littorale guinéenne est de l'ordre de 30.000 ha de domaine aménageable notamment dans la zone comprise entre Forécariah, Coyah, Dubréka et Boffa. Plusieurs organisations socioprofessionnelles existent et sont regroupées au sein de la Coordination Nationale des Pêcheurs de Guinée (CONAPEG).

Il apparaît clairement, que le secteur de la pêche et de l'aquaculture est potentiellement un secteur porteur de croissance pour l'économie nationale. Il contribue à la sécurité alimentaire, à la création et à la diversification des sources d'emplois. Il est l'un des principaux piliers dans le cadre de la lutte contre la pauvreté telle que prévu dans le DSRP¹²

Plusieurs contraintes affectent le développement du secteur de la pêche en Guinée. Il s'agit notamment de : (i) la faiblesse de la gouvernance du secteur entraînant la surexploitation des ressources notamment démersales ; (ii) la quasi inexistence des industries de transformation ; (iii) l'insuffisance d'infrastructures d'accueil et d'avitaillement , (iv) l'enclavement des sites de débarquement artisanale ; (v) la faiblesse de l'accès aux ressources financières des communautés de pêcheurs liée à l'absence d'un système de crédit opérationnel ; (vi) l'insuffisance d'un dispositif adéquat et opérationnel de surveillance côtière.

Objectifs : Le programme vise à accroître les productions halieutiques nationales tout en améliorant la préservation des ressources en vue de couvrir les besoins de consommation de la population par les offres provenant des différents sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture à savoir les filières (i) pêche industrielle, (ii) pêche artisanale maritime, (iii) pêche artisanale continentale et (iv) pisciculture.

6.2.2.1. Composante n°1 : développement de la filière pêche artisanale maritime

Résultat 1 : les produits de la pêche artisanale maritime sont accrus de 75.000 à 100.000 tonnes en 2015

Principales interventions : elles porteront sur : (i) l'amélioration de l'approvisionnement en intrants et équipements de pêche à travers la

¹⁰ Direction Nationale de la Pêche Maritime

¹¹ Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture

¹² Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

mise en place, par les professionnels de la pêche, d'une centrale d'achat d'intrants de pêche artisanale, avec la facilitation de l'Etat, pour résoudre la contrainte d'accessibilité (disponibilité et prix) des matériels et équipements de pêche (moteurs hors-bord et pièces de rechange, filets, cordages, bobines, caisses isothermes, glace, carburant et autres quincailleries) indispensables à la promotion des activités de pêche artisanale. L'objectif sera de faciliter l'acquisition de 500 barques améliorées, 500 caisses isothermes, 1.000 moteurs hors-bord avec 10% de pièces de rechange, 300 000 nappes de filets, 10.000 rouleaux de cordage, 1.000.000 de flotteurs et de 2.000.000 de plomb ; (ii) l'aménagement des sites de débarquements et la construction d'infrastructures d'accueil et d'avitaillement en procédant au reprofilage de 150 km de pistes d'accès aux débarcadères; à l'aménagement et à l'équipement de 10 débarcadères dont 1 à Conakry et 9 à l'intérieur du pays ; à la construction d'infrastructures à caractère social pour les communautés de pêcheurs (infirmerie, écoles, forages.). Les débarcadères seront équipés de fabriques de glace, de chambres froides, de halls de vente de poisson, centres de fumage, magasins de stockage, boxes pour repos pêcheurs, quais d'accostage, aires de ramandage, sleep way etc : (iii) la protection des zones de pêche artisanale par la restauration et la préservation de l'environnement notamment côtier qui constitue, par excellence, la zone de frayage et de nurserie des poissons.

Résultat 2 : les écosystèmes côtiers et les potentiels halieutiques sont préservés et restaurés

Principales interventions: elles porteront sur (i) la sensibilisation et la formation des communautés riveraines pour la restauration et la préservation des écosystèmes aquatiques; (ii) le reboisement de 600 ha de tête de sources et de berges des cours d'eau et de principales mares; (iii) l'acquisition de trois (3) vedettes de surveillance côtière et de deux (2) vedettes de surveillance hauturière, de soixante (60) radios talkies walkies et de soixante (60) GPS , (iv) la formation des pêcheurs artisans en vue de leur implication dans la surveillance participative.

6.2.2.2. Composante n°2 : développement de la filière pêche continentale

Résultat attendu 1.2 : la production de la pêche continentale est accrue de 10.000 à 12.000

tonnes en 2015, soit un accroissement de 2.000 tonnes.

La production de la pêche continentale contribue de manière significative à l'approvisionnement en poisson des populations de l'arrière-pays. L'amélioration de cette production dépend aussi de la disponibilité à des prix abordables de matériels et d'équipements (moteurs hors-bord et pièces de rechange, filets, cordages, bobines, hameçons, crins, etc.). Il s'agit de la mise en place d'une Centrale d'achat d'intrants de pêche continentale gérée par les professionnels et qui bénéficiera d'une ligne de crédit adapté.

Principales interventions à mener pour atteindre les résultats sont :

- l'acquisition de 20 moteurs hors-bord de 8 à 15 CV avec 10% de pièces de rechanges ; l'acquisition de nappes de filets (30 à 70 mm) : 150 000, rouleaux de cordage : 5 000, flotteurs: 25 000, plombs: 50 000, bobines de ramandage : 10 000, rouleaux de crins : 5 000, hameçons (n° 5, 8,10) : 20 000, tentes pour campements : 200, moustiquaires imprégnées : 2 000 ;
- le désenclavement des sites de débarquements ;
- la protection de l'environnement à travers la restauration et la préservation des têtes de sources et des berges des principaux cours d'eau ;
- l'adoption de la cogestion comme outil de gestion durable des ressources halieutiques.

Résultat 1.3: les écosystèmes fluviaux et les potentiels halieutiques sont préservés et restaurés

Principales interventions: elles porteront sur (i) la sensibilisation et la formation des communautés riveraines pour la restauration et la préservation des écosystèmes aquatiques; (ii) le reboisement de 600 ha de tête de sources et de berges des cours d'eau et de principales mares; (iii) la formation des pêcheurs artisans en vue de leur implication dans la surveillance participative.

6.2.2.3. Composante n°3 : développement de la filière pêche industrielle pisciculture

Résultat 1: La contribution de la pêche industrielle à l'approvisionnement des populations passerait de 50.000 tonnes de poisson congelé en 2010 à 100.000 tonnes en 2015, soit un accroissement de 50.000 tonnes.

Principales interventions: elles porteront sur :

- la mise en place d'une flotte nationale de pêche industrielle. La Pêche industrielle guinéenne dépend entièrement de l'extérieur. Les opérateurs privés de ce sous-secteur, ne disposent d'aucun moyen propre à eux. Ils sont tous des consignataires et dépendent en cela de leurs partenaires extérieurs. Ce qui explique que la grande partie des captures est exportée à partir de la mer et vendue sous le label d'autres pays. L'une des conséquences de cette situation est la rareté des produits de haute valeur marchande sur le marché national. Pour pallier à cet état de fait, le programme devrait permettre aux opérateurs du secteur de disposer des moyens propres. Les interventions à mener à cet effet seront de mettre en place un fonds d'appui sous forme de crédit pour l'équipement des navires glaciers ou congélateurs.
- initier la première phase de la réalisation d'un port de pêche notamment la réalisation de l'étude de faisabilité dans le cadre du PNIASA afin de permettre à la Guinée qui est l'un des rares pays à ne pas disposer d'un port de pêche industrielle de sécuriser les débarquements de poisson et d'offrir des services portuaires adaptés (accostage, carénage, avitaillement, manque d'équipements de manutention, manque d'entrepôts frigorifiques etc.)

Résultat 2 : Les infrastructures de conservation de poisson et les moyens de distribution sont améliorés

Principales interventions : L'Etat appuiera le secteur privé et les communes dans le cadre d'un partenariat public/privé pour : (i) l'installation de 10 entrepôts frigorifiques à raison d'une par région et 3 dans la région spéciale de Conakry ; (ii) la mise en place d'unités de fabriques de glace à raison d'une par région administrative et 3 pour la zone de Conakry ; (iii) la construction de centres de fumage et de fumoirs ; (iv) la construction de 10 établissements de traitement de poisson frais, répondant aux normes de qualité ; (v) la construction et l'équipement d'installations de vente de poisson dans les principaux marchés de Conakry et des préfectures environnantes ; (vi) l'acquisition de camions isothermes pour le transport des produits des zones de débarquement aux établissements de traitement et de camions frigorifiques pour le transport des produits à l'intérieur.

6.2.2.4. Composante n°4 : développement de la pisciculture

Résultat : la production piscicole est multipliée par dix passants de 200 tonnes en 2010 à 2.000 tonnes en 2015.

Principales interventions : Elles porteront sur: l'amélioration de l'approvisionnement en intrants et équipements de pisciculture pour faire face au manque d'aliments, houes, pelles, brouettes, pioches, filets, fertilisants, alevins etc.) par : (i) l'installation de 2 centres de production d'alevins; (ii) l'installation de 2 unités de fabriques d'aliments de poissons ; (iii) la restauration de 1 500 étangs familiaux en Guinée forestière et communautaires en Haute Guinée ; (iv) l'aménagement de 3 000 nouveaux étangs, (v) l'aménagement de 150 mares permanentes ; l'aménagement de 500 étangs communautaires en Haute, Moyenne et Basse Guinée (vi) l'empoissonnement de 10 retenues hydro-agricoles et électriques, (vii) l'association de la culture du riz avec la pisciculture sur le même domaine

6.2.3. Sous-programme 2. 3 : Développement des filières animales

Contexte et justification : La mise en œuvre des précédents programmes d'appui au développement des productions animales a permis des avancées significatives au sein du secteur de l'Elevage. Aujourd'hui, les éleveurs dont la majorité est proche du seuil de la pauvreté ont des débouchés potentiels dans un contexte marqué par l'augmentation de la demande de produits animaux. Néanmoins l'exploitation de ce potentiel souffre de certaines contraintes dont l'impact se traduit par le faible niveau de la production nationale entraînant un disponible per capita annuel estimé à 7,7 kg de viande, 12,6 litres de lait, 0,56 kg d'œufs en 2008 (en deçà des objectifs de sécurité alimentaire fixés à 15 kg de viande, 15 litres de lait hors importation et 1,4 kg d'œufs). Pour réduire le gap et améliorer la consommation de produits animaux, il importe d'appuyer en priorité la production nationale qui offre un potentiel animal important (cheptel constitué d'espèces rustiques et adaptées à leur milieu) à valoriser dans des conditions agro-écologiques riches et variés (pâturages, de ressources en eau, de sous-produits agricoles et agroindustriels) permettant une diversification des productions.

Les principales contraintes portent notamment sur : (i) la propagation et la persistance de certaines maladies infectieuses (peste des petits ruminants, PPCB, maladie de Newcastle, maladie de Gumboro...) et parasitaires ayant un impact négatif sur la productivité des élevages; (ii) les difficultés d'approvisionnement en aliments de bonne qualité et en intrants vétérinaires (rupture de stock et prix élevé des produits vétérinaires, insuffisance de professionnels dans l'accompagnement technique), (iii) le faible niveau d'organisation des circuits de commercialisation du bétail et l'insuffisance des infrastructures et équipements de commercialisation du bétail et des produits animaux (marchés, abattoirs, moyens de transport, de conservation et de transformation, etc.), (iv) l'absence d'amélioration génétique orientée vers l'augmentation de la production et de la productivité (viande et lait) face à la faible productivité des races locales, (v) les difficultés d'accès aux ressources financières (crédit) des éleveurs, (vi) la faible structuration de certaines filières notamment la filière apicole, cunicole, auladicole.

Objectif global : accroître la disponibilité et l'accessibilité des produits animaux afin d'améliorer la contribution du secteur de l'Élevage à la sécurité alimentaire et à la génération de revenus supplémentaires au niveau des acteurs des filières concernées.

6.2.3.1. Composante n°1 : développement des filières d'élevage à cycle court (petits ruminants, porcins, volaille, mini-élevage)

Résultat 1 : Les productions nationales de viandes et d'œufs issues des filières courtes sont accrues et couvrent l'essentiel des besoins de consommation de la population. La production de viandes de petits ruminants, porcins et volailles atteindra 51.300 tonnes en 2015. La production d'œufs, quant à elle passera de 5.600 tonnes en 2008 à 36.800 tonnes en 2015. La production apicole estimée à 1.026.000 litres de miel en 2008 devra atteindre 1.736.000 litres en 2015.

Principales interventions : elles porteront sur (i) le renforcement de la lutte contre les épizooties majeures par la mise en œuvre du Plan National d'Actions Intégrées de lutte contre la Grippe Aviaire (MINAP), la réalisation des campagnes annuelles de vaccination contre la

peste des petits ruminants, la pasteurellose et la maladie de Newcastle, la réhabilitation du Laboratoire Vétérinaire de Kindia et l'extension du Laboratoire Vétérinaire de Diagnostic de Conakry ; (ii) le renforcement de l'approvisionnement en intrants et équipements d'élevage (aliments, médicaments, petit matériel) : par l'appui de l'Etat au secteur privé et aux OPE pour faciliter l'accès des éleveurs aux intrants alimentaires et vétérinaires à travers la mise en place de lignes de crédits adaptés, l'exonération des intrants et équipements, la constitution des boutiques d'intrants gérées par les OPE, ainsi que l'amélioration du contrôle de la qualité des intrants ; (iii) le développement d'itinéraires techniques améliorées pour intensifier les productions à cycle court par la mise en place d'ateliers de démonstration d'embouche de petits ruminants, la formation des emboucheurs, la formation des encadreurs des fermes avicoles, la création de centres d'appui à l'élevage des petits ruminants à Faranah, des porc en Guinée Forestière, d'aviculture à Labé, la mise en place de d'élevages pilotes de démonstration pour la production de poulets de chair à travers la fourniture de poussins et de médicaments, la formation de d'agents communautaires de santé animale et d'élevage, et l'introduction de coqs améliorateurs dans 10.000 élevages traditionnels ; (iv) la promotion et développement de l'élevage des lapins et des aulacodes par la mise en place d'un centre de sélection, de multiplication et de diffusion des lapins en Basse Guinée et la vulgarisation de l'élevage des aulacodes à travers l'appui à l'installation d'unités d'aulacodiculture. ; (v) la mise en œuvre de programmes de recherche et de transfert des innovations portant sur l'étude des systèmes d'élevage et des performances de reproduction, l'accroissement de la productivité, l'analyse bromatologique, la formulation de rations d'embouches. Le transfert des innovations se fera à travers les centres d'appui à l'élevage, les services déconcentrés, les ONG, les organisations socioprofessionnelles et autres opérateurs privés, (vi) la mise en place d'un couvoir national, (vii) l'appui financier et fiscal (exonération) au secteur privé national pour l'installation d'unités de production de poussins, d'unités de production d'emballages.

Résultat 2 : Les produits animaux mis sur le marché sont plus abondants, salubres, compétitifs et diversifiés

Principales interventions : elles porteront sur la poursuite de l'amélioration des infrastructures de commercialisation du bétail et de la viande par la construction de 7 marchés de volaille dans les grandes villes, la construction de 3 marchés de petits ruminants à Conakry, la construction de 7 marchés de petits ruminants dans les capitales régionales et la construction de 60 aires d'abattage de porcins en Guinée forestière et en Basse Guinée,), l'appui financier et fiscal (exonération) au secteur privé national pour l'installation d'unités de production d'emballages

6.2.3.2. Composante n°2 : développement de la filière viande bovine

Résultat 1 : Les productions nationales de viande bovine ont augmenté et couvrent l'essentiel des besoins de consommation de la population. La production de viande bovine a atteint 132.800 tonnes.

Principales interventions : elles porteront sur (i) le renforcement de la lutte contre les épizooties majeures et les maladies parasitaires à travers la lutte contre les maladies transfrontalières et les zoonoses, la réalisation des campagnes de vaccination contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la construction de couloirs de vaccination, l'achèvement, l'équipement et le fonctionnement du Centre de lutte contre les trypanosomoses de Dabola., (ii) le renforcement de l'approvisionnement en intrants d'élevage par l'appui de l'Etat au secteur privé et les OPE pour faciliter l'accès des éleveurs aux intrants alimentaires et vétérinaires à travers la mise en place de lignes de crédits adaptés, l'exonération des intrants et équipements et l'amélioration du contrôle de la qualité des intrants. Les services vétérinaires de terrain seront dotés de chaînes de froid et de matériels de vaccination pour la réalisation des campagnes de vaccination. ; (iii) l'amélioration de l'alimentation du bétail par la formation des producteurs à la production de foin et la valorisation des résidus de récolte dans des unités d'élevage de démonstration (étables fumières), à la production fourragère (1.000 ha de cultures fourragères, amélioration 10.000 ha de pâturages (sursemis), la vulgarisation de la complémentation alimentaire (pierres à lécher, concentrés) chez 4.000 éleveurs. ; (iii) l'aménagement des points d'eau pastoraux : construction de 500 puits pastoraux (équipés de pompe manuelle et d'abreuvoirs), 100 forages, 150 rampes d'accès à l'eau, 10 retenues

collinaires, captage de 40 sources ; (iv) l'intensification des systèmes de production : l'appui à la mise en place de 100 ateliers de démonstration d'embouche bovine, formation de 500 emboucheurs, promotion de l'habitat amélioré et de l'alimentation ; (v) la sécurisation du bétail par le tatouage : achat de kits et de cartes de tatouage et formation de 400 agents tatoueurs ; (vi) la mise en œuvre de programmes de recherche et de transfert des innovations sur la filière relatifs à la santé animale, l'accroissement de la productivité en viande. Le transfert des innovations se fera à travers les centres d'appui à l'élevage, les services déconcentrés, les ONG, les organisations socioprofessionnelles et autres opérateurs privés.

Résultat 2 : Les viandes bovines commercialisées sont plus abondantes, salubres et compétitives

Principales interventions : elles porteront sur la poursuite de l'amélioration des infrastructures de commercialisation du bétail et de la viande notamment la construction d'un abattoir moderne et 5 boucheries communales à Conakry, construction et/ou réhabilitation de 100 boucheries, 33 abattoirs préfectoraux, 50 aires d'abattage, 39 marchés à bétail dont 5 frontaliers, 1 marché à bétail en zone périurbaine de Conakry.

6.2.3.3. Composante n°3 : développement de la filière lait

Résultat : La production laitière est améliorée et couvre une partie importante des besoins de consommation de la population. La production laitière nationale passera de 125 millions de litres en 2008 à 184 millions de litres en 2015.

Principales interventions : elles porteront sur : (i) l'appui aux producteurs pour l'amélioration des itinéraires techniques de production laitière, (ii) l'appui financier et fiscal (exonération sur intrants et bénéfice) au secteur privé pour la mise en place de laiteries modernes en zone urbaine et périurbaine, (iii) l'appui à la mise en place de 2.000 étables fumières, la formation de 2.000 femmes dans les élevages bénéficiaires des étables fumières, l'insémination de 10.000 vaches, la mise en place d'un centre d'insémination artificielle à Fandié, la mise en place d'un centre de production et de diffusion de métis bovins F1 à Ditinn ; (ii) la mise en œuvre de programmes de recherche et de transfert des innovations sur la filière axés sur :

l'alimentation des vaches laitières, l'amélioration de la productivité de la race locale (introduction de sang amélioré, effet de l'environnement), la transformation et la conservation du lait et des produits laitiers. Le transfert des innovations s'opèrera à travers les centres d'appui à l'élevage, les services déconcentrés, les ONG, les organisations socioprofessionnelles et autres opérateurs privés.

6.2.3.4. Composante n°4 : développement de la filière apicole

Résultat : La filière apicole est structurée, les quantités de produits apicoles ont augmenté et leur qualité est améliorée. La production apicole estimée à 1.026.000 litres de miel en 2008 devra atteindre 1.736.000 litres en 2015.

Principales interventions : elles porteront sur : (i) la vulgarisation de matériels et équipements apicoles modernes, (ii) la structuration et la formation des apiculteurs, des artisans et opérateurs commerciaux de la filière : l'appui à la mise en place de 1.000 associations d'apiculteurs et d'artisans et de structures faitières autour des 4 centres de traitement des produits apicoles de Labé, Faranah, Kankan et Beyla ; (ii) la formation d'opérateurs de la filière apicole : formation de 5.000 opérateurs (apiculteurs, artisans et opérateurs commerciaux des produits apicoles) ; (iii) la mise en œuvre de programmes de recherche et de transfert des innovations sur la filière : amélioration des connaissances sur les maladies des abeilles, la qualité et la valorisation des produits et sous-produits du miel, les plantes mellifères, l'impact de la dynamique saisonnière sur la productivité des ruches.

Dans le domaine des productions animales, le présent programme II du PNIASA intègre le PROGEBE seul projet en cours. Il prendra en compte (i) les projets formulés et non encore financés notamment le Programme National d'Actions Intégrées (PNAI) de lutte pour la prévention et le contrôle de l'Influenza aviaire et humaine en République de Guinée qui a reçu un début d'appui financier de l'Union Africaine ; (ii) les projets en formulation notamment la préparation et la réalisation du recensement national du cheptel (RNC), le projet de renforcement du système d'information de l'élevage, le programme national d'aménagement de la transhumance et de gestion des espaces pastoraux, le projet de lutte contre la peste, la pasteurellose des petits ruminants et la maladie

de Newcastle, le projet de développement d'une filière miel en Guinée, le PUAPA

Liens et synergie avec des projets en cours

Le Programme capitalisera des projets écoulés et prend en compte les projets suivants : le projet d'Appui à la CNOP-G (PACNOP-G), le PROGEBE, le Programme d'Appui aux Populations Paysannes du Fouta (PAPP), les actions programmées et en cours des projets et programmes notamment : PADER/HG, PDRI/HGO (BID), PNAAFA, PUAPA II, le Projet riz Basse Guinée, le PACV III et tous les projets convention contrat en cours d'exécution avec les ONG et sur le terrain avec les PTF.

6.2.4. Sous-programme 2.4 : Développement des produits forestiers non ligneux

Contexte Justification : Les produits forestiers non ligneux constituent un groupe de produits du secteur rural peu maîtrisé en termes de contribution dans la sécurité alimentaire du fait du caractère informel des circuits de collecte et de mise en marché et de la diversité de leurs usages. La commercialisation des produits forestiers non ligneux va du simple marché de village où s'approvisionne le consommateur local jusqu'aux créneaux les plus sophistiqués du secteur industriel des pays développés. Les produits de cueillette et de chasse occupent une place prépondérante dans l'alimentation des populations rurales et l'approvisionnement des marchés locaux. Néanmoins, leur potentiel demeure très peu connu du fait de la quasi inexistence de statistiques dans ce domaine. Il y a nécessité d'élaborer une stratégie de valorisation de ces produits dans le cadre de la sécurité alimentaire des populations. Parmi les produits les plus précieux, on peut citer entre autres: *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata*, *Parkia biglobosa*, *Landolphia senegalensis*, *Lamnea acida*, *Tamarindus indica*, *Cucurbita Spp*, *Carica papaya*, *Carapa procera*, *Citrus Spp*, *Xylopia aethiopica*, *Parinari excelsa*, *Anacardium occidentales*, *Detarium guineense*, *Cola cordifolia*, *Anisophyla laurina*.

Objectif : mieux valoriser les produits forestiers non ligneux pour accroître leur contribution dans la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus des populations guinéennes tout en préservant l'équilibre des écosystèmes forestiers.

Résultat : les circuits de collecte, de commercialisation et la contribution, en termes

économiques et financière des produits forestiers non ligneux est mieux maîtrisée

Principales interventions : elles porteront sur (i) la mise en place d'un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques relatives aux produits forestiers non ligneux ; (ii) l'identification des circuits de commercialisation des produits forestiers non ligneux.

6.2.5. Sous-programme 2.5 : Amélioration de la gestion de la sécurité alimentaire

Objectif : réduire la dépendance et de contribuer aux efforts déployés aux niveaux gouvernemental pour trouver des solutions durables.

Objectifs spécifiques : i) protéger les moyens de subsistance des plus vulnérables après un conflit ou une catastrophe suite à des conflits sociaux, ii) préparer aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets ; iii) reconstituer les moyens de subsistance dans les zones de plus grandes vulnérabilité ; iv) réduire la faim chronique et la malnutrition et/ou la dénutrition , v) renforcer les capacités du pays à lutter contre la faim en l'appuyant à développer durable des programmes destinés à protéger la sécurité alimentaire et nutritionnelle, faire de l'assistance alimentaire et nutritionnelle un investissement productif dans les communautés rurales ;

Résultats

- les communautés ont leurs besoins d'urgence évalués
- les moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition sont reconstitués,
- les bureaux de stratégies et de développement des ministères techniques du développement rural (Gouvernement) sont outillés pour lutter contre la faim et préparés aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets
- les capacités d'approvisionnement ou de livraison des produits alimentaires du pays et des communautés touchés sont reconstruites
- les besoins alimentaires et nutritionnels des personnes touchés par le VIH/sida, la tuberculose et d'autres pandémies sont satisfaits
- Les stratégies de transfert de responsabilités claires pour trouver des solutions au problème de la faim répondant à l'initiative nationale sont élaborées

- Les capacités du pays à formuler, de gérer et d'appliquer des politiques, programmes et outils visant à prévoir et à atténuer la faim sont renforcées ;
- Les achats au service du progrès : ils ont pour but d'aider les petits producteurs en leur offrant des débouchés et en les rendant compétitifs sur les marchés agricoles. Cette initiative novatrice constitue pour les petits exploitants une perspective de débouchés stables, ce qui les encouragera à augmenter leur production et à en améliorer la qualité afin d'accroître leurs revenus. Cette initiative, lancée à titre pilote pour une période de cinq ans dans 21 pays, utilise le double levier que sont les achats de produits alimentaires de base (céréales, légumineuses et aliments préparés) que le PAM doit distribuer et les compétences techniques d'une large gamme de partenaires afin de mettre les organisations d'agriculteurs mieux à même d'avoir accès au crédit, d'accroître leur production et de vendre un produit de haute qualité. Cette initiative couvre 21 pays dans le monde à savoir i) Afrique (Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan et Zambie. ; ii) Asie (Afghanistan et Laos ; iii) Amérique latine (El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua.

6.2.6. Sous-programme : 2.6 : Amélioration de la situation nutritionnelle des populations vulnérables

Contexte et justification : En Guinée, les principaux problèmes nutritionnels qui doivent être pris en compte dans le PNIASA, i) la malnutrition demeure un problème majeur à la fois de santé publique et socioéconomique. Elle concerne notamment la malnutrition aiguë 8%, la malnutrition chronique 40%, l'insuffisance pondérale 26%, ii) les carences dans les principaux micronutriments, à savoir la vitamine A, le fer et l'iode, iii) la sécurité sanitaire des aliments, l'hygiène, eau et assainissement, iv) les maladies non transmissibles et v) les pratiques inadéquates de nutrition et d'alimentation. Ces déficits nutritionnels sont des conséquences négatives énormes sur les trois secteurs clés de développement que sont: la santé, l'éducation et l'économie.

En Guinée de réponse à l'aggravation de la crise alimentaire, certains pays comme la Guinée ont défini des plans multisectoriels de nutrition dans les années 90, mais ces plans n'ont pas pu être mis en œuvre par manque de financement. Ainsi les taux de malnutrition n'ont pas cessé d'augmenter en particulier chez *les enfants de moins de 5 ans*, les adolescents, *les femmes enceintes et allaitantes* et chez les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH Sida, les populations vivant en zones rurales, urbaines et périurbaines. Selon le rapport de l'enquête MICS réalisée par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique en collaboration avec l'Unicef et le PAM, le taux de malnutrition aiguë est passé de 9,4 en 2005 à 8% en 2008, la malnutrition chronique est passée de 34,8% à 36,2% avec des taux de plus de 40% en Haute Guinée et en Guinée Forestière, l'insuffisance pondérale a connu une évolution de 25,8 à 26,1. Près de 65% des femmes enceintes et 79% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'anémie. 55% seulement des ménages en Guinée consomment le sel iodé, avec un taux de prévalence de 28,9% de goitre. 25% des enfants de moins de 5 ans souffrent de vitamines A. 45% des enfants de 6 à 9 mois ne reviennent pas une alimentation de complément adéquat. 48% des enfants de 0-6 mois sont allaités exclusivement au sein. 18% des femmes en âge de procréer sont malnutries. 8% des femmes en âge de procréer souffrent d'obésité (MICS 2008).

Objectif global : réduire de moitié, entre 1990 et 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim vision la population mène une vie saine et productive, Objectifs spécifiques : Augmentation de la disponibilité et de la consommation d'aliments nutritifs afin i) de réduire de 25% à 12% l'insuffisance pondérale,, ii) de réduire de moitié la proportion de la population victime d'insécurité alimentaire, iii) d'éliminer virtuellement la carence en vitamines (A et l'iode) et de réduire de moitié l'anémie les enfants d'âge préscolaire de 79 à 39%, les femmes enceintes de 63 à 31%)

Résultat : Tous les citoyens guinéens accèdent à une alimentation et à une nutrition adéquates permettant de prévenir la malnutrition à tous les stades critiques du cycle de vie (enfants d'âge préscolaire et scolaire, femmes enceintes et allaitantes, adolescentes) tout en éliminant les discriminations à l'encontre des filles et des femmes et l'exclusion des groupes marginalisés.

Principales interventions : elles porteront sur :

La prise en charge de la malnutrition aiguë par : (i) la promotion de l'extension des CNS des CNA CNT pour la prévention et la prise en charge des cas de malnutrition modérés vers tout le territoire, surtout dans les zones d'insécurité alimentaire, (ii) la prise en charge et suivi au niveau des sites communautaire des enfants sortis des CNS CNA/CNT, (iii) la mise en place un système de référence et de contre référence, (iv) la mise en œuvre de l'approche PCIME, y compris la surveillance de la croissance de tous les enfants fréquentant les centres de santé, (v) la surveillance de la croissance sur les enfants de 0-3 ans, aussi bien dans les centres de santé qu'au niveau communautaire, tout en ciblant tous les enfants de 0-5 ans pour toutes les autres activités, (vi) l'intégration des interventions nutritionnelles aux autres programmes de santé maternelle et infantile en adoptant l'approche « Actions Essentielles en Nutrition » (vii) la prise en charge des enfants sévèrement malnutris (CNS,CNA, CNT des hôpitaux, CHU Donka et Ignace Deen) et les enfants nés de mère séropositif, (viii) la complémentarité PCIME-clinique et PCIME-communautaire, (ix) la supplémentation en zinc dans le schéma de prise en charge de la diarrhée chez les enfants d'âge préscolaire.

La prise en charge des maladies émergentes et ré-émergentes liées à l'alimentation par : (i) la prévention des maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, cancer...) par des interventions pilotes ciblées orientées vers la prévention et la promotion des styles de vie sains à travers l'information et la sensibilisation des populations, (ii) la prévention du VIH/SIDA , de la tuberculose, du paludisme en intégrant la sensibilisation sur dans les activités des sites de nutrition communautaire et la nutrition dans la stratégie de lutte contre le VIH/SIDA

L'élaboration d'un programme de prise en charge nutritionnelle dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

Le développement de l'intervention nutritionnelle à base communautaire par : (i) la consolidation et l'extension au niveau communautaire à tous les districts au niveau national, aussi bien en zones rurales qu'urbaines, (ii) la mise en œuvre de stratégies spécifiques de lutte contre la MPE et les carences en micronutriments en intégrant l'approche « Actions Essentielles en Nutrition », (iii) la focalisation de la surveillance et la

promotion de la croissance sur les enfants de moins de 3 ans, (iv) l'amélioration de la qualité et l'efficacité des prestations au niveau communautaire en adoptant l'approche PCIME-communautaire dans tous les sites, (v) la prévention de la malnutrition saisonnière (soudure) due à l'insécurité alimentaire et aux maladies infectieuses (maladies diarrhéiques, infections respiratoires aiguës et paludisme), (vi) la mise en œuvre d'un plan de communication pour le changement de comportement, (vii) le renforcement du lien entre les sites de nutrition communautaire et les CS, ainsi que l'utilisation des soins de santé primaires par la communauté (PEV, PCIME, CPN, etc.).

La Lutte contre les carences en micronutriments par : (i) la pérennisation des structures d'iodation du sel, (ii) le renforcement de l'application de la législation sur le sel iodé, (ii) la lutte contre la carence en vitamine A par la diversification de la production et de la consommation alimentaire à travers le développement du jardinage et du petit élevage familial au niveau des sites de nutrition communautaire en vue d'améliorer l'apport et la biodisponibilité en fer et vitamine A, et la couverture adéquate de supplémentation en vitamine A des enfants et des accouchées en organisant aussi la distribution au niveau des formations sanitaires et des sites communautaires, (iii) la lutte contre la carence en fer par des approches intégrées de lutte contre l'anémie (supplémentation en FAF, déparasitage et contrôle du paludisme) chez les femmes enceintes et les enfants d'âge préscolaire (1-5ans) dans les formations sanitaires et au niveau communautaire, des programmes intégrés de santé et nutrition scolaire et la fortification alimentaire en fer, vitamines du groupe B et vitamine A avec HKI.

La promotion de l'allaitement maternel par la formation des agents des hôpitaux et centre de santé en conseil en allaitement maternel et farine.

L'amélioration de la conservation et de l'utilisation des aliments au niveau des ménages par : (i) la vulgarisation des «Guides Référentiels», (ii) l'appui à l'accroissement de la production et la productivité vivrière dans les sites de nutrition communautaire, surtout dans les zones d'insécurité alimentaire (vivres, jardins potager et fruitier, pisciculture, petit élevage), (iii) la diversification et l'amélioration de l'utilisation des aliments au niveau des ménages

L'élaboration et l'application des normes et législations relatives à la nutrition et à l'alimentation par la mise en place et l'application de la législation sur la qualité et l'innocuité des produits alimentaires produits localement ou importés pour la protection des consommateurs (sécurité alimentaire des aliments), (ii) la réglementation et du commerce informel des aliments vendus sur les voies publiques pour améliorer leur qualité hygiénique et nutritionnelle, (iii) le renforcement du réseau des laboratoires de contrôle et d'hygiène alimentaire.

La communication : (i) sensibilisation des décideurs sur les causes de la malnutrition ainsi que ses conséquences sur le développement humain et socioéconomique, (ii) intégration de la lutte contre la malnutrition dans tous les programmes de développement, (iii) Promotion du changement de comportement de la population en matière de nutrition et santé (IEC, éducation nutritionnelle,) à tous les niveaux

Le fonctionnement du Système national d'information alimentaire et nutritionnelle : (i) Mise en place d'une unité pour centraliser la gestion, la synthèse et l'analyse des données alimentaires et nutritionnelles [Unité Centrale de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle (UCSAN)] provenant des différentes sources (voir ci-dessus). (ii) Mise en place d'un Système National d'Information Alimentaire et Nutritionnelle.

6.2.6.1. Composante^o1 :développement des liens et de la synergie avec les parties prenantes

Principales interventions i) la capitalisation des actions des parties prenantes impliquées dans le renforcement du volet nutrition de PNIASA. A savoir : (UE, OMS, UNICEF, PAM, ONG, FAO, USAID, BM, ACF, TDH, OOAS, HKI, OCHA et autres organisations qui travaillent dans le domaine de l'agriculture et de la nutrition ii) la formation à l'analyse des situationnelles et de leurs causes au niveau de la communauté et du ménage ; iii) techniques de ciblage, conseils nutritionnels (production et consommation riches en micronutriments, pratiques d'alimentation infantile et de conduite du sevrage, diversification, conservation et transformation ; iv) l'élaboration d'un plan de formation commun en nutrition (contenu et organisation)avec les services des ministères et des institutions concernés pour les agents qui interviennent au niveau des communautés, des

ménages, des agents de santé, animateurs ruraux, cellule de promotion féminine etc. ; v) la formation initiale des agents de l'agriculture de l'élevage et pêche à la nutrition au niveau de l'Institut de Nutrition et Santé de l'Enfant), vi) la mise en place de mesures qui vont améliorer la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables à court terme pour lutter efficacement contre la malnutrition ; vii) l'utilisation de technologies adaptées de conservation et de transformation des aliments

Qui a besoin de formation? Les agents (de santé, cadres au niveau déconcentré du développement rural (Agriculture, élevage et pêche et aquaculture), les chercheurs et communautaires (Agriculture, élevage et pêche et aquaculture)

Dans quels domaines des formations sont-elles nécessaires ? (conception et gestion de projet, suivi-évaluation; communication pour le changement de comportement, etc.)

Quelles formations (existantes ou prévues) pourraient aider à développer les capacités?

- Les formations initiales, de courte, moyenne et longue durées
- Un cours de nutrition dans le programme des écoles secondaires et supérieures d'agriculture.

Face à cette situation, la Guinée, en se basant sur la Déclaration sur la conférence Internationale sur la Nutrition, s'est dotée d'une Politique nationale d'alimentation et de nutrition en 2005.

6.2.7. Sous-programme 2.7 : Amélioration de la prévention et la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine

Objectif : La mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et des catastrophes a pour objectif de prévenir, d'identifier et de gérer le plus efficacement possible les crises alimentaires, de réduire sur le moyen et le long terme leur occurrence et à en réduire l'intensité par une amélioration des performances et des conditions de fonctionnement des filières qui devait se traduire par une augmentation des productions et un développement des échanges.

Le conseil national de la sécurité alimentaire prendra en charge une part importante du fonctionnement de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement du SNS - Stock national de sécurité et de la Cellule de veille et il utilisera les capacités du

SENAH/MATAP (Service National de l'Action Humanitaire logée au Ministère de l'Administration Territoriale) pour la mise en œuvre des opérations d'aide alimentaire. Enfin il disposera de deux outils financiers, le FSA (Fonds de Sécurité Alimentaire) et le FCC (Fonds Commun de Contrepartie) et d'un Plan d'intervention d'urgence. Ces structures permettent une surveillance de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays et en signalent les dysfonctionnements. Elles réagissent dès l'apparition de déséquilibres et mettent en marche le système d'assistance. Il s'appuiera sur les dispositifs spécialisés d'informations (SNSA, SIPAG, SIM-Bétail Oriza-Guinée, ACA...), les partenaires au développement, les ONG, le secteur privé.

La Coordination du Conseil national de la Sécurité alimentaire. Elle fonctionne au moyen d'instruments financiers, d'instruments de gestion, de coordination et de concertation : le Comité National de la Sécurité Alimentaire en Guinée (CNSA), le Comité de Gestion des Partenaires (CGP)- le Comité Technique-Comité Paritaire de Suivi Financier et les Fonds de Gestion de la Sécurité Alimentaire (FOGSA).

- Le CNSA : le CNSA, constitue l'instance la plus large de concertation sur la politique de sécurité alimentaire de la Guinée ; il est le Comité d'orientation et de Gestion de la Sécurité alimentaire en Guinée. Il constitue l'organe majeur de concertation et de pilotage du programme. Placé sous la tutelle du Premier Ministre, il réunit régulièrement tous les ministres concernés par la sécurité alimentaire et les chefs de missions diplomatiques partenaires. Le CNSA arrête les orientations à court et moyen terme et prend des décisions relatives aux problèmes ponctuels. Les décisions y sont prises sur une base consensuelle. Le CNSA regroupe les principaux ministères impliqués dans la politique de sécurité alimentaire de la Guinée: ministère en charge de l'économie, du transport, de l'administration territoriale, du budget et de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le secrétariat du CNSA est assuré par un Secrétaire Permanent nommé par le Premier Ministre. Il adopte le plan à moyen terme du programme, définit les stratégies de sécurité alimentaire en Guinée, adopte le budget ainsi que les ressources nécessaires au fonctionnement. Les donateurs du CNSA, mais ont une tribune spécifique de

concertation et d'échanges qui est le Comité de Gestion des Partenaires

- Le Comité de Gestion des Partenaires : Le Comité de Gestion des Partenaires examine et adopte le budget et prend les décisions importantes relatives à la situation alimentaire en Guinée. C'est au cours de ses instances que sont annoncées les futures contributions au financement. Il réunit 2 fois par an les chefs de mission diplomatique des pays et organismes partenaires du CNSA notamment (France, Allemagne, Union Européenne, Etats Unis, Japon, de l'Espagne, du Programme alimentaire mondial (Pam), du Fonds pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Mondiale.
- Le Comité Technique : Le Comité Technique est l'organe de gestion au jour le jour du programme. Il se réunit une fois par semaine au niveau technique et regroupe en son sein les représentants de tous les donateurs qui contribuent au fonctionnement du système de sécurité alimentaire et des ministères impliqués dans la gestion de la sécurité alimentaire. Le Secrétaire permanent du CNSA préside les réunions du comité technique et en assure le suivi. Il prépare les actions de sécurité alimentaire devant être menées au cours de l'année ainsi que les budgets. Il contrôle les finances du programme en concertation avec les donateurs et représentants des ministères chargés de la sécurité alimentaire au sein du Comité Paritaire de suivi financier.
- Le Comité Paritaire de Suivi Financier : Le Comité Paritaire de Suivi Financier est une émanation du Comité Technique. Il réunit 3 représentants des partenaires extérieurs et 3 représentants de l'État ; il assure le suivi comptable et financier du programme. Il contrôle l'exécution budgétaire et donne la situation des ressources financières. Un cabinet comptable extérieur assure le suivi des finances du programme notamment ses deux outils financiers : le Fonds de Gestion Courante et le Fonds de Sécurité Alimentaire. Ils sont alimentés dans les mêmes conditions par des contributions extérieures ou par une participation du Budget de l'État.

Dispositifs préalables à la mise en place du CNSA: Ils porteront sur : (i) l'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle ainsi que les données secondaires en vue d'établir une situation de référence (base structurelle); (ii) l'identification des préfectures à risques sur la base d'une cartographie de la vulnérabilité; (iii) l'établissement de liens entre les parties prenantes; (iv) La possibilité des Comités régionaux d'utiliser une cote part des stocks en attendant la prise de décision finale par l'autorité compétente,

Le dispositif sera axé sur l'ensemble des structures fournisseurs d'informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée. Pour ce faire :

- Le Suivi des Enfants et Femmes en Alimentation et Nutrition (SEFFAN) devra passer à l'échelle
- Le système de suivi des Prix et de la Sécurité alimentaire du PAM et du Ministère de l'Agriculture;

Le Système d'Information sur les Prix des Produits Agricoles en Guinée et les autres systèmes d'information (Cellule de suivi des importations alimentaires, l'observatoire Riz, le Service National des Statistiques Agricoles le SIM-Bétail etc.), l'Indice harmonisé des Prix à la Consommation, le SNIS et le SENAH devraient être opérationnels.

6.2.7.1. Le Système d'alerte précoce (SAP)

C'est un système permanent d'information permettant de prévoir les périodes de crises alimentaires, d'apprécier leur ampleur, de déterminer le lieu, la manière et l'opportunité d'une intervention en faveur des populations exposées aux risques alimentaires ou nutritionnels, d'estimer les quantités d'aides à fournir et de proposer des activités permettant d'éviter les crises alimentaires. C'est un dispositif essentiel pour rendre rationnelles et efficaces les décisions d'intervention face aux crises alimentaires.

Le SAP effectue une collecte permanente et une analyse approfondie des données liées à la situation alimentaire et nutritionnelle des populations. Ces informations couvrent des domaines très divers tels la pluviométrie, l'évolution des cultures, l'élevage, les prix sur les marchés, les migrations de populations, leurs habitudes et réserves alimentaires, ainsi que leur

état de santé et nutritionnelle. Les informations sont recueillies au moyen de divers questionnaires auprès des services administratifs et techniques du gouvernement depuis les CRD vers les sous-préfectures et préfectures et enfin dépouillées et analysées au niveau de la structure centrale à Conakry. Au niveau de chaque préfecture, l'équipe chargée du recueil des informations est coordonnée par la Direction Régionale du Plan et de la Statistique¹³.

Ces informations sont examinées par un groupe de travail S.A.P. du Comité Régional de Développement avant d'être transmises sous forme de rapport mensuel vers Conakry. Ce groupe est composé de tous les services techniques de la Préfecture : Développement rural, environnement, santé, éducation et se réunit régulièrement une fois par mois.

Dans les zones où une dégradation de la situation alimentaire est suspectée, une équipe composée d'agents de la santé et des affaires sociales mène une enquête socio - médico - nutritionnelle approfondie afin de préciser l'importance des problèmes suspectés. Un rapport mensuel est publié et distribué sous forme de bulletin National et destiné aux autorités nationales et régionales et aux organismes internationaux afin de leur permettre de prendre les mesures susceptibles de prévenir une crise alimentaire. Le SAP constitue donc la racine du système de surveillance alimentaire à travers l'évaluation de la situation alimentaire pendant toute l'année. Il permet de prendre des décisions pour des distributions gratuites ou pour des actions de sécurité alimentaire pouvant aider à éviter une situation critique aux populations démunies.

6.2.7.2. Le Stock National de Sécurité (SNS) :

Le stock national de sécurité alimentaire (SNS) est l'instrument principal de mise en œuvre des actions visant à assurer la sécurité alimentaire des populations guinéennes. Sa mission principale est d'assurer dans de bonnes conditions et dans les meilleurs délais, la disponibilité rapprochée des céréales et autres denrées alimentaires nécessaires à la mise en exécution des recommandations du SAP, entérinées par le Gouvernement de la Guinée. Le Stock national de sécurité est

composé d'un stock physique de 25.000 tonnes de céréales locales (riz) ou d'autres denrées.

Afin d'assurer une disponibilité locale rapide des céréales en cas de crise alimentaire, les stocks du SNS sont pré-positionnés conformément à un programme géographique préétabli en fonction du niveau de risque des différentes préfectures et des difficultés de transport et d'accès de certaines zones. La mobilisation du SNS en cas de crise alimentaire se fait sur la base d'un décret signé par le Ministre en charge de l'administration territoriale sur avis du Conseil National de la Sécurité alimentaire sur la base exclusive des recommandations du SAP. Ce décret vaut engagement de reconstitution grain à grain du SNS ainsi que prise en charge de l'ensemble des coûts de mise en œuvre des actions destinées à faire face à la crise alimentaire.

Le SNS est conséquemment déstocké à concurrence des quantités spécifiées par le décret et les céréales sont mises à la disposition du SENAH qui coordonne et contrôle la mise en œuvre de ces opérations. Les céréales sont ensuite acheminées jusque dans les communes dans lesquelles vivent les populations en crise identifiées par le SAP. Une rotation technique des stocks de céréales est effectuée chaque année pour assurer le maintien de leur qualité et leur renouvellement régulier.

Une partie du SNS est mise en vente environ 30% (9.000 tonnes) en période de soudure et dans des zones difficiles d'approvisionnement. La reconstitution du SNS s'effectue en priorité par achats locaux par appel d'offre (AO) ou offre publique d'achat (OPA)

¹³ DRS : Direction régionale de la Statistique qui a en charge les enquêtes nationales : enquête budget consommation, enquête de conjoncture économique et sociale etc..

6.3. Promotion des Exportations Agricoles et de l'Agrobusiness

Contexte et justification: Les cultures d'exportation peuvent constituer une ressource essentielle pour l'économie guinéenne dont les exportations restent encore fortement dépendantes des matières premières traditionnelles peu ou pas transformées. Les cascades tarifaires (taxation croissante à l'entrée sur le marché européen en fonction du degré de transformation) et les régimes commerciaux préférentiels ont encouragé les exportations de matières premières non transformées, laissant échapper ainsi les possibilités d'accroître la valeur ajoutée et l'emploi. En dehors de certaines filières d'exportation relativement bien structurées, la plupart des productions agricoles et alimentaires de la Guinée n'arrivent pas à satisfaire le marché national, régional ou international du fait, entre autres, des faiblesses en matière de structuration des filières ainsi que de l'organisation des acteurs aux différents stades de production, transformation, stockage et de mise en marché. En constitue une illustration le faible niveau des exportations agricoles de la Guinée (environ 1 000 T de mangues sur plus de 30 000 T de potentiel d'exportation, 5 000 T d'ananas sur plus de 50 000 T, 20 000 T de café sur plus de 50 000 T, 10 000 T d'anacarde etc.). La Guinée a exporté 6 000 tonnes de poissons entiers frais sur le marché de l'Union européenne en 2006, pour une valeur estimée à neuf (9) millions d'euros. Des quantités identiques de poisson congelé sont exportées sur le marché asiatique, en Corée notamment. Sur le marché américain, des quantités significatives de poisson fumé y sont exportées. Ces quantités sont cependant en deçà du potentiel d'exportation du pays.

La commercialisation soulève quatre problèmes: i) l'isolement du producteur par rapport au marché; (ii) l'insuffisance des infrastructures; (iii) les obstacles tarifaires, administratifs, logistiques, sanitaires; et (iv) le manque d'opérateurs professionnels. Un tel environnement ne favorise pas les initiatives privées alors qu'il existe des opportunités nombreuses et diversifiées d'exportation (certaines variétés d'ananas, banane douce, légumes, fleurs et plantes ornementales) qui ne peuvent être exploitées que par le développement du professionnalisme.

C'est pour cette raison que la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) vision 2015 a inscrit en bonne place la relance des exportations agricoles. Cette politique est en harmonie avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), adopté en 2003 à Maputo et la Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Le marché sous régional représente en effet, un potentiel de plus de 220 millions de consommateurs de fruits et légumes, de produits halieutiques, de produits animaux et forestiers non ligneux. Il offre à la Guinée un environnement favorable, caractérisé par des mécanismes régionaux notamment, le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO. La République de Guinée est par ailleurs bénéficiaire de plusieurs schémas de préférences commerciales notamment, le Système Généralisé de Préférence Commercial (SGP) dans le cadre des échanges commerciaux avec l'ensemble des pays développés, le régime «Tout sauf les armes» de l'Union européenne (le Système Généralisé de Préférence Commercial - SGPC des pays membres de l'OCDE (hors UE), la Loi des Etats Unis d'Amérique sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA), et les avantages tarifaires accordés par le Maroc. De certaines de ces préférences, elle n'a tiré que peu de profit (en particulier l'AGOA) en raison de la complexité des règles d'origine, des normes sanitaires et phytosanitaires et autres Obstacles techniques au commerce (OTC) ainsi que de la faiblesse de la production nationale.

Le Gouvernement Guinéen, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, a mis en œuvre plusieurs Projets/Programmes ayant des rapports directs et indirects avec le développement des exportations, tels que le PCPEA (Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles), clôturé en 2002, le PROFEL (Projet Fruits et Légumes/ Mamou Kindia) en cours depuis 2006 et qui réalise des actions d'appui aux producteurs et la mise en place d'infrastructures de stockage et de transformation de fruits et légumes. Aussi, le Cadre Intégré Renforcé en cours d'exécution avec l'appui du Centre de Commerce International (CCI) basé à Genève, offre de

nouvelles opportunités à la Guinée pour la relance des exportations des produits agricoles.

En dépit des résultats mitigés de la plupart de ces Projets/programmes mis en œuvre ou en cours, la Guinée a des avantages comparatifs intéressants notamment par la qualité intrinsèque de ses produits comme l'ananas et la mangue, les produits halieutiques et d'élevage

Objectifs : Ce programme a pour objectif global l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles d'exportation sur les marchés sous régionaux et internationaux en vue de contribuer à l'équilibre de la balance commerciale de la Guinée et d'augmenter les revenus des acteurs. Il s'articule en 3 sous-programmes : (i) Sous-programme 1 : Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations agricoles et le développement de l'agro-business; (ii) Sous-programme 2 : Amélioration des performances des filières agro-industrielles et d'exportation (agriculture, pêche, élevage, produits ligneux et non ligneux); (iii) Sous-programme 3 : Développement des infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché.

Couverture géographique du Programme : Régions naturelles de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Ce programme sera réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et le secteur privé. Dans ce partenariat l'Etat jouera le rôle d'incitation du secteur privé à s'investir dans le domaine couvert par le programme. Cette incitation consistera à : i) améliorer le climat des affaires pour la promotion et le développement des exportations agricoles et de l'agro-business; ii) développer la recherche et la vulgarisation des méthodes et techniques de production, transformation et commercialisation des produits; iii) mettre à disposition des infrastructures à usage collectif; iv) partager les risques avec les institutions de financement agricole, v) contribuer à renforcer les capacités techniques des opérateurs et de leurs organisations.

**6.3.1. Sous-programme 3.1 :
Amélioration du climat des affaires pour la
promotion des exportations agricoles et le
développement de l'agro-business**

Contexte Justification: Les effets significatifs de l'option pour une économie libérale par la

Guinée depuis 1985 se font toujours attendre malgré l'existence de mesures prises par l'Etat pour susciter les investissements privés.

Le gouvernement guinéen a en effet, pris plusieurs mesures dans le but de favoriser les investissements privés dans le secteur des exportations. Il s'agit entre autres : (i) de la mise en place de l'OPIP (Office de Promotion des Investissements Privés) devenu APIP (Agence de Promotion des Investissements Privés) depuis 2008 pour accueillir les investisseurs leur faciliter les procédures administratives; (ii) de la mise en place de la chambre d'arbitrage en fin 1998 dans le but de faciliter en temps et en coût le règlement des contentieux entre les opérateurs privés, d'une part et, d'autre part entre les opérateurs privés et les pouvoirs publics; (iii) de l'élaboration du code des investissements qui a été revu une première fois en 2001 et qui est encore en cours de révision; (iv) de l'adhésion de la Guinée à l'OHADA ; (v) de la mise en place du CAFEX (Centre d'Appui aux Filières d'Exportation) en 1998 pour la facilitation des formalités administratives à l'exportation; (vi) du renforcement des capacités de négociation commerciale (OMC, APE) dont le but est d'améliorer des connaissances des cadres des secteurs publics et privés et de la société civile en matière de négociation commerciale et de doter le pays d'organes interinstitutionnels de gestion de la politique.

Il convient de noter que toutes ces mesures n'ont pas suffi pour attirer un grand nombre d'investisseurs à cause en grande partie du fonctionnement du système judiciaire qui reste toujours un point faible et ne rassure pas les investisseurs potentiels et de la situation sociopolitique qui a prévalu ces dernières années.

Objectif : Ce sous-programme vise à améliorer l'environnement des affaires pour le rendre plus attractif aux investisseurs locaux et internationaux, en développant un cadre légal et réglementaire favorable et en renforçant les capacités des prestataires de services publics et privés utiles au développement des filières.

Résultat 1 : Un code des investissements révisé offrant un régime privilégié aux investisseurs dans le secteur agricole, de la pêche, de l'élevage et de la foresterie est disponible.

Principales interventions : elles porteront sur l'appui à l'APIP pour la révision du Code des

Investissements et sa publication en version française et anglaise.

Résultat 2 : Les textes réglementaires dont les normes sanitaires et de qualité relatifs aux différents produits d'exportation sont diffusés, appliqués et contrôlés

Principales interventions : elles porteront sur : (i) l'inventaire des textes juridiques et réglementaires en vigueur dans le domaine du commerce en Guinée ;(ii) la vulgarisation des différents textes réglementaires au niveau des acteurs des filières d'exportation en langue nationale ou en langue arabe harmonisée, (iii) la mise en place des textes juridiques et réglementaires relatifs aux différents produits d'exportation pour accompagner les investisseurs dans l'établissement et le développement de leurs entreprises.

Résultat 3 : un bail-type agricole fondé sur le code foncier révisé facilitant l'accès aux réserves foncières avec des possibilités et garanties d'accès est disponible.

Principales interventions : elles porteront sur l'élaboration et la diffusion d'un bail-type agricole.

Résultat 4 : Un système de crédit adapté au secteur de l'agro-industrie et agrobusiness est mis en place et les rôles et responsabilités des acteurs sont mieux définis

Principales interventions :

- Promotion de partenariats public-privé pour le développement des infrastructures et pour s'assurer des compétences spécialisées en gestion et l'expertise technique des entreprises privées.
- Mise en place de fonds de garantie aux agro-entreprises, et de bonification pour adapter le crédit au secteur de l'agro-industrie et agrobusiness.
- Mise en place d'un fonds d'investissement destiné spécialement à l'agrobusiness et à l'agro-industrie pour augmenter le volume des investissements et permettre de mobiliser des capitaux supplémentaires.
- Amélioration de la capacité des institutions financières à développer et à appuyer les moyens d'atténuation des risques adaptés spécifiquement aux agro-entreprises comme les contrats à court terme, le warrantage et autres systèmes innovants prometteurs.

6.3.2. Sous-programme 3.2: Amélioration des performances des filières d'exportation (agriculture, pêche, élevage, produits ligneux et non ligneux)

Contexte et justification: Les cultures d'exportation peuvent constituer une ressource essentielle pour l'économie guinéenne du fait de leur potentiel. Néanmoins, en dehors de certaines filières d'exportation relativement bien structurées, la plupart des productions agricoles et alimentaires de la Guinée n'arrivent pas à satisfaire le marché national, régional ou international du fait, entre autres, des faiblesses en matière de structuration des filières, d'organisation des acteurs aux différents segments des filières, de mise en marché, de la faible utilisation d'intrants améliorés et adoption d'itinéraires techniques améliorés.

Objectif : Ce sous-programme vise à améliorer les performances techniques et économiques des filières ciblées afin d'accroître les exportations agricoles et contribuer ainsi à l'amélioration des revenus des producteurs et de la balance commerciale. Il porte sur les composantes suivantes :

6.3.2.1. Composante 1 : développement des filières agricoles de rente

Contexte et justification : Par rapport à certaines filières, les producteurs guinéens ont su saisir les opportunités du marché que ce soit pour la pomme de terre dont l'organisation de la filière est souvent citée en exemple, la banane plantain, les cultures maraichères, les racines, les tubercules et l'anacarde. D'autres cultures marginales telles que le petit piment et le fonio constituent des opportunités économiques pour les communautés pauvres en raison de l'évolution des prix tirés par les exportations vers les pays de la sous-région et sur les marchés internationaux. Les grandes cultures d'exportation telles que le café, le cacao et le coton sont en situation de crise. Seules les filières hévéa et palmier à huile sont en progression grâce aux actions de la Société guinéenne de palmier à huile et d'hévéas (SOGUIPAH).

Objectif : L'objectif de ce sous-programme est d'améliorer les exportations de produits agricoles de la Guinée aussi bien au niveau du marché sous régional qu'international. Les principaux produits agricoles ciblés sont : (i), le

café, le coton, l'huile de palme, l'anacarde, le fonio et l'hévéa (ii) les produits horticoles.

6.3.2.1.1. La filière huile de palme

Contexte Justification : Le poids de la filière huile de palme avec une production d'environ 60.000 t par an, la place au deuxième rang des filières vivrières derrière le riz aussi bien en termes de sécurité alimentaire que de revenu. La filière a l'avantage de rapporter des devises car au moins 10.000 tonnes sont exportées vers les pays limitrophes, particulièrement en Guinée Bissau et au Sénégal. Faute de statistiques fiables, la production nationale d'huile de palme est estimée provenir essentiellement à 80 % de la production artisanale à partir des plantations naturelles de la variété locale (Dura) et le reste, environ 9.000 tonnes, étant la production de la SOGUIPAH à partir de la variété améliorée (Tenera) Quant à la production annuelle moyenne d'huile de palmiste, elle est estimée à 4.802 tonnes.

Même s'il n'existe aucune donnée sur le verger naturel existant en Guinée forestière, il ressort d'une étude¹⁴ sur les possibilités de valorisation de la palmeraie naturelle de la région, une estimation de 8 à 10 millions de pieds de palmiers dans les deux principales zones de production (N'Zérékoré et Yomou). Ainsi le potentiel de développement du palmier à huile est à la mesure de ses atouts : coûts les plus bas d'Afrique de l'ouest pour la filière industrielle, possibilité d'expansion des plantations, taux record d'extraction pour la filière industrielle, qualité appréciée par le consommateur, effets positifs sur l'environnement. Les principales zones de production d'huile de palme en Guinée sont, par ordre d'importance, la Guinée forestière (Sud de Macenta, N'Zérékoré et Yomou) qui dispose d'un potentiel de production considérable et la partie côtière de la Guinée maritime (Boké, Boffa et Forécariah). La majorité de la production nationale d'huile de palme (plus de 80 %) est destinée aux zones urbaines du pays et en premier lieu Conakry.

Toutefois une partie non négligeable de la production commercialisée (environ 9.000 tonnes en 2002) est exportée vers les marchés gambien, sénégalais, malien. Aussi, près de 2.500 tonnes d'huile de palme commercialisées en

Guinée proviennent de la Sierra Léone, du Libéria et de la Guinée Bissau, via Forécariah, Lola, Gouéké et Boké pendant les périodes de soudure.

Résultat 1 : En Basse Guinée: les superficies de palmeraies familiales et industrielles sont accrues de 9.000 ha en 2005 à 15.000 ha en 2015 et la production d'huile de palme a atteint 20.000 tonnes.

Résultat 2 : En Guinée forestière : Près de 17.700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile dont 6.500 ha de plantations industrielles et 11.200 ha de plantations familiales ont été mis en valeur, et la production a atteint 60.000 tonnes d'huile de palme en 2015.

Principales interventions : elles porteront sur (i) la création de nouvelles plantations familiales et industrielles (6.000 ha) en Basse Guinée; (ii) l'amélioration des techniques d'extraction d'huile qui sont dans la quasi-totalité traditionnelles (rendements faibles : 8% en moyenne par rapport au poids du régime, contre 25% pour les méthodes améliorées), (iii) la création de 17.700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile dont 6.500 ha de plantations industrielles et 11.200 ha de plantations familiales, (iii) l'implantation de 3 nouvelles huileries dont une (1) de 40 t/h, une (1) de 20 t/h et une d'une capacité de 10 t/h ; (iv) des appuis aux producteurs individuels notamment en matière de crédit, modernisation de la commercialisation, programme de plantations industrielles et villageoises adapté au marché régional,

6.3.2.1.2. La filière coton

Contexte Justification : la production de coton est réalisée, d'une part et dans une petite échelle, par des ménages afin de répondre au besoin de l'artisanat local pour la confection des tissus traditionnels, et d'autre part, une production à grande échelle, mieux structurée au niveau des producteurs orientés vers l'exportation. La production est passée de 27.000 tonnes en 2001 à presque 13.000 tonnes en 2002/2003. Cette situation s'explique par la dépréciation des prix du coton sur le marché international qui a pour effet une baisse des revenus chez les 60.000 familles paysannes vivant de cette culture. La productivité du coton en Guinée est de 1.200 kg/ha en moyenne. Le rendement atteint par endroit est de 1.500 kg/ha. D'après les études

¹⁴ MARA, BDPA-SCETAGRI, Etude des possibilités de valorisation de la palmeraie naturelle en Guinée forestière, octobre 1989.

faites par la Compagnie guinéenne de coton (CGC), le potentiel de production de coton par la Guinée se chiffre à 100.000 tonnes.

Résultat : produire 65.000 tonnes en 2015, dont : (i) En Haute Guinée : 55.000 tonnes ; (ii) En Moyenne Guinée : 10.000 tonnes à Gaoual/Koundara

Principales Interventions : Elles porteront sur : (i) le renforcement de la filière par la restructuration et la recapitalisation de la CGC ; (ii) l'amélioration de l'accès aux intrants et équipements agricoles pour les producteurs ; (iii) l'amélioration du rendement en fibres de coton ; (iv) la promotion de l'émergence d'une interprofession de la filière coton regroupant, les producteurs, les transporteurs, les égreneurs, les négociants, les institutions et autres services d'appui.

6.3.2.1.3. La filière anacarde

Contexte Justification : La production d'anacarde (noix de cajou) est estimée à 9.000 tonnes actuellement contre 1.500 tonnes en 2001. En Guinée, cette culture est considérée comme un produit à fort potentiel d'exportation et générateur de revenus pour les planteurs de la Basse Guinée (Boké) et de la Haute Guinée (Siguiri, Mandiana, Dabola et Kouroussa). Le verger guinéen est relativement jeune et la production est appelée à augmenter. Sur les 25.000 hectares d'anacardières, 18.000 ha sont en production effective. La culture de l'anacarde occupe un grand nombre de planteurs (30.000). Le potentiel pour la pratique de cette culture touche près de 80% du territoire national. Les conditions climatiques sont dans l'ensemble favorables sur les zones de production.

Résultat : produire 20.000 tonnes de noix de cajou en 2015

Principales interventions : Elles porteront, en Basse Guinée et Haute Guinée, sur : (i) l'appui à la promotion de Centres privés de production de matériel végétal (CPMV) y compris des pépinières, parcs à bois et arboretum ; (ii) l'introduction et la sauvegarde des variétés précoces et à haut rendement ; (iii) l'appui à la mise en place d'unités agro-industrielles de production d'amande ; (iv) la promotion des petites et moyennes entreprises de production d'amande de cajou ; (v) le renforcement des capacités de transformation artisanale par l'installation de petites unités au niveau des unions et des groupements féminins ; (vi) le

désenclavement des zones de production ; (vii) l'instauration d'une démarche qualité et la création d'un label de qualité pour la noix de cajou d'origine guinéenne ; (viii) la mise en place d'un laboratoire d'analyse et de certification ; (ix) le développement d'un système d'information sur les marchés accessibles à l'ensemble des producteurs, pour faciliter les transactions commerciales ; (x) l'appui à la structuration et au renforcement des capacités des acteurs de la filière, notamment en gestion et en négociations commerciales ;

6.3.2.1.4. La filière café

Contexte et Justification : Malgré un environnement international assez difficile, le café constitue une des principales sources de revenu pour près de 100.000 exploitants et leurs familles ainsi que des rentrées de devises pour l'Etat. La culture du café (variété robusta) participe à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire de la région forestière, en raison des revenus importants qu'elle génère pour les différents acteurs de la filière estimés à près de 2 millions de personnes. Le potentiel de production est évalué à 70.000 tonnes compte tenu de l'importance du verger traditionnel.

Résultats : - accroître les superficies de caféier arabica en passant de 1.500 ha à 5.000 en 2015 en Moyenne Guinée ;

- Passer de 25.000 tonnes de café robusta en 2005 à 60.000 tonnes d'ici 2015 en Guinée Forestière

Principales interventions : La filière nécessite des investissements très lourds difficilement profitables à l'horizon 2015 mais qui constituent des perspectives intéressantes au-delà de cet horizon. Il s'agit de : (i) la mise en place d'un réseau de production et de distribution de plants améliorés ; (ii) du renforcement des activités de recherche et de conseil agricoles aux planteurs ; (iii) de la création d'unités de transformation agro-industrielle susceptibles d'apporter une plus-value plus rémunératrice sur le marché international ; (iv) de la mise aux normes internationales du café exporté ; (v) le renforcement des organisations professionnelles de la filière café (une des raisons essentielles du peu de soin apporté au produit est le manque de professionnalisme des opérateurs et notamment des exportateurs).

6.3.2.1.5. La filière ananas :

Contexte Justification Au cours des cinq dernières années la production nationale a progressé de 6.000 à 10.000 tonnes. La zone de production par excellence se situe en Basse Guinée dans les préfectures de Kindia (zone de Friguiabé) et Forécariah (zone de Maférenya). Les atouts de cette région sont nombreux: (i) Climat et sol convenable pour la production de l'ananas de haute qualité export ; (ii) Une longue expérience acquise depuis la période coloniale ; (iii) Présence dans cette région d'un centre de recherche pour accompagner le développement de la filière ; (iv) Contrôle du parasitisme adapté aux normes de la sous-région ; (v) Accès au foncier garanti du fait de la large disponibilité en terres, (vi) Existence d'unions de producteurs très dynamiques capables de négocier des contrats fermes de livraison d'environ 1.500 tonnes avec des associations de commerçants de Dakar et de Banjul, au Sénégal et en Gambie respectivement.

Principales interventions : elles porteront sur (i) l'amélioration de la qualité du matériel végétal, du niveau d'utilisation des fertilisants, (ii) l'équipement des producteurs (dessouchage, sous-solage, matériels d'irrigation), (iii) l'amélioration du niveau d'organisation des producteurs.

6.3.2.1.6. la Filière banane :

Contexte et Justification : Après plusieurs décennies d'absence sur le marché international où la Guinée exportait près de 100.000 tonnes vers les marchés européens, le volume exporté a largement diminué et se situerait à 15.000 tonnes. Les exportations vers la sous-région (essentiellement vers le Sénégal et la Gambie) sont estimées autour de 2.000 tonnes. La production est essentiellement assurée par des petits planteurs disposant de faibles superficies de plantations à exploiter. Leur production est destinée à la consommation locale et aux marchés de la sous-région. Les rendements en plantations traditionnelles sont de l'ordre de 13 tonnes à l'hectare. En dépit de ce faible taux de rendement, les producteurs traditionnels ont la capacité de mettre sur le marché environ 120.000 tonnes.

Principales interventions : elles porteront sur : (i) l'amélioration de la production de qualité de banane et plantain en passant de 16.000 tonnes en 2005 à 68.000 tonnes d'ici 2016 en Guinée

forestière et de 1.500 t à 10.000 t pour la même période en Basse Guinée par :

- l'amélioration de la qualité du matériel végétal, du niveau d'utilisation des fertilisants,
- l'amélioration du sous équipement des producteurs
- l'amélioration du faible niveau d'organisation des producteurs.

6.3.2.1.7. la filière mangue

Contexte et Justification : La Guinée possède un important verger de manguiers estimé à plus de 700.000 arbres, répartis entre les deux grandes zones de productions : la Guinée Maritime (Kindia, Forécariah, Coyah et Dubréka) et la Haute Guinée (Kankan Siguiri et Mandiana). La région de la Haute Guinée dispose d'un avantage comparatif incontestable pour la production de mangue d'exportation en raison de son climat tropical sec et de l'existence de vergers plus jeunes. La qualité des fruits est exceptionnelle et les problèmes fongiques ont peu d'incidences. Le potentiel de production est estimé à 100.000 tonnes. La mangue occuperait près de 30.000 planteurs en Guinée.

Le potentiel de commercialisation et d'exportation est estimé à 30.000 tonnes environ et concerne essentiellement les mangues fraîches en conventionnel et en produit biologique. Actuellement, les exportations se font vers les pays de l'Union européenne (Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne) et dans les pays arabes (Maroc, Lybie, Arabie Saoudite, etc.). Le marché sous régional qui représente un potentiel à court terme de 3.000 à 5.000 tonnes. La mangue est beaucoup plus autoconsommée par les familles comme un complément alimentaire en période de soudure, surtout pour les enfants contribuant ainsi à améliorer substantiellement la sécurité alimentaire. On la consomme alors crue, bouillie ou en ragout. On estime, d'après diverses sources, que près de 30 % de la production est commercialisée et près de 30%perdu.

Principales interventions : elles porteront sur : (i) le renouvellement des plantations, (ii) la réduction des pertes post récolte très élevées par l'entreposage réfrigéré, (iii) l'exonération des matériaux d'emballage, (iv) la réduction des coûts des conteneurs maritimes.

6.3.2.2. Composante 2 : filières horticoles

Objectif : promouvoir les cultures horticoles qui constituent un domaine où la Guinée a des perspectives de croissance importantes en mettant l'accent sur les filières porteuses notamment : le haricot vert, la tomate cerise, le melon, le petit piment, l'ananas et la mangue.

Résultats : Exporter environ 15.000 tonnes de légumes de diversification à l'horizon 2015 dont : piment, haricot vert, tomate cerise, melon

Principales interventions communes à l'ensemble des filières : Les actions au niveau des différentes filières porteront sur : (i) l'amélioration de la maîtrise de l'eau au niveau des bas-fonds permettant une production intensive de légumes pendant la saison sèche après une récolte de riz de la saison des pluies ; (ii) l'amélioration des infrastructures ; (iii) la mise en place d'interprofessions dynamiques au sein des filières ; (iv) l'amélioration de la fertilité des sols ; (v) la consolidation des efforts d'amélioration du cadre des investissements par l'appui à la mise en œuvre effective de la convention d'établissement pour les investisseurs étrangers ; (vi) la consolidation des acquis du CAFEX dans le domaine de la facilitation des formalités d'exportation ; (vi) l'amélioration de l'accès au crédit.

En fonction de la spécificité des filières ciblées, les interventions porteront spécifiquement sur :

6.3.2.2.1. Le haricot vert :

Contexte et justification : En Guinée, le haricot vert constitue une filière horticole de diversification et d'exportation autant pour les communautés productrices, les opérateurs privés que pour l'Etat. Les régions de la Basse Guinée et de la Haute Guinée offrent des conditions climatiques propices à la culture du haricot vert. Les expériences les plus récentes ont été développées principalement dans la préfecture de Kindia en zone périurbaine et dans la CRD de Kolenté. Le rendement moyen en milieu paysan est de 4,6 t/ha et de 5,5 t/ha en station (régie) avec une possibilité d'atteindre 6 à 7 t/ha. Des exportations dont les statistiques ne sont pas connues ont eu lieu vers les marchés de Hollande et de Belgique. Les principales contraintes de la filière concernent en priorité les infrastructures de conditionnement à l'aéroport, les emballages, la forte vulnérabilité du produit lors du transport et la rigueur de sa culture et les difficultés liées à la récolte

Principales interventions : elles porteront sur : (i) la mise à niveau des installations de marché réalisées à l'aéroport de Conakry (terminal, chambres froides, équipements appropriés de manutention, véhicule frigorifique etc.), (ii) la mise en place des lignes de crédit pour les exportateurs et les producteurs désireux de s'investir dans la filière, (iii) la facilitation de l'acquisition d'emballages appropriés pour le transport, (iv) le renforcement des capacités des acteurs (producteurs, exportateurs) par la formation en marketing, négociations commerciales et gestion de la qualité, (v) le développement d'une filière biologique de haricot vert et d'un système de contractualisation entre les producteurs et les sociétés exportatrices, (vi) le renforcement de la recherche/développement relative à l'intensification, (vii) de la culture du haricot vert Bobby et extra fin, (viii) la maîtrise technique sur toute la chaîne (production, post-récolte et expédition) nécessitant des investissements par les PME dans les dispositifs de production, de conditionnement et de transport.

6.3.2.2.2. La tomate cerise :

Principales interventions : elles porteront sur : (i) le renforcement des capacités de production et de conditionnement en termes de formation professionnelle et de développement de savoir-faire technique visant le positionnement des opérateurs de taille moyenne y compris certaines unions de producteurs sur ce créneau très porteur et exigeant, (ii) l'introduction de variétés performantes de tomates de culture hivernale résistantes au transport, aux ennemis et maladies des cultures.

6.3.2.2.3. Le melon :

Principales interventions : elles porteront sur : (i) la recherche d'opérateurs internationaux à même de développer des partenariats fructueux avec des unions de producteurs dans les deux zones à fort potentiel de développement : la Basse Guinée et la Haute Guinée, (ii) la réhabilitation du port de Benty indispensable à l'exportation du melon produit depuis la zone de Fandié (Forécariah), (iii) l'amélioration des conditions d'exportation par vol charter depuis Kankan considéré comme la zone la plus propice (richesse du sol en oligo-éléments) en synergie avec la mangue, la pastèque et d'autres produits, (iv) l'amélioration variétale pour

l'utilisation des variétés à haut rendement répondant à la demande internationale et aux conditions de transport notamment par voie maritime.

6.3.2.2.4. Le petit piment :

Contexte et justification : Le petit piment apparaît actuellement comme une culture rémunératrice à fort potentiel d'échange sur le marché sous régional. Le volume des exportations vers les pays de la sous-région (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Sierra Léone et Libéria) est estimé entre 1.500 et 2.500 tonnes. C'est une importante source de revenus pour les communautés productrices. La production annuelle est estimée à 5.000 tonnes avec un rendement qui varie entre 300 et 800 kg/Ha en milieu paysan. Les principales zones de production se situent en Basse Guinée dans les préfectures de Kindia, Forécariah, Fria et Boké et en Moyenne Guinée dans les préfectures de Lélouma, Labé, Tougué, Mali et Dalaba. Grâce aux conditions agro écologiques exceptionnellement favorables, entraînant peu d'investissement et allongeant la période de culture pouvant atteindre 2 à 3 années de récolte, cette culture peut occuper une place importante dans l'augmentation des revenus des producteurs Guinéens

Principales Interventions : elles porteront sur : (i) l'épuration et la diffusion des trois meilleures variétés de petit piment appréciées sur les marchés du Sénégal et de la Sierra Léone (Komè, Dow-Banga et Nenkenkorö) en association avec la variété QPM jaune de maïs et de riz NERICA, (ii) l'introduction et l'évaluation des meilleures variétés exotiques répondant au marché mondial (piment d'oiseau, piment d'Espelette), (iii) l'appui aux groupements féminins spécialisés dans la transformation des produits agricoles pour la production de piment bien séché et moulu très prisé sur le marché international, (iv) l'organisation de tests d'exportation sur le marché international, (v) le développement d'une filière bio avec une certification Ecocert. (Amélioration variétale, promotion de technologies intensives à travers la recherche, le conseil agricole, la réhabilitation et/ou l'amélioration des infrastructures d'accès aux marchés).

6.3.2.2.5. Horticulture urbaine et périurbaine :

Contexte et Justification : Son dynamisme repose sur la croissance de la demande urbaine en produits maraîchers liée à la croissance démographique et à une mutation profonde des régimes alimentaires. Les problèmes les plus importants, outre le foncier, concernent la qualité des produits (eau d'irrigation fréquemment souillée et porteuse de germes pathogènes), le respect des conditions d'utilisation des produits de traitement (forts risques de dépassement important de doses). Enfin, les producteurs sont confrontés aux problèmes de conservation des produits frais, qui les obligent à mettre en marché quels que soient les niveaux de prix.

Principales Interventions : elles porteront sur : (i) l'amélioration de la gestion de la qualité des productions horticoles périurbaines à travers notamment la formation et la mise en place de structures de gestion de la qualité pour améliorer la compétitivité des produits horticoles destinés aux marchés de la sous-région; (ii) la mise en place d'infrastructures de conservation, de conditionnement

6.3.2.3. Composante des filières animales

Résultat: les niveaux de production et de commercialisation des animaux et de leurs produits augmentent sensiblement et de nombreuses petites et moyennes entreprises sont créées.

Contexte justification : La Guinée est l'un des pays qui a les meilleures performances en Afrique de l'ouest en termes d'augmentation de la production de bétail et de volaille compte tenu de la diversité, du nombre de son cheptel mais aussi et surtout de ses potentialités agrostologiques. Cependant, la majeure partie de cette production est destinée au marché national au moment où la demande en viandes et produits avicoles s'est accrue de manière considérable dans la région ouest africaine ces dix dernières années. La Guinée n'exporte pas de viande proprement dite. Cependant, elle exporte du bétail de boucherie à destination des pays voisins comme la Sierra Leone et le Libéria (près de 4 000 tonnes équivalent viande). Le potentiel de la Guinée peut lui permettre de faire plus. La filière bovine locale est une des principales filières du monde rural avec plus de 200 milliards de valeur ajoutée. Son

développement est essentiel pour la lutte contre la pauvreté dans la mesure où elle crée d'importants revenus ruraux.

Principales interventions : elles porteront sur : La mise en place et équipement de 4 centres de traitement et de contrôle de qualité des produits de la ruche : ces centres qui seront gérés par les structures faitières d'apiculteurs seront implantés dans les principales zones de production de miel (Moyenne Guinée, Haute Guinée et zone pré-forestière) dans les préfectures de Labé, Faranah, Kankan et Beyla. Ils permettront de booster la production de miel, d'améliorer sa qualité au regard des normes requises pour ce type de produit et favoriser sa labellisation. Par ailleurs, l'installation de ces centres de traitement permettra d'accroître et d'améliorer la qualité des sous-produits issus des ruches, apportant ainsi de la valeur ajoutée aux produits apicoles.

La construction, sur ressources publiques, d'infrastructures d'abattage de volaille : il s'agira de construire un abattoir de grande capacité dans la zone de Conakry et 7 petites unités d'abattage dans les chefs-lieux de régions administratives. Ces infrastructures répondent au besoin de mise en place et de développement d'une véritable filière de production de viande de volaille dans le cadre de la sécurité alimentaire. La gestion de ces infrastructures sera dévolue aux privés dans le cadre de contrats de location gérance.

L'appui à la mise en place de 4 couvoirs dans les chefs-lieux des 4 régions naturelles : ces couvoirs qui seront gérés par les structures faitières des producteurs ou par des coopératives viendront s'ajouter aux deux autres existants (Kahèrè et Koba) et permettront d'accroître la capacité de production de poussins d'1 jour aussi bien pour la ponte que pour la chair. Ils favoriseront l'implantation de nouvelles fermes sur l'ensemble du territoire. L'appui de l'Etat consistera à l'établissement d'un partenariat public/privé (construction et rétrocession des infrastructures dans le cadre de contrats de location gérance).

L'appui au secteur privé pour la mise en place d'une unité de fabrication d'emballages des produits avicoles dans la zone de Conakry : cette activité qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public/privé se situe en aval de la filière et vise à faciliter la commercialisation des produits avicoles tout en respectant les normes

d'hygiène et de salubrité (réduction du risque de propagation des maladies).

L'appui au secteur privé pour l'implantation d'une usine d'aliment bétail et volaille en Basse Guinée et de 3 unités de fabrication d'aliments bétail et volaille en Haute, Moyenne Guinée et Guinée Forestière

La construction et l'équipement sur ressources publiques de 10 unités de démonstration et de formation pour la transformation des produits animaux (charcuteries, séchage, conditionnement..): ces unités auront pour vocation la diversification des produits à base de viande par le biais de la transformation, tout en contribuant à l'amélioration de la commercialisation de ces produits. Elles seront construites dans les grandes villes et les zones minières.

L'appui au secteur privé pour la mise en place de 10 aires de séchage des cuirs et peaux : les aires comprendront une partie couverte pour le traitement des cuirs et peaux et une autre partie découverte servant à leur séchage. Leur dimensionnement se fera en fonction du volume des produits à traiter. Elles seront implantées dans la zone de Conakry et dans d'autres grands centres d'abattage. L'objectif est d'améliorer la qualité des cuirs et peaux et d'accroître leur exportation, ainsi que l'approvisionnement des artisans locaux.

L'appui à la création et au développement des petites et moyennes entreprises pour la production, la transformation et la commercialisation des produits animaux à travers un système de crédit adapté.

La promotion des animaux et de leurs produits à travers l'organisation des foires et comices annuels d'élevage au niveau national et la participation aux foires sous régionales et internationales.

6.3.3. Sous-programme 3.3 : Développement des infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché

Contexte et Justification : La qualité des produits guinéens frais ou transformés ne répond ni aux exigences du marché intérieur ni à celles du marché extérieur. L'activité de transformation des produits en Guinée est limitée par des contraintes de technologie, de système de conditionnement et de conservation

(chaîne de froid), de standard de qualité ainsi que de capacité de financement (équipements et le fonds de roulement pour l'achat des matières premières et des emballages). Ainsi les pertes post récolte atteignent 40-70% en fonction des filières. Compte tenu de son potentiel, le secteur agroalimentaire devrait faire l'objet d'une attention particulière. En effet, une valorisation des produits locaux à travers l'accroissement de la transformation et de la consommation devrait avoir une incidence positive sur la balance commerciale (diminution de l'importation de certains produits agroalimentaires). En outre, l'augmentation de la demande de produits locaux transformés stimule en amont la production, favorise en aval l'emploi et contribue in fine à l'amélioration des conditions de vie des populations.

En matière d'infrastructures rurales, 8.000 km de pistes ont été réhabilitées dans le cadre du PNIR I, du PACV et autres Projets associés pour désenclaver les zones de production et favoriser les échanges.

Il convient de rappeler que plusieurs unités de transformation mises en place par la première République, sont aujourd'hui aux arrêts. Quelques unités de transformation de type artisanal ou semi-industriel fonctionnent actuellement mais sont confrontées à des contraintes tant structurelles que conjoncturelles dont notamment :

- l'insuffisance de l'énergie électrique et de l'eau ;
- l'obsolescence des installations et la faible capacité des services de maintenance ;
- les difficultés d'accès au crédit (difficultés à monter un plan d'affaires crédible) ;
- la concurrence des produits importés ;
- le manque de formation en marketing et en techniques de commercialisation ;
- les coûts exorbitants de l'emballage ;
- l'insuffisance des infrastructures de stockage, de conditionnement/de conservation ;
- le manque de formation du personnel sur les techniques de transformation ;
- l'insuffisance d'investissements privés ou publics dans l'acquisition des équipements ;

L'ONUDI et les nouvelles autorités guinéennes ont convenu de focaliser leur coopération sur des projets et programmes plus pertinents et à

impact rapide. L'objectif est de favoriser la création d'emplois décents et des revenus significatifs pour tous, particulièrement pour les pauvres; ceci à travers l'attrait des investissements privés locaux et des investissements directs étrangers tant dans le secteur minier que dans d'autres secteurs à forte valeur ajoutée, l'appui à l'entrepreneuriat local, une attention particulière au micro, petites et moyennes entreprises, l'appui à la déconcentration/décentralisation des services d'accompagnement clés des entreprises. Ainsi

Le Programme pays de l'ONUDI comprend les composantes ci-après : (i) Renforcement des institutions d'appui au développement du secteur agroalimentaire ; (ii) Renforcement des capacités des entrepreneurs ruraux surtout des femmes et des jeunes ; (iii) Renforcement des Entreprises de transformation des Produits agroindustriels, (iv) : Promotion de la mise en place de partenariat d'Affaires et de liens Commerciaux. ce sous programme sera complémentaire au programme pays de l'ONUDI.

Il comprend quatre composantes : (i) Développement des infrastructures agricoles, (ii) Développement des infrastructures de pêche et de l'aquaculture, (iii) Développement des infrastructures de l'élevage, (iv) Développement des infrastructures de produits forestiers

6.3.3.1. Composante °1 : Développement des infrastructures agricoles

Principales Interventions : elles porteront sur : (i) la mise en place d'un marché sous régional d'échanges commerciaux à Koundara basé sur les atouts et les potentialités de la Guinée, du Sénégal, de la Guinée Bissau et de la Gambie; (ii) la construction ou réhabilitation de 3.000 km de pistes rurales ; (iii) la promotion et le renforcement des capacités de transformation et de conservation semi-artisanale par l'appui aux unions et groupements de producteurs à mettre en place de petites unités de conservation; (iv) l'appui institutionnel pour la relance des unités agro-industrielles existantes après étude de faisabilité (huilerie de Dabola, conserverie de Mamou, usine de jus de Kankan et Salguidia, etc.). (v) la facilitation de l'émergence du secteur privé national dans l'acquisition des moyens de transport des produits agricoles. Les interventions incluront les projets déjà formulés notamment le projet de

construction de 3 ponts ruraux (395 ml) à Mamou/Téguréya, Gaoual/Koliba et Dinguiraye/Bafing et de 277 km de pistes rurales dans les préfectures de Dalaba et Tougué. Le Projet d'Appui au Développement Rural de Faranah-Kissidougou (PADER-FK), Le Projet de Développement Rural de Beyla-Kéréouané (PDR-BK)

6.3.3.2. Composante °2 : développement des infrastructures de Pêche et de l'aquaculture

Contexte et justification: L'essentiel de la contribution guinéenne au marché mondial des produits de pêche se limite à la fourniture de poisson entier. Les produits sont vendus frais, fumés, séchés, salés séchés, salés fumés. L'exportation des produits halieutiques frais a débuté en 1989. Elle est réalisée par une vingtaine d'établissements de traitement, organisés en association «AGEXPHA», affiliée à la Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche en Guinée (CONAPEG). La filière exploite plus de 360 pirogues armées et emploie 4.000 travailleurs environ. Le contrôle de qualité des produits halieutiques et aquacoles est assuré par le Service Industries et Assurance qualité des produits de pêche et de l'Aquaculture (SIAQPPA) qui souffre de plusieurs contraintes, notamment, en capacités humaines, en formation à la réglementation et aux normes internationales, en équipement et en capacité opérationnelle d'analyse de laboratoire, etc.

Les exportations de la Guinée n'excèdent pas 6.000 tonnes de poissons entiers frais sur le marché de l'Union européenne et la même quantité congelée sur le marché asiatique en Corée notamment. Depuis 2007, la filière est confrontée à de nombreux problèmes notamment l'interdiction des exportations des produits de la pêche de Guinée sur le marché de l'UE, suite à une évaluation de la filière par l'Office Alimentaire et Vétérinaire.

Résultat : la relance des exportations des produits de la pêche corrélée à l'amélioration de leur qualité sanitaire est effective

Principales interventions : elles porteront sur (i) la construction et l'équipement à Conakry (port de pêche de Témenétaye) de 10 établissements de traitement de produits frais répondant aux normes de qualité à Bentley et à Koukoudé sur la base d'un partenariat public-privé (ii) l'appui au secteur privé pour la

construction d'une conserverie de poisson répondant aux normes de qualité. Cette action vise à promouvoir la transformation des produits de pêche en conserve du fait que la Guinée ne dispose jusqu'à présent pas d'unités de préparation de conserves de poisson. (iii) l'appui au secteur privé pour la construction de 5 centres de fumage améliorés répondant aux normes de qualité pour promouvoir l'exportation des produits fumés vers le marché de l'Amérique du nord., (iv) l'organisation de foires et/ou appui pour la participation des opérateurs aux foires internationales afin de promouvoir les échanges, faire connaître le label Guinée et diversifier leurs relations d'affaires, (v) l'appui au secteur privé pour l'implantation d'une unité de fabrication d'emballages ; (vi) l'aménagement de 5 aires de séchage de 100 m² dans cinq grands débarcadères le long du littoral ; (vi) l'appui au secteur privé pour l'implantation pour la mise en place de cinq (5) unités de fabrication de poudre de poisson pour l'alimentation du bétail qui permettront de récupérer les rejets, les produits impropres à la consommation humaine et les déchets des établissements de traitement.

6.3.3.3. Composante °3 : Développement des infrastructures d'élevage

Résultats : La qualité et la valeur ajoutée du lait et des produits laitiers mis sur le marché sont améliorées

Principales interventions : elles porteront sur : (i) la mise en place et l'équipement d'infrastructures de transformation et de conservation du lait : il s'agira de construire dans le cadre d'un partenariat public/privé, une laiterie à Fandié (Forécariah) et d'appuyer la mise en place de 25 mini-laiteries pour les groupements féminins des principaux bassins laitiers du pays. Ces laiteries permettront une diversification et une meilleure commercialisation des produits laitiers tout en augmentant de manière significative leur valeur ajoutée et les revenus des femmes.

6.3.3.4. Composante °4 : développement des institutions et services innovants

Résultats : les systèmes d'agriculture contractuelle et d'incubateurs d'entreprises sont développés

Principales interventions : elles porteront sur la promotion de l'agriculture contractuelle et l'appui au renforcement des capacités

techniques et managériales dans le domaine de la négociation des contrats et du respect des conformités.

6.4. Programme IV. Promotion de la gestion durable des ressources naturelles

Contexte et justifications : En République de Guinée, les ressources naturelles apportent une contribution substantielle au bien-être économique et social des populations grâce à la multiplicité de leurs produits et services. Parmi leurs modes d'exploitation, l'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les principales activités pratiquées par plus de 85% de la population guinéenne. Ces activités rapportent l'essentiel des revenus aux familles rurales. Les forêts fournissent du bois de feu pour l'énergie, du bois d'œuvre pour la construction et le mobilier, des aliments et des médicaments. Elles protègent aussi le sol contre l'érosion, renferment une biodiversité précieuse, sans oublier qu'elles sont des sources de revenu pour les individus et les familles et offrent des possibilités de loisir.

Malheureusement aujourd'hui, le pays est confronté à la dégradation des ressources naturelles caractérisées par le recul de la forêt, l'assèchement progressif des cours d'eau, la dégradation des terres agricoles, la réduction des ressources pastorales, la surexploitation des ressources halieutiques. A titre d'exemple, 35.000 ha de forêts¹⁵ disparaissent annuellement en Guinée pour des causes liées en partie à l'agriculture itinérante. Une étude récente sur les changements enregistrés dans l'occupation des terres en Guinée¹⁶, montre qu'au cours des 25 dernières années (1975-2000), le recul moyen annuel total des formations boisées est de 27.872 ha/an.

Par ailleurs, les sols, généralement fertiles, subissent une dégradation liée à des pratiques agricoles affectant négativement le couvert végétal (feux de brousse, déforestation, culture sur brûlis, raccourcissement de la durée de la jachère).

Les changements climatiques ont induit des perturbations se caractérisant par l'apparition d'ennemis de culture et de maladies nuisibles, de tempêtes plus étendues et violentes et des inondations, des sécheresses plus accentuées et

des étriages plus étendus. Tous ces phénomènes affectent de façon significative les performances du secteur agricole. Réduire l'impact de la pression sur les écosystèmes pour inverser la tendance à la dégradation, justifie la pertinence du présent programme de promotion de la gestion durable des ressources naturelles en Guinée.

Objectifs : améliorer et sécuriser les systèmes de production sur des bases durables, tout en veillant à la protection de l'environnement dans toutes ses composantes. Il s'agit surtout de gérer de façon concertée et durable les ressources naturelles partagées en vue d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations à travers : i) la création des modalités d'une exploitation durable et non conflictuelle des ressources pastorales transfrontalières ii) la préservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers transfrontaliers ; iii) l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques et iv) les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Ce programme couvre l'ensemble des ressources naturelles d'importance stratégique nationale et sous régionale à savoir les ressources pastorales, les ressources forestières et les ressources halieutiques.

Il sera réalisé à travers les sous programmes suivants :

- Aménagement des écosystèmes forestiers, valorisation des produits forestiers et reboisement forestier
- Gestion de la sécurisation foncière
- Amélioration de la fertilité des sols
- Amélioration de la gestion des ressources pastorales
- Amélioration des ressources halieutiques
- Adaptation aux changements climatiques (PANA)
- Appui aux mesures de conservation de la biodiversité

¹⁵ Selon l'étude prospective réalisée par la FAO en 2000

¹⁶ Cf. Draft Service National des Sols SENASOL, juin 2008

**6.4.1. Sous-programme 4.1. :
Aménagement des écosystèmes forestiers,
Valorisation des produits forestiers et
reboisement forestier**

Contexte et justification : La gestion des ressources forestières partagées est essentielle, non seulement du point de vue de la conservation de la biodiversité mais aussi pour la protection contre l'érosion et pour la valeur économique des produits ligneux et non-ligneux. La Guinée souffre de l'absence de plans régionaux de gestion durable des espaces forestiers, du manque d'harmonisation des différentes législations et de la faiblesse des investissements publics et privés.

La production, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits bruts et élaborés de la forêt représentent des sources importantes d'emplois et de revenus. Ainsi le marché des produits forestiers est très dynamique mais néanmoins informel. Bien que le pays ait des avantages comparatifs dans ce domaine, le sous-secteur est très peu suivi statistiquement et économiquement malgré son poids relativement important tant sur la balance commerciale que sur la dégradation des ressources naturelles. Les valeurs réelles des produits forestiers ligneux et dérivés, leur nature et leurs usages ne sont pas tout à fait connus. Selon les quelques estimations disponibles, les produits ligneux et non ligneux ont pu mobiliser près de 16.000.000 H/J, soit environ 64.000 emplois à plein temps ou 400 milliards FG en terme financier.

Dans le cadre de la transformation, même si la main d'œuvre reste importante, techniquement il n'y a pas eu de changement significatif tant dans la présentation des produits élaborés que dans l'organisation de la filière proprement dite. Jusqu'à présent la technologie reste rudimentaire. Les produits forestiers non ligneux tels que le miel, le caoutchouc, les fruits, les plantes médicinales, les produits d'origine animale constituent d'importantes sources de revenus dont le volume et la valeur sont très peu évalués et connues. La commercialisation des produits forestiers non ligneux va du simple marché de village où s'approvisionne le consommateur local jusqu'aux créneaux les plus sophistiqués du secteur industriel des pays développés. Les produits de cueillette et de chasse occupent une place prépondérante dans

l'alimentation des populations rurales et l'approvisionnement des marchés locaux.

Résultat1 : des plans de gestion durable des écosystèmes forestiers et de la faune sont réalisés

Principales interventions : Elles porteront sur : (i) la collecte d'informations, l'inventaire des écosystèmes forestiers et de la faune et la réalisation d'études socioéconomiques et physiques (superficie de 2 000 000 Ha soit 15% de la surface boisée) (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'organisation des terres (500 000 ha dans les domaines classés de l'Etat et 1 500 000 ha dans les 12 aires protégées), (iii) la création de forêts communautaires dans les préfectures de Koundara, Mali, Tougué, Koubia, Lélouma, Dinguiraye, Siguiri, Kouroussa et Mandiana, (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion durable des ressources forestières sur une superficie de 500 000 ha dans les bassins du Fleuve Mano et dans quarante et un villages riverains des trois préfectures : Lola, N'Nzérékoré et Yomou, (v) le reboisement des zones dégradées par la présence des Réfugiés libériens et sierra léonais sur le territoire guinéen (préfectures de Kissidougou, Dabola, Kindia, Guéckédou, Forécariah,) et 50 têtes de sources d'eau (vi) l'expérimentation et la vulgarisation des sources alternatives ou techniques moins prédatrices de bois de chauffe telles que les foyers améliorés, les cuiseurs solaires et les poêles économes par des groupements féminins.

Résultat2 : Un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes incluant les écosystèmes marins, les mangroves, les montagnes est défini et aménagé.

Principales interventions : elles porteront sur : (i) l'inventaire et la sécurisation de quatre aires protégées transfrontalières, (ii) la définition et la redéfinition des limites des forêts classées et des aires protégées, (iii) la mise en place d'une stratégie d'apurement de ces aires protégées, (iv) le renforcement des forêts communautaires par un enrichissement en essence forestière, (v) l'entretien et le suivi des zones reboisées, (vi) l'augmentation du nombre de têtes de sources à reboiser et la construction des pare-feux, (vii) la définition d'un plan de gestion des oiseaux migrateurs, (viii) l'évaluation de la migration de la grande faune, (ix) la gestion des corridors

transfrontaliers, (vi) la valorisation des aires protégées au profit des populations rurales, (vi) le renforcement de la coopération sous régionale en matière de transfert de faune, (vii) l'établissement de centres de référence en matière de formation dans le domaine des forêts et de la faune

Résultat 3: La valorisation et l'utilisation durable des produits forestiers ligneux est promue

Les principaux produits ligneux se subdivisent en trois catégories : le bois d'œuvre pour madriers, planches et bastings (ébénisterie, charpente, plafond, bois de coffrage, chevron, lattes) ; le bois de service ; le bois de chauffe et le charbon de bois.

Principales interventions : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de valorisation des produits forestiers ligneux

Résultat 4 : L'approvisionnement de la ville de Conakry en bois énergie et charbon de bois est amélioré

Principales interventions: élaboration et la mise en œuvre à titre pilote d'un schéma de création des forêts communautaires au niveau des préfectures de Dubréka, Forécariah et de Kindia pour la production de bois énergie.

Résultat 5 : un système de collecte et de suivi statistique sur les produits forestiers non ligneux est établi et leurs valeurs en termes économique et financier, leur usage, le volume de leurs prélèvements, les quantités et la valeur monétaire de leur exportation sont connues.

Principales interventions: Il s'agira de procéder (i) à un inventaire exhaustif des produits forestiers non ligneux par zone écologique; (ii) déterminer la nature, la valeur marchande et la quantité des produits forestiers non ligneux à exporter, (iii) organiser les opérateurs intéressés au commerce des produits en groupements d'intérêts économiques;

Résultat 6 : La transformation, la conservation et la commercialisation sont organisées et appuyées

Principales interventions : il s'agira de (i) diffuser auprès des populations exploitant les forêts les techniques d'extraction, de conservation et de transformation des produits

forestiers non ligneux (beurre de karité, moutarde de néré), (ii) de créer des petites unités industrielles de transformation et de conservation de ces produits, (iv) de mettre en place une structure de veille pour le suivi et la certification des exploitants de beurre de karité, (v) de créer les marchés de proximité et développer le marketing

6.4.2. Sous-programme 4.2 : la sécurisation foncière

L'absence d'une politique cohérente de gestion du patrimoine foncier ne favorise pas l'efficacité de l'action de la puissance publique dans le domaine de la gestion du foncier. Cette situation se manifeste particulièrement dans la gestion des terres relevant du domaine privé de l'Etat, qui sont cédées en zone rurale sous forme de concession provisoire, souvent sans contrepartie financière ni d'éventuelles conditions particulières notamment de mise en valeur. La sécurisation foncière, et notamment la protection de l'accès aux ressources foncières aux groupes défavorisés, est une condition essentielle pour un développement rural durable et plus particulièrement pour un développement de l'intensification et de la productivité du secteur agricole, pour une amélioration de la gestion des ressources foncières et de la protection de l'environnement. Assurer la sécurisation foncière est toutefois une opération complexe pour laquelle l'afflux important de réfugiés en Guinée est loin de simplifier le problème.

En règle générale, l'agriculteur (ou l'utilisateur de l'espace au sens large) qui se sent en situation de sécurisation foncière a plus tendance à investir au sein de son exploitation. La garantie de pouvoir tirer profit des avantages de ses activités l'encourage vers une meilleure gestion de sa ressource. L'usage le plus fréquent est de considérer la sécurisation foncière sous l'angle de la garantie à offrir aux investisseurs: un titre de propriété suffisamment sûr et stable pour rendre possible un investissement dans le long terme et pour constituer le gage d'un crédit.

Cette forme de sécurisation est importante et essentielle pour la croissance du pays. Elle concerne des agents économiques d'un grand poids même s'ils ne sont pas, pour le moment très nombreux. Cette forme de sécurisation ne doit toutefois pas faire oublier la sécurisation du plus grand nombre, celle de la grande masse des

détenteurs coutumiers, qui représente un enjeu majeur non seulement sur le plan de la cohésion et de la paix sociale mais également sur le plan économique.

En Guinée, un code foncier et domanial a été approuvé, en 1992, par ordonnance¹⁷. Depuis son adoption, aucun texte de loi n'a été adopté pour compléter le code foncier et domanial dans le sens de la prise en compte des spécificités du foncier rural, ni aucun règlement pour sa mise en œuvre ou pour édicter les normes y relatives. Ainsi en milieu rural, au niveau des activités prédominantes que sont l'agriculture, la pêche et l'élevage, le droit coutumier prospère et les « titres de propriété » sur la terre et les plans d'eau sont précaires et révocables. Les études participatives nécessaires destinées à recueillir les avis des acteurs dans le cadre de la conception de ces textes, ne sont pas encore menées.

Les transactions sur les terres à vocation agricole (agriculture, élevage, pêche continentale) sont sur mesure, généralement non écrites et régies par les coutumes. Les modes d'acquisition et de gestion des terres varient d'une contrée à une autre. L'occupation de la terre en zone rurale est considérée comme une préoccupation constante et majeure. Une Déclaration de politique foncière en milieu rural a été adoptée en mai 2001, mais n'a pas produit les effets attendus. Une Commission interministérielle, présidée par le ministre en charge du plan, a été créée ; laquelle a recommandé l'établissement d'un plan foncier rural de toutes les communautés rurales de développement qui n'est pas encore réalisé.

Le code a été approuvé sous l'emprise de la loi fondamentale par ordonnance qui, jusqu'à date, n'a fait l'objet d'aucune validation législative.

Résultats : un système de gestion foncière favorisant la durabilité des investissements est mise en place

Principales interventions : elles porteront sur : (i) l'élaboration et la promulgation des textes de lois relatifs à la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR);(ii) la diffusion et la vulgarisation de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural et des textes

d'application et leur traduction dans les langues nationales ; (iii) la mise en place des commissions foncières au niveau des communautés rurales, (iv) la promulgation de la loi d'Orientation Agrosylvopastorale, (v) la mise en place d'un projet pilote de sécurisation foncière couvrant 40 Communautés Rurales de Développement

6.4.3. Sous-programme 4.3 Amélioration de la gestion des ressources pastorales et génétiques

Contexte et justification : La Guinée dispose d'un potentiel de pâturages naturels de l'ordre de 70.000 km² avec environ 350 espèces fourragères recensées. L'essentiel de l'alimentation du Bétail est assuré par ces pâturages naturels. La situation de l'élevage dans chaque région est tributaire des caractéristiques de ces pâturages, des pratiques imposées par les saisons et les facteurs sociologiques.

L'exploitation des pâturages naturels devrait permettre d'améliorer l'alimentation du bétail conduit en système extensif. Mais, ces dernières années, on assiste à une réduction significative des espaces pastoraux souvent liée à l'extension des domaines agricoles et à l'urbanisation avec pour conséquence la dégradation des parcours disponibles, un déficit fourrager à certains endroits et surtout des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Cette situation est aggravée par la pratique des feux de brousse qui détruisent le couvert végétal en accentuant la dégradation des parcours.

La rareté des ressources pastorales et les difficultés d'abreuvement sont surtout accentuées en saison sèche, période durant laquelle l'alimentation est basée sur les pâturages situés en bordure des cours d'eaux et dans les bas-fonds où convergent les troupeaux en transhumance. Cette transhumance entraîne souvent des dégâts sur les cultures de contresaison et engendre des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Toutes ces contraintes justifient la nécessité de développer l'intégration agriculture-élevage et de gérer de façon durable les ressources naturelles par les aménagements des espaces pastoraux et la réglementation de la transhumance.

Au niveau régional, la transhumance transfrontalière dans les pays de la CEDEAO,

¹⁷ Ordonnance n° O/92/019 du 30 mars 1992

en augmentation suite à la dégradation des conditions édaphiques et climatiques en zone sahélienne, est source d'impacts négatifs majeurs sur les plans écologique, sanitaire et socio-économique. L'élevage transhumant contribue à la dégradation des écosystèmes sur les axes de transhumance et au niveau des zones d'accueil. Sur le plan sanitaire, la principale contrainte est le risque épidémiologique qu'occasionne ce mode d'élevage. Les troupeaux transhumants non vaccinés peuvent répandre rapidement des maladies contagieuses lors de leur déplacement ce qui pourrait mettre en péril le cheptel de régions entières. La réduction de l'espace pastoral due à l'extension des terres cultivées, et le non-aménagement de couloirs de transhumance et zones d'accueil, sont sources de conflits intercommunautaires de plus en plus fréquents, principalement entre éleveurs transhumants et agriculteurs des pays côtiers. Les principales contraintes observées sont liées à des insuffisances au niveau des aménagements pastoraux, de l'organisation et du contrôle de la transhumance, de l'information et de la formation des acteurs concernés par la transhumance.

Les objectifs de l'amélioration des ressources pastorales sont de créer les conditions d'une exploitation durable et non conflictuelle des ressources pastorales en vue d'améliorer les conditions de vie des populations.

Résultat : la base productive de l'élevage est préservée

Principales interventions : elles porteront sur : l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement pastoraux nationaux et transfrontaliers en vue de faciliter les mouvements du bétail tout en assurant le bien-être des populations et la préservation de l'environnement à travers la mise en place de parcs communautaires pour la gestion des espaces pastoraux, la promotion de l'intégration agriculture-élevage, la gestion durable des écosystèmes dans les zones d'élevage, l'aménagement des parcours pastoraux, la gestion de la transhumance (puits pastoraux et parcelles fourragères, la création des parcs de nuit).

6.4.4. Sous-programme 4.4 : Amélioration de la fertilité des sols

L'agriculture guinéenne exploite, en grande partie, le potentiel offert par les ressources naturelles selon des modes d'exploitation minière rompant ainsi les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols, d'une part, sous les effets des actions anthropiques (pratique de cultures pluviales dont près de 40% sont situées sur les collines ou montagnes et 30% sur le plateau, les bas-fonds et les mangroves) et d'autre part, sous l'effet de la faible maîtrise de l'eau. Ainsi, une part importante des terres est confrontée à une diminution de la fertilité voire à des formes d'aridification.

Résultat : La fertilité des sols agricoles connaît une amélioration substantielle

Principales interventions : (i) promouvoir les technologies appropriées à une gestion intégrée de la fertilité des sols qui respecte l'environnement; (ii) développer le marché des intrants agricoles, en particulier des engrais organiques et amendements calciques; (iii) promouvoir des plantes de couverture dans les jachères, (iv) formation des acteurs à la production et à l'utilisation de la fumure organique, (v) appui des acteurs à la maîtrise des techniques agro forestières adaptées.

6.4.5. Sous-programme 4.5 Appui à la gestion des ressources halieutiques

Contexte justification : En Guinée, l'Accès aux ressources aquatiques est régi pour la pêche maritime, par un Code dit "Code de la pêche maritime" et, pour la pêche continentale, par la loi L/96/007/AN portant Organisation de la Pêche continentale en République de Guinée.

Quant à l'aquaculture, il n'existe pas encore de texte juridique réglementant cette activité. Il faut noter que si le code de la pêche maritime est appuyé par un ensemble de textes d'application (Arrêté ministériel, plan annuel d'aménagement et de gestion des pêcheries maritimes), la loi régissant la pêche continentale quant à elle, ne dispose jusqu'à présent d'aucun texte d'application. Cette situation corrélée avec le manque de moyens des services publics de la Pêche pour mettre en application ces dispositions réglementaires constitue une

entrave majeure pour une bonne gestion des ressources halieutiques

Résultat : les ressources halieutiques sont mieux maîtrisées et leur exploitation mieux gérée

Principales interventions : Elles porteront sur (i) l'évaluation et le suivi des stocks des principaux groupes d'espèces marines démersales et pélagiques (ii) la mise en place d'un dispositif multilatéral pour la reconstitution des ressources marines menacées (aires marines protégées, récifs artificiels) (iii) l'étude hydro-biologique et socio-économique sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures (iv) la mise en place d'un dispositif d'intervention contre les risques de pollution et de mauvaises pratiques (v) l'acquisition de deux vedettes de surveillance hauturière, (vi) l'appui à la surveillance participative des pêches, (vii) le développement d'une unité de recherche et de vulgarisation sur les problématiques écologiques de la pêche continentale et de la pisciculture, (ix) la mise en place de plans d'aménagement participatifs des pêches pour chacune des principales espèces menacées, (x) la mise en place et suivi d'un plan de gestion de la surcapacité des pêches, (xi) la mise en place et suivi d'un plan national de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, (xii) le renforcement des capacités techniques de la surveillance des pêches et de la recherche halieutique et (xiii) la réhabilitation, l'extension et l'équipement des six (6) bases côtières de surveillance des pêches.

6.4.6. Sous-programme 4.6 Changements Climatiques

La Guinée dispose de 1.161 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux et une ouverture de plus de 300 km de côte sur l'océan Atlantique. Ce potentiel fait l'objet d'une dégradation non maîtrisée occasionnant d'importantes pertes en biodiversité liées notamment aux changements climatiques se manifestant par des phénomènes climatiques combinés à des facteurs anthropiques : sécheresse récurrente, sédimentation, érosion, ensablement des cours d'eau et différents types de pollution. Ces changements climatiques ont tendance à développer des effets induits sur la vie socio-économique en Guinée. Ainsi face à la faible productivité des sols, les populations

ont tendance à rechercher d'autres zones de culture par la reconversion des zones sylvo-côtières en terres de culture et des zones de pâturage humides en terres pauvres, semi-arides.

La Guinée a élaboré et adopté, en 2007, conformément à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) qui préconisent des stratégies qui reposent sur les mesures de prévention et d'adaptation. La pertinence des mesures préconisées par le PANA qui n'ont pas été mis en œuvre le seront dans ce présent sous-programme.

Résultat : Le PANA est mis en œuvre afin d'aider les populations à prévenir et à s'adapter aux changements climatiques

Principales interventions : Il s'agira de : (i) la détermination des méthodes les plus appropriées de gestion de l'humidité du sol durant les périodes critiques du développement des plantes; (ii) l'amélioration de la fertilité des sols en vue d'accroître leur productivité par l'introduction des techniques améliorées de jachère, semis de légumineuses au cours du dernier cycle de culture, afin de réduire la durée de jachère suivante, (iii) de l'utilisation de la prévision agro-météorologique dans la planification des opérations agricoles en particulier pour renforcer les systèmes d'alerte précoce, permettant de mieux s'adapter aux variations des conditions climatiques

Liens avec les projets et initiatives en cours

Les programmes/projets en cours ayant une composante en gestion des ressources naturelles se limitent à deux : le programme de conservation de la diversité biologique des monts nimba (CEGEN) et le programme de lutte contre la désertification (PAN/LCD) avec ses deux composantes : i) projet d'appui à la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD/Gui 57230) et ii) le projet de renforcement des capacités légales et institutionnelles de lutte contre la dégradation des sols et déforestation en Guinée (PAN/LCD).

Le Programme de conservation de la diversité biologique des monts Nimba (CEGEN)

contribue à protéger la diversité biologique de la réserve de biosphère des monts Nimba, ainsi que le site du patrimoine mondial. Il s'appuie sur une gestion intégrée des écosystèmes basée sur l'approche participative conformément au principe des réserves de biosphère qui ont pour but de conserver une biodiversité d'importance mondiale, et d'harmoniser l'utilisation durable des ressources naturelles au niveau des paysages.

Il contribue aussi au développement d'un réseau national d'aires protégées. La durée du programme est de neuf (9) ans 2005- 2014 avec un coût de 11 000 000 \$ USD.

Le financement est assuré par: le FEM, le FIDA, la FAO, l'UNESCO, le FFI, l'UE et le Gouvernement guinéen ;

Le Projet de Renforcement des capacités légales et institutionnelles de Lutte Contre la dégradation des Sols et la Déforestation en Guinée (PAN/LCD). L'objectif global de ce projet est d'assurer la diffusion de bonnes pratiques et des technologies appropriées et renforcer les capacités des acteurs en matière de lutte contre la dégradation des sols. La durée du projet est de 5 ans (2007-2011). Le financement des deux projets est assuré par le PNUD et le Gouvernement à hauteur de 737.500 USD/ chacun.

6.4.7. Sous-programme 4.7 Appui aux mesures de Conservation de la Biodiversité

Contexte et justification : la République de Guinée a ratifié la convention sur la diversité biologique en 1993 au rang de deuxième en Afrique et seizième de toutes les parties contractantes. Elle a validé sa stratégie et son plan d'action pour la diversité biologique. La dixième conférence des parties à la convention sur la biodiversité tenue en octobre 2010 a permis d'évaluer la phase stratégique 1992 - 2010. Cette évaluation a mis en exergue la continuation des pertes en biodiversité à savoir: i) les écosystèmes d'eau douce, ii) des écosystèmes côtiers, marins et insulaires, iii) des écosystèmes terrestres et iv) les écosystèmes agricoles.

Ces écosystèmes renferment des gisements de ressources aux valeurs insoupçonnées; qui fournissent des biens et des services à travers: i) la création d'emplois et de valeur monétaire directe par la valorisation des produits issus de

la biodiversité; ii) la fourniture de l'eau, du bois de chauffe et de service.

Malheureusement aujourd'hui, le pays est confronté à la dégradation des ressources naturelles caractérisées par le recul de la forêt, l'assèchement progressif des cours d'eau, la dégradation des terres agricoles, la réduction des ressources pastorales, la surexploitation des ressources halieutiques.

A titre d'exemple, 35.000 ha de forêts¹⁸ disparaissent annuellement en Guinée pour des causes liées en partie à l'agriculture itinérante.

Dans un programme d'intensification de l'agriculture, la mécanisation et l'utilisation des intrants engendrent des pertes incontrôlées au niveau de la biodiversité. A titre d'exemple, on peut noter la disparition massive d'une importante colonie d'abeilles à travers l'usage des produits phytosanitaires sur les plantations (cas de coton en haute Guinée). Raison pour laquelle, la prise en compte de l'aspect environnemental dans le PNISA demeure une contrainte qui doit déboucher sur les résultats suivants :

Résultat 1 : La diversité biologique agricole est préservée

Principales interventions : Mise en place d'un répertoire national (base de données), les résultats des inventaires sont diffusés à large échelle ;

Résultat 2 : Les principales causes des conflits sont identifiées ;

Principales interventions : i) Evaluer les pertes en termes sécurité alimentaire ; ii) Appuyer la mise en place des mesures de gestion appropriées ;

Résultat 3 : Les bonnes pratiques d'emploi des intrants sont promues ;

Principales interventions : i) Evaluer l'effet des intrants sur la diversité biologique ; ii) Mise en place de mesures appropriées contre l'application des appâts empoisonnés

¹⁸ Selon l'étude prospective réalisée par la FAO en 2000

6.5. Programme V. Amélioration de la qualité des services agricoles et appui aux organisations de producteurs

Contexte et justifications : La recomposition du paysage institutionnel rural guinéen, découlant des choix politiques du Gouvernement sur le plan institutionnel à la faveur des ajustements structurels, a engendré une redistribution des rôles entre les services publics agricoles, les opérateurs de développement (ONG, projet..), les organisations professionnelles agricoles et les opérateurs privés. Néanmoins, bien que le principe de transférer toutes les fonctions marchandes au niveau des filières agricoles et notamment d’approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits agricoles soit un acquis irréversible dans les choix politiques de l’Etat guinéen, il n’en demeure pas moins que les acteurs de substitution de l’Etat souffrent d’un manque de capacités techniques, financières et institutionnelles. Ainsi les producteurs ruraux accèdent difficilement aux intrants, accusent des difficultés d’accès au marché et perdent, en termes de prix et de qualité, les avantages qu’ils attendaient de ce transfert.

L’interface offre et demande en matière de service agricole est faible tant du côté des capacités de formulation de la demande des producteurs que du côté de la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole et rural, politique, contrôle) qui leur sont offerts par l’Etat et les autres acteurs. Une indigence matérielle et financière et l’absence d’une stratégie de renforcement et de renouvellement des capacités humaines constituent les principaux facteurs limitant l’offre de services agricoles. La demande en services des producteurs souffre des faiblesses de leur structuration autour des filières, de l’absence de mécanismes de concertation, d’élaboration d’initiatives, d’appui financier et technique à la formulation de la demande. Des leçons en termes de bonnes pratiques adaptées à des contextes locaux et régionaux issus des programmes de soutien aux OP développées avec l’appui de certains partenaires au développement ont montré tout l’intérêt que présente la mise en place d’instruments au service des OP avec une diversité des formes d’appui (adaptée aux filières et aux systèmes) et leur pragmatisme dans la mise en œuvre.

Objectifs : (i) améliorer la qualité des services agricoles en vue de répondre à la demande des

producteurs (ii) développer les capacités des producteurs et de leurs organisations en vue d’améliorer leur participation à la planification, la mise en œuvre et l’évaluation des programmes de développement rural

Le programme s’articule en deux sous-programmes : (i) sous-programme amélioration de la qualité des services agricoles, (ii) renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations

6.5.1. sous-programme 1 : amélioration de la qualité des services agricoles

6.5.1.1. Composante 1.1 : Amélioration de la qualité des services publics de l’agriculture, de l’élevage, de l’environnement, de la pêche et de l’aquaculture

Contexte et justification : Eu égard aux contraintes d’urgence qui prévalaient, le Gouvernement a procédé à une tentative de rationalisation rapide des structures notamment du Ministère de l’Agriculture qui n’a pas suffi pour améliorer la qualité des services que le Ministère fournit aux populations rurales. La phase d’analyse de la qualité des services qui est essentielle dans l’amélioration des outils et méthodes de travail, l’adéquation des ressources (humaines, financières et matérielles) aux missions, la gestion des ressources humaines (plans de carrière, formation continue) n’a pas été réalisée. Ainsi dans la situation actuelle, les services agricoles sont affectés par beaucoup de contraintes de divers ordres dont notamment :

- institutionnelles : (i) instabilité institutionnelle du fait des couplages et découplages successifs des services des différents sous-secteurs de l’agriculture (agriculture, élevage, environnement, pêche et aquaculture) (ii) statut d’établissement public à caractère scientifique doté autonomie de gestion administrative et financière peu comprise
- matérielles et financières : apport budgétaire de l’Etat faible pour assurer le minimum de fonctionnement et d’équipement des services. Ainsi face à des besoins estimés à près 7 milliards de GNF/an, l’IRAG n’a reçu pour les deux dernières années 2009 et 2010

que respectivement 74 millions et 280 millions de GNF.

- humaines : des ressources humaines vieillissantes et faiblement requalifiées durant leur carrière par la formation.
- matérielles: depuis près de dix ans, par exemple l'IRAG n'a pas bénéficié d'un appui logistique et matériel en dehors de projets collaboratifs

Par ailleurs, en Guinée, l'une des faiblesses majeures en termes de planification, de programmation, d'élaboration de programmes et projets, découle de la qualité relativement moyenne des données statistiques sur le secteur agricole. Or, l'élaboration continue des politiques et stratégies sectorielles, sous sectorielles et régionales, la confection des schémas d'orientation et des plans locaux de développement, passent par une meilleure connaissance du secteur.

Résultats : Des services publics agricoles de recherche, de conseil rural, de planification et de contrôle et réglementation fonctionnels et capables de répondre aux besoins des populations rurales.

Principales interventions : Au-delà de la tentative de rationalisation qui n'a pas permis d'aboutir à une amélioration de l'efficacité des services, les interventions devront porter sur :

La mise en œuvre d'une approche qualité permettant de réaliser : un audit organisationnel et fonctionnel et de proposer une amélioration de la qualité des services publics. Il comportera les étapes suivantes »

- analyser l'exercice réel des missions régaliennes des Ministères par rapport aux attributions figurant dans les textes en termes de politique agricole de contrôle et certification des semences et autres produits génétiques, d'inspection et de contrôle des produits phytosanitaires et zoo sanitaires, de recherche, de conseil agricole ;
- analyser les relations des Ministères avec les producteurs, le service privé agricole, les ONG, les partenaires financiers de l'État ;
- analyser la qualification des ressources humaines, les ressources financières (budget d'équipement et de fonctionnement) et matérielles et logistiques (équipement de bureaux, moyens de déplacement..) de l'ensemble des structures du Ministère ;

- analyser la gestion des ressources humaines des Ministères (plans de carrière, formation continue, motivation salariale).
- faire des propositions d'amélioration de la qualité des services publics portant sur (i) un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines avec une base de données fonctionnelle, un plan de formation des agents des Ministères et un plan de redéploiement ; (ii) un budget de fonctionnement et d'équipement en adéquation avec les missions imparties aux Ministères ; (iii) un système d'informations fonctionnel au niveau des différents Ministères permettant de faciliter les échanges entre les services de terrain et les services centraux et avec les partenaires et usagers; (iv) Un manuel de procédures techniques pour les différentes directions recueillant les outils, méthodologies et bonnes pratiques régissant les activités de la Direction.

La mise en œuvre de mesures spécifiques pour la recherche agricole, zootechnique et halieutique dont notamment :

- L'amélioration des capacités financières de la recherche à travers la mise en place d'un fonds national de recherche agricole et agro-alimentaire,
- La mise en place d'un système national de recherche agricole et agro-alimentaire
- La réactualisation du plan stratégique de la recherche
- La mise en place d'un plan de formation des chercheurs

Le renforcement des services statistiques et systèmes d'information des différents Ministères : Le renforcement du service de statistiques agricoles au niveau central et déconcentré est indispensable pour assurer un soutien au développement à la base. Ce renforcement se fera en étroite collaboration avec l'ensemble des systèmes d'information existant en Guinée. Ces services sont le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA), Service d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée (SIPAG), Centre National de Documentation et d'Information pour le Développement Rural (CNDIDR), Système d'Information Agro Economique/BSD (SIAE/BSD), Agence pour la Commercialisation Agricole (ACA), le Système

d'Information sur les Marchés à Bétail (SIM-Bétail) et l'Observatoire National des Pêches (ONP). Les interventions porteront sur le renforcement de capacités matérielles, humaines, et logistiques des services impliqués dans la collecte, le traitement, et la production de données statistiques sur les activités socio-économiques du secteur agricole et rural

L'amélioration du dispositif de formation agricole et rurale: L'amélioration de la qualité des ressources humaines dans le secteur agricole constitue l'un des piliers les plus importants qui conditionne sa modernisation. Elle concerne essentiellement la formation de mise à niveau dans différentes disciplines du personnel d'administration en situation professionnelle, elle concerne également les organisations socio-professionnelles. Les interventions porteront sur :

- l'élaboration d'un plan de formation du personnel des Ministères
- la réorganisation du dispositif national de formation rurale
- la réhabilitation des centres de formation professionnelle existants en faveur des organisations professionnelles d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs. (Centre de Bamban, Yatia, Tindo, CEFEL.

Le sous-programme prendra en compte les initiatives en cours dont notamment

- La préparation et la réalisation du recensement national du cheptel (RNC 2012-2013) et de l'Agriculture (RNA) 2012/2013)
- Les enquêtes agricoles permanentes
- Le projet d'appui aux systèmes d'information agricole
- Le programme de mise en conformité durable des services vétérinaires aux normes de qualité de l'OIE

6.5.1.2. Composante 1.2 : Amélioration de l'insertion du secteur privé agricole

Contexte justification : Le secteur agricole guinéen bien qu'ayant fait beaucoup d'efforts dans le domaine de l'insertion du secteur privé se situe toujours dans un environnement qui appelle des améliorations. Dans le secteur agricole, il est caractérisé par l'insuffisance de la politique d'incitation et de promotion du secteur privé marquée par l'insécurité foncière décourageant les investisseurs, l'indisponibilité de crédits à moyen et long terme pour permettre

au secteur privé d'investir, les distorsions dans la politique de distribution des intrants limitant leur utilisation par les producteurs, le poids de l'intervention de l'Etat au niveau des décisions de gestion dans les structures de production, la faiblesse ou la quasi inexistence de mécanismes de régulation et de gestion de l'équilibre interne des filières agricoles par rapport au marché international.

Résultats : Le secteur privé émerge dans le secteur agricole et joue son rôle dans les fonctions qui lui sont dévolues en termes d'approvisionnement, de production, de commercialisation, d'offres de services agricoles

Principales interventions : Elles porteront sur les aspects suivants :

- adapter le cadre réglementaire incitatif pour l'émergence du secteur privé (Plan foncier, Code des investissements.)
- améliorer le système d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles en mettant en place un environnement incitatif favorisant le fonctionnement transparent des circuits de distribution
- former des privés multiplicateurs de semences;
- renforcer la législation en matière de pharmacie vétérinaire et accentuer la lutte contre les importations et la vente frauduleuse de médicaments vétérinaires ;
- standardiser et appliquer pour tous les acteurs les conditions de l'exonération fiscale des intrants ;
- appuyer la mise en place de réseaux de distribution de proximité d'intrants agricoles, vétérinaires et de pêche (magasins de vente privés ou communautaires de proximité);
- favoriser la fabrication la mise en place d'unités de production locale, de petits outillages agricoles (charrue, herse, coupe-coupe, arrosoirs, moulins.) et former les artisans ruraux.
- développer des interprofessions fortes dans chaque filière d'exportation agricole et un mécanisme financier de soutien ou de régulation évitant de faire supporter seulement aux seuls producteurs les soubresauts du marché international;
- mettre en place des produits financiers différenciés et adaptés tenant compte du

calendrier agricole de chaque région agro écologique;

- former les entrepreneurs agricoles exportateurs aux négociations commerciales internationales;
- poursuivre le renforcement des capacités des vétérinaires privés des APITP et des auxiliaires de défense des cultures.

6.5.1.3. Composante 1.3 : Appui à l'amélioration du financement du secteur rural

Contexte et justification : L'agriculture est dominée par des acteurs organisés autour d'activités individuelles ou collectives qui ne bénéficient pas encore d'une offre adéquate de services financiers (crédit, épargne, crédit – bail, assurance, transfert..) pour la promotion et le développement durable de leurs activités. Plus particulièrement, les petits producteurs ruraux et spécifiquement les femmes qui travaillent 75% de leur temps au champ rencontrent des difficultés pour accéder aux offres de services financiers. Les systèmes financiers qui opèrent en milieu rural, sont encore peu nombreux, même s'ils ont connu une expansion croissante et diversifiée depuis les années 90. Il s'agit notamment du Crédit Rural de Guinée, du Centre d'Appui de Formation pour le Développement l'Épargne et le Crédit (CAFODEC) et du Programme Intégré pour le Développement de l'Entreprise (PRIDE) qui offrent des services financiers classiques (épargne et/ou crédit). Ces produits restent souvent embryonnaires face à la taille et à la nature des besoins faute de ressources et de capacités adéquates.

L'offre de service financier Guinéen aux ruraux est dominée par quelques IMF : (le Crédit Rural de Guinée, CAFODEC, Yètè Mali, PRIDE et les 3AE). Il existe treize (13) banques dont seule la BADAM (Banque du Développement Agricole et Minier) de création récente offre des services financiers au monde rural.

Ces treize banques dominant en ce moment le secteur financier en Guinée. Selon les indicateurs de la Banque Africaine pour le développement de l'Agriculture et Minier (BADAM), seule trois (03) d'entre elles détiennent plus de 75% des actifs du système financier : EcoBank, la BICIGUI et la Société Générale. Cependant, les mêmes indicateurs font ressortir une faiblesse de l'intermédiation

financière surtout dans le monde rural. Le volume des crédits accordés en 2009 par le secteur bancaire ne représente que 30,68% de leurs avoirs dont 3,2% des crédits long terme démontrent très clairement l'attentisme et l'immobilisme des banques face à l'économie Guinéenne.

Les conditions d'octroi du crédit bancaire ne facilitent pas l'accès des coopératives et groupements ruraux à ces services. Elles portent notamment sur : (i) les conditions d'ancienneté de la relation (6 mois en moyenne), (ii) les apports personnels élevés (plus de 50% du montant sollicité parfois en devise forte), (iii) les taux d'intérêt au-dessus de 20 % pour tenir compte du taux d'inflation du moment, (21% en avril 2011), (iv) les garanties difficiles à remplir (hypothèques ou aval essentiellement). Il faut toutefois reconnaître à la décharge des banques que leurs opérations sont régies par une réglementation (ratios prudentiels notamment) qui réduit considérablement leur volonté d'aller vers le public cible démuné, sans garantie réelle et ne pouvant pas apporter l'épargne préalable. A ces contraintes réglementaires s'ajoutent d'autres liées à l'organisation même des filières agricoles. En effet, celles-ci sont de petites tailles, pas toujours regroupées, géographiquement dispersées, sollicitant des services de petits montants (crédits et épargnes), toute chose qui est de nature à renchérir le coût des intermédiations.

Le secteur de la micro finance Guinéenne est constitué de douze (12) IMF, agréées et autorisées à s'implanter par la Banque Centrale de la République de Guinée. Parmi les douze (12), quatre (04) rayonnent sur le plan national et collectent l'épargne des membres et offrent des services de crédit au grand public : Crédit Rural de Guinée (CRG), PRIDE Finance, Réseau des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit de Guinée (Yètè Mali) et 3AE. D'autres approches plus communautaires et localisées, intégrées à des projets de développement plus larges, se développent et se structurent également pour offrir des produits de micro finance (CAFODEC avec l'approche ASF, ACM). Les IMF souffrent des faiblesses ci-après : (i) des ressources humaines insuffisantes en quantité et en qualité (les banques débauchent les meilleurs éléments des IMF); (ii) une obsolescence des outils de gestion pour les opérations financières ; (iii) des insuffisances

dans le système de gestion et d'information ; (iv) une insuffisance et une inadéquation des ressources financières pour faire face aux besoins de la clientèle même à court terme, (v) le manque d'infrastructures appropriées.

En termes d'opportunités, il faut souligner : (i) l'existence d'un marché potentiel très grand (besoins domestiques), (ii) la volonté des autorités de promouvoir le secteur, (iii) l'intérêt de la part des promoteurs d'occuper au plus vite un espace laissé vacant par le système bancaire.

Résultats : Une offre durable de services financiers soutenant les filières agricoles et accompagnée par des mesures incitatives est développée de façon soutenue et professionnelle

Principales interventions :

- Définition d'une stratégie nationale de micro finance pour promouvoir le secteur de la micro finance sur une période bien donnée de cinq (05) années par exemple. Cette stratégie nationale devrait être portée par une structure légère indépendante dans le traitement des dossiers, l'allocation des subventions et des accords de crédits aux SFD mais supervisée par un comité qui regrouperait la partie nationale et les bailleurs de fonds qui approuve en dernier ressort les décisions d'octroi de crédit ou de subvention aux institutions qui en feraient les requêtes.
- Application de la loi sur la micro finance avec une forte implication du Ministère de tutelle (création d'une direction de la micro finance chargée de la supervision du secteur) et de la Banque Centrale.
- Création d'une Cellule Technique indépendante qui sera chargée d'étudier aussi bien les dossiers de subventions que les dossiers de prêts des institutions financières (banques et IMF) qui souhaitent s'investir dans le monde rural et pour qui les ressources font défaut. Les dossiers étudiés dans le cadre de la Cellule Technique seront soumis à un Comité décisionnaire indépendant composé de la partie nationale et des bailleurs de fonds.
- Stimuler le développement des filières agro sylvopastorales notamment pour les petits producteurs qui sont exclus du système bancaire par la mise en place de ressources à court et à moyen terme par le biais de lignes

de crédit dont la responsabilité de gestion est confiée à la Cellule technique

- A l'instar du Mali et du Sénégal entre autres, adopter une Loi mettant en place un fonds national du développement agricole constituée de prélèvements sur les importations alimentaires pour financer le PNIASA. Une étude préalable s'avère indispensable.

6.5.2. Sous programme 2 : Développer les capacités des producteurs et de leurs organisations

Contexte justification : Conférer aux producteurs un rôle de commanditaire des services agricoles requis pour leur permettre d'améliorer leurs activités, leurs revenus et leurs conditions de vie, appelle, dans le contexte actuel de la Guinée, des efforts importants de renforcement de leurs capacités institutionnelles, techniques, humaines. Bien qu'il existe en Guinée des OP et des structures faitières dynamiques telles que Chambre d'Agriculture, CNOGP, CONEG, CONAPEG, participant au dialogue politique en termes de planification du secteur agricole et rural, un appui important leur est nécessaire tant sur le plan financier que technique pour leur permettre de jouer le rôle central qui leur sied au niveau des régions, des préfectures et des CRD.

Résultat : les OP sont dotées des capacités institutionnelles requises pour participer au dialogue politique et à la planification du développement

Principales interventions : Les appuis à apporter aux OP portent sur des questions institutionnelles, financières et techniques dont notamment :

- L'appui technique aux confédérations et fédérations de producteurs par la mise à leur disposition, par l'État, de cadres de haut niveau capables de les appuyer dans la préparation de leur participation au dialogue politique et stratégique
- La formation à la gestion démocratique des organisations humaines, à la négociation, à la contractualisation, à l'évaluation participative par les bénéficiaires.
- L'appui à la réorganisation des OP par filière et le développement d'interprofessions au sein des filières

- la mobilisation et l'allocation effective de ressources financières publiques et des PTF pour permettre aux OP de mener leurs activités de concertation et de coordination de la base au sommet
- la mise en place de fonds et guichets de financement régis par la demande pour appuyer les initiatives paysannes
- un meilleur accès des OP aux médias, particulièrement aux radios rurales.

Initiatives en cours dont il faut tenir compte : Le Programme d'Appui à la CNOP-G (PACNOP-G), le PROGEBE, Le Programme Filière Riz Basse Guinée. Le Programme d'Appui aux Populations Paysannes du Fouta (PAPP).

6.6. PROGRAMME 6 : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNIASA

Contexte et justification : Le Secteur du Développement Rural (SDR) de la Guinée est caractérisé par une « approche projet » avec plus de 50 projets en exécution en 2009 financés par une quinzaine de Partenaires Techniques et financiers (PTF). Cela constitue une contrainte (harmonisation, cohérence des procédures) aussi bien pour l'Etat que pour les PTF pour assurer une gestion optimale et un suivi efficace des actions et des ressources affectées au secteur. Le PNIASA constitue le cadre d'investissement de référence dans lequel doit s'inscrire l'intégralité des investissements publics que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers réaliseront dans le secteur agricole et rural dans les cinq prochaines années. Mis à jour annuellement, le PNIASA intègrera l'ensemble des financements en cours ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année et par programme. Il doit désormais servir de support aux discussions budgétaires avec le Ministère de l'Economie et des Finances et constituer le cadre dans lequel les différents partenaires techniques et financiers du secteur rural de la Guinée doivent aligner leurs stratégies d'intervention. La mise en œuvre du PNIASA reposera sur une approche sectorielle qui s'articule sur des dispositifs de pilotage, de concertation et de dialogue qui partent du niveau stratégique jusqu'au niveau opérationnel et qui sont bâtis sur des instances régionales et locales.

L'approche sectorielle, découlant, entre autres, de la recommandation de la CEDEAO/NEPAD, est une façon de travailler ensemble entre les autorités gouvernementales, les acteurs non étatiques et les partenaires au développement qui procède, entre autres, de la Déclaration de Paris dont les cinq grands

principes sont : (i) l'appropriation par l'Etat de l'ensemble des politiques, programmes et stratégies de développement, (ii) l'alignement des PTF sur les procédures et programmes nationaux, (iii) l'harmonisation des stratégies de financement et de suivi évaluation des différents partenaires au développement, (iv) la gestion axée sur les résultats, (v) la responsabilité mutuelle. L'approche sectorielle s'articule sur les axes suivants:

- Le développement progressif d'une politique ou stratégie sectorielle globale et cohérente
- La formulation de programmes d'investissement cohérents
- Un cadre de dépenses publiques unifié pour les ressources internes et externes
- Une gestion, une planification et un cadre de suivi évaluation commun.

Le présent programme porte sur (i) les mécanismes institutionnels de coordination, de gestion et de mise en œuvre du PNIASA, (ii) la synergie entre les programmes du PNIASA, (iii) les implications des politiques économiques du pays par rapport au PNIASA.

6.6.1. Sous programmes mécanismes institutionnels de coordination, de gestion et de mise en œuvre du PNIASA

Résultat 1 : le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les OP et la Société civile partagent un cadre interministériel de dialogue stratégique, d'orientation et de prise de décision relatif à la mise en œuvre de la politique nationale de développement agricole à travers le PNIASA

Principale intervention :

Mise en place d'un *Comité National d'Orientation du PNIASA (CNO-PNIASA)* qui sera composé des Ministres ou de leurs représentants

(Ministère de la Coopération Internationale, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Environnement, du Ministère du Commerce et du Ministère de la Santé Publique), des responsables des Institutions Techniques et Financières Internationales et des Représentations Diplomatiques du Président (ou le Représentant) de la Chambre Nationale de l'Agriculture de Guinée, du Président (ou le Représentant) du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (CNSA) et du Président (ou le Représentant) du Conseil National de l'Organisation de la Société Civile (CNOSC), du Président (ou le Représentant) du Conseil Economique et Social (CES). Le Ministère de l'Agriculture assure la présidence de ce comité.

Il aura pour mission, au plus haut niveau, l'orientation, le dialogue et la prise de décisions sur les questions stratégiques de politique agricole et de mise en œuvre du PNIASA. Ce comité se réunit une fois par an.

Résultat 2 : La planification des priorités de réalisation des interventions, l'approbation des budgets et plans de mise en œuvre, la mobilisation des ressources, le suivi évaluation sont réalisés en commun entre les représentants de toutes les parties prenantes du PNIASA.

Principale intervention :

Mettre en place un Comité National de Pilotage (CNP) qui est composé des représentants du Ministère de la Coopération Internationale, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Plan, des représentants des BSD sectoriels de l'Agriculture, l'Elevage, la Pêche, l'Environnement, du Ministère du Commerce et du Ministère de la Santé, les représentants des organisations socioprofessionnelles du secteur agricole, les représentants des structures techniques concernées par les programmes, les chargés des programmes des PTF, le représentant du Conseil National de l'Organisation de la société civile, le point focal de la sécurité alimentaire, le représentant de la Chambre Nationale d'Agriculture. Il est présidé par le Ministère de la Coopération. Ce comité de pilotage se réunit deux fois l'an pour examiner et approuver les programmes et budgets, évaluer le niveau d'exécution du PNIASA

Résultat 3 : Les partenaires techniques et financiers et le Gouvernement disposent d'un cadre propice de dialogue pour se concerter sur des questions particulières à caractère stratégique, politique ou opérationnel ayant un déterminisme sur la mise en œuvre de la PNDA à travers le PNIASA.

Principale intervention :

La mise en place un Comité Technique de Concertation Etat/PTF. Il sera composé des Directeurs des services représentant les Ministères de la Coopération Internationale, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Plan, les autres Ministères concernés, les Directeurs des Bureaux de Stratégies et Développement (BSD) des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement et les Représentants des PTF. Les réunions de ce cadre précèdent celles du Comité National de Pilotage (CNP) afin de permettre au CNP de se pencher sur les questions stratégiques qui constituent des préoccupations au niveau des PTF

Résultat 4 : La dispersion notoire des projets et programmes actuellement mis en œuvre ou formulés dans les cinq (5) prochaines années dans chaque filière est revue en fonction des priorités du PNIASA afin de les mettre en complémentarité et les orienter vers la réalisation des objectifs et impacts attendus au niveau des programmes du PNIASA desquels ils relèvent.

Principales interventions :

La mise en place d'une Unité de coordination et de gestion du PNIASA (UCGP) dirigée par un Coordonnateur National. Elle sera chargée de la planification, de la programmation et de la mise en œuvre des activités du PNIASA (PTBA). L'Unité de coordination s'appuiera sur un noyau d'analyse stratégique et de gestion de connaissances (SAKSS) et une cellule de communication. Le SAKSS a pour rôle : (i) de renseigner le dialogue stratégique et la planification relative au PNIASA par (i) la coordination d'un travail collaboratif en réseau permettant de mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits ciblés de la connaissance requis pour appuyer l'orientation stratégique et la mise en œuvre des programmes du PNIASA et (ii) le stockage accessible et la dissémination desdits produits. Le SAKSS s'appuiera sur des organes ci-après :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, services statistiques, unités de planification, universités, etc., avec un coordonnateur à sa tête ;
- un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (Secrétaire General de Ministère) qui rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, partenaires techniques et financiers, etc.
- un dispositif de suivi évaluation des programmes

La mise en place d'une Cellule Communication qui sera chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication, de gestion de la documentation, des savoirs et de la visibilité du PNIASA.

La mise en place d'un Comité Technique de Pilotage pour chaque programme (CTPP) dont chacun, en fonction de la spécificité du programme est composé des représentants des BSD sectoriels de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture, de l'Environnement et de la Santé, des représentants des structures techniques, des organisations socioprofessionnelles sectorielles, des chargés des programmes des PTF.

La mise en place d'un Cadre Technique de Concertation (CTC) Etat /Partenaires Techniques et financiers dans chaque programme. Il sera composé des Directeurs des Bureaux de Stratégies et Développement (BSD) des sectoriels et des Chargés des programmes des PTF, des représentants du Ministère de la coopération Internationale, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Plan, du Ministère du Commerce et du Ministère de la Santé Publique et de l'Hygiène, du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Élevage, du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Les réunions du CTPP

seront précédées par celles du Cadre Technique de Concertation Etat/PTF

La mise en place d'un Conseil Régional de Concertation présidé par le Gouverneur ou son représentant et comprenant le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture, des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Plan, les directeurs régionaux sectoriels, les représentants régionaux des BSD et de l'ANASA, les représentants des points focaux de sécurité alimentaire, les responsables des organisations socioprofessionnelles, des ONG, les représentants des PME et les chargés de projets des PTF. L'animation technique sera assurée par les Directeurs régionaux sectoriels (agriculture, élevage, pêche et ressources forestières et environnementales, commerce). Le rôle de ce comité sera d'assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution des différents programmes et d'en dresser le bilan et le communiquer à l'Unité de Gestion. Ce comité se réunit semestriellement.

La mise en place d'un Conseil Préfectoral de Concertation. Ce comité a pour rôle d'identifier, d'examiner et de porter les problèmes à la connaissance de l'instance régionale. Il sera présidé par le Préfet ou son représentant. Il sera composé des Directeurs préfectoraux sectoriels, les représentants préfectoraux des PTF, les points focaux de la sécurité alimentaire, les représentants des CRD et des Sous-préfets, les représentants des ONG, les représentants des PME, les Secrétaire généraux chargés des collectivités décentralisées, le représentant des OP des zones concernées. L'animation technique sera assurée par les Directeurs Préfectoraux sectoriels (Agriculture, Elevage, Pêche et de l'Aquaculture et ressources forestières et environnementales). Il se réunit deux (2) fois par an et ce au moins quinze (15) jours avant la réunion du conseil régional de concertation.

7. SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES

Dans son ensemble le PNIASA est conçu comme un plan fédérateur qui met l'accent sur la cohérence et la complémentarité entre ses 6 programmes. En effet il entreprend d'intensifier les productions vivrières agricoles, animales et halieutiques (programmes 1 et 2) susceptibles d'améliorer la sécurité alimentaire des populations, de relancer la productivité des

filères commerciales ayant un impact direct sur les revenus des producteurs donc de réduction de la pauvreté (programme 3), de développer la promotion de la gestion durable des ressources naturelles qui constituent la base productive des trois premiers programmes et qui garantissent la productivité agricole à plus long terme pour les générations futures (programme 4). Enfin il

place tous ces programmes dans un cadre où les capacités des producteurs et la qualité des services techniques dont ils ont besoin sont améliorées (programme 5). La mise en cohérence des projets et programmes en cours dans le cadre des 5 programmes du PNIA-SA cités ci haut et la nécessité d'aller vers une approche commune d'intervention et de financement (approche sectorielle) propre à l'ensemble du secteur agricole constitue l'objet du programme 6.

Ces programmes sont en outre cohérents avec d'une part, les programmes et projets en cours (Projet Riz Basse Guinée financé par l'AFD, programmes d'infrastructures rurales financés par la BAD et la BID, Projet fruits et légumes de la BADEA etc.) et d'autre part avec les projets nouveaux (Projet d'intensification des productions fruitières et vivrières de Kindia

financé par la FAO, programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles PNAFA du FIDA etc.) ou de nouveaux projets en cours de formulation (WAPP2 et PRAO-Guinée à financer par la Banque Mondiale, etc.).

Le PNIA-SA va donc intégrer les projets dont les expériences significatives attendent la deuxième phase d'extension, des projets dont les études sont suffisamment avancées pour envisager la mise en œuvre.

Par ailleurs les programmes du PNIA-SA Guinée s'intègrent facilement aux objectifs des 3 programmes mobilisateurs et fédérateurs du PRIA de l'ECOWAP/PDDAA à travers le choix des mêmes filières stratégiques agricoles (Riz, maïs, manioc, viande, lait, etc.) et les mesures d'accompagnement identifiées.

8. IMPLICATIONS PAR RAPPORT AUX POLITIQUES PUBLIQUES

L'élaboration et la mise en œuvre du PNIA-SA ont des implications pour les politiques publiques tant au plan institutionnel, commercial que financier.

Sur le plan institutionnel : *le déphasage du cadre actuel de gouvernance et de dialogue stratégique du secteur agricole* avec les ambitions portées par les documents de politique et de stratégie (PNDA, SNDR, LPDPA). En effet, le Secteur agricole de la Guinée est caractérisé par une « approche projet » avec plus de 50 projets en exécution en 2009 financés par une quinzaine de Partenaires Techniques et financiers (PTF). Si cette situation peut être interprétée comme une vitalité des investissements publics dans le secteur, cela engendre des insuffisances notoires dans la coordination du secteur qui se traduisent par un émiettement des centres de responsabilité et son corollaire, le manque de coordination des interventions dans le secteur entre les ministères eux-mêmes, et entre les ministères et les autres intervenants (PTF, ONG, OP, etc.).

Cette faiblesse dans la coordination entraîne un manque de rationalisation dans l'utilisation des ressources humaines et financières et une exploitation non optimale des informations existantes et, partant, des résultats mitigés. C'est pourquoi, une profonde réforme du cadre institutionnel devrait être envisagée pendant la mise en œuvre du PNIA-SA, en vue de corriger

les insuffisances inhérentes à la dispersion des centres de responsabilité et au manque de visibilité dans l'allocation des ressources.

La réforme devrait s'appuyer sur un cadre institutionnel rénové et opérationnel, à la mesure des enjeux et priorités du secteur agricole. L'amélioration du dispositif institutionnel, par le biais de cette réforme, devrait permettre de limiter les dispersions dans les interventions, à travers l'utilisation optimale des moyens humains disponibles, une répartition claire des compétences entre les structures, la coordination, la synergie des actions et une meilleure coordination de la mise en œuvre des actions de développement du secteur agricole. Elle devrait également permettre aux organisations professionnelles agricoles (OP, privés, société civile) de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du PNIA-SA conformément aux orientations et au principe de participation du PDDAA et de l'ECOWAP. L'État veillera particulièrement à soutenir le rôle dynamique de ces organisations en leur apportant un appui dans le sens du renforcement, de l'organisation et de la professionnalisation des producteurs conformément aux propositions du programme 5 du PNIA-SA.

Cette réforme devrait, en outre, contribuer (i) à la promotion d'un dispositif de coordination,

d'orientation, de planification et d'évaluation impliquant l'ensemble des acteurs publics et non publics et des PTF conformément aux propositions du programme 6 du PNIA-SA et (ii) d'une stratégie de communication sur les différentes phases de mise en œuvre du PNIA-SA et notamment sur l'utilisation des ressources de la coopération bilatérale et multilatérale et des fonds de contrepartie du Gouvernement pour en faire de véritables instruments de financement du développement rural. Néanmoins, il faut rappeler que, conformément aux orientations du PDDAA et de l'ECOWAP, cette réforme sera menée progressivement tout en accordant la priorité à la mise en œuvre diligente des actions immédiates, donnant rapidement des résultats et valorisant les connaissances, les capacités.

Dans l'immédiat, un mécanisme de coordination sera utile pour concilier la nécessité d'assurer une cohérence des interventions dans le secteur agricole et la mise en œuvre diligente des actions prévues dans le PNIA-SA. Ce mécanisme se traduira par :

- la mise en place d'une Unité de coordination et de gestion de la mise en œuvre du PNIA-SA au sein du Ministère de l'Agriculture accompagnée des différents organes d'orientation, de pilotage de dialogue stratégique proposé dans le cadre du programme 6.
- L'appui à la formulation d'une stratégie basée sur l'approche sectorielle indispensable à la mise en œuvre cohérente des programmes du PNIA-SA et les réformes institutionnelles pour aller vers l'aide budgétaire et un cadre commun de dépenses à moyen terme en adéquation de l'approche sectorielle

Une réforme foncière inachevée : la question foncière représente un enjeu historique, politique, économique, social et culturel majeur. La sécurisation foncière (droits d'usage ou propriété) permettra aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers, d'investir en toute confiance sur des terres dont ils savent qu'ils continueront à les exploiter et utiliser de la terre comme garantie pour l'obtention du crédit. Cependant, la gestion foncière doit être organisée en tenant compte à la fois, des droits coutumiers et de leur adaptation aux conditions modernes d'exploitation des terres. Elle doit également intégrer l'existant (code domaniaux et

foncier, charte pastorale). Pour ce faire, il faut assurer l'obtention de garanties foncières, en particulier dans les zones aménagées, de façon à inciter à l'investissement, la capitalisation et l'accroissement de la production. Les éléments de stratégie doivent concerner:

- L'élaboration et la promulgation des textes de lois relatifs à la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR);
- La diffusion et la vulgarisation de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural et des textes d'application et leur traduction dans les langues nationales,
- Le renforcement du rôle des organes reconnus de gestion des litiges à tous les niveaux dont le but est la recherche d'une coexistence faite de tolérance et de respect mutuels entre les différents utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers)

Une instabilité des institutions susceptible d'affecter les orientations en politique agricole : Le Gouvernement devra accorder toute l'importance requise à la finalisation, l'adoption et la promulgation de la loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique afin d'assurer au secteur agricole la stabilité requise sur le plan des orientations en matière de politique et stratégie.

Sur le plan commercial : *Le commerce intérieur* : La Guinée a la particularité d'être un pays où les marchés nationaux présentent de bonnes opportunités pour une gamme diversifiée de produits agricoles locaux frais. L'écoulement des produits des zones de production vers les marchés est peu organisé, dominé par des intermédiaires et les réseaux de distribution organisés et modernes sont peu développés. Par ailleurs il existe une forte présence de produits importés en concurrence directe ou en substitution aux productions agricoles locales. Cette situation entraîne des risques commerciaux souvent pris en charge par les producteurs qui vendent bord champs. Le PNIA-SA, ayant prévu de venir en appoint par la mise en œuvre d'infrastructures commerciales comme les pistes de production, les magasins de stockage, le marché d'intérêt national des produits agricoles et enfin le suivi des prix et des stocks sur les marchés doit être en phase avec la politique de commerce intérieure choisie par le Ministère du commerce.

Le commerce extérieur : Pour relancer le secteur des exportations agricoles, le PNIA-SA est en harmonie avec les orientations du Cadre Intégré Révisé du Commerce adopté par le Gouvernement en cours de finalisation qui propose de réduire les inefficacités et les dysfonctionnements susceptibles de constituer des entraves au commerce et peser sur la compétitivité des produits guinéens à travers les principaux axes suivants : (i) la libre circulation et l'évacuation des produits agricoles au plan national, sous régional et international, (ii) la réduction des distorsions d'origine fiscale ou parafiscale sur les intrants et équipements importés, (iii) l'instauration d'un cadre incitatif et juridique attractif, (iv) la promotion des investissements étrangers et des produits guinéens à l'exportation, (v) l'appui aux organisations paysannes et groupements interprofessionnels par des actions de formation, le développement des institutions de micro crédit, le soutien aux activités des femmes, qui occupent une place prépondérante dans l'activité agricole, et sont aussi les plus touchées par la pauvreté (accès à la terre, appui à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles...), (vi) le développement des services publics de recherche et de vulgarisation et les infrastructures de commercialisation, (marchés d'intérêt national de Conakry, marchés régionaux des chefs-lieux de régions, etc.), (vii) l'investissement dans la réputation de l'origine Guinée par la définition des chartes de qualité dans chaque filière et son respect par tous les acteurs concernés.

Par ailleurs, la mise en œuvre du PNIASA s'inscrit dans le cadre de la politique sous régionale commerciale de la CEDEAO. Les attentes de la Guinée ont été exprimées dans l'étude sur les produits sensibles, et dans l'étude prospective sur les mesures de protection nécessaires pour le développement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest. Les principaux instruments de la politique commerciale CEDEAO sur lesquels la Guinée doit s'aligner dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA sont notamment le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO complété par les outils de défense commerciale ci-après : (i) la Taxe Dégressive de Protection de la CEDEAO (TDPC), (ii) le Droit Compensateur de la CEDEAO (DCC), (iii) la Taxe de Sauvegarde de la CEDEAO

(TSC), dénommée également Taxe de Sauvegarde à l'Importation (TSI).

Les principaux enjeux pour la Guinée pour l'utilisation des outils de défense commerciale sont notamment de pouvoir déclencher facilement la taxe de sauvegarde à l'importation, d'appliquer un niveau de protection adapté, de définir une durée d'application pertinente et de prendre en compte les effets de substitution.

Sur le plan financier : Prenant conscience de l'importance vitale du financement de l'agriculture pour le développement durable, l'Afrique, dont 70 à 80 pour cent de la population dépend de l'agriculture, s'est engagé à assurer le financement de l'agriculture dans le cadre du PDDAA en retenant que les Gouvernements augmenteront leurs investissements tout en faisant appel aux partenaires extérieurs. A cet effet les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés, en juillet 2003 à Maputo, à allouer chaque année au moins 10 pour cent de leurs budgets nationaux à la mise en œuvre de leurs politiques de développement agricole, dans un délai de cinq ans.

En Guinée la structure actuelle des investissements n'est pas encore efficiente. Elle appelle une modification car la part de l'agriculture dans les investissements publics est relativement faible et les dépenses de fonctionnement associées sont très élevées. Plusieurs possibilités doivent être explorées en ce qui concerne les mécanismes de financement durable du secteur rural et la mise en œuvre réussie du PNIASA. Le recours à des types de financement autres que les mécanismes traditionnels est à explorer notamment à travers des fonds additionnels financés à partir de prélèvements sur toutes les importations de produits agricoles et alimentaires en provenance de pays tiers et les contributions solidaires. Plusieurs mécanismes de prélèvement de ressources pour augmenter les investissements sont présentés par le PDDAA :

- contribution de l'État sous forme de dotation budgétaire (Cf. engagements de Maputo de 2003 : 10 pour cent du budget affecté à l'agriculture) ;
- prélèvement de taxes additionnelles sur les importations relatives aux produits agricoles et alimentaires ;

- prélèvement d'une part de la TVA collectée sur les produits alimentaires. Affectation d'une part du Prélèvement Communautaire
- ressources des organismes sous régionales et régionales d'intégration
- ressources de la coopération bilatérale et multilatérale.
- financements des banques régionales
- budgets des Collectivités locales (sur ressources propres et sur fonds de la coopération décentralisée) ;
- ressources privées (prélèvement sur les filières – parafiscalité, autofinancement des exploitants et des autres acteurs, investissement privé local et étranger – banques commerciales, investisseurs, etc.), participation des industries agroalimentaires au financement du crédit de campagne et à celui de la commercialisation

La mise en œuvre du PNIASA sera accompagnée également par :

- le développement de l'assurance agricole dans le cadre de la Loi d'Orientation

Agrosylvopastorale et Halieutique, pour assurer la couverture des activités des producteurs (agriculteurs éleveurs) contre d'éventuels risques telles que les inondations, les pluies hors saison, les invasions d'oiseaux granivores, etc. Ce qui devrait contribuer à rassurer les banques quant au risque lié aux difficultés rencontrées dans le remboursement du crédit.

- La sécurisation du crédit rural grâce, notamment, à la mise en place auprès de la nouvelle Banque agricole BADAM et au niveau du système financier décentralisé des fonds requis à cet effet : (i) un fonds de garantie, destiné à prendre en charge jusqu'à concurrence de 75 pour cent le risque de non remboursement , (ii) un fonds de bonification, qui assure la prise en charge des différentiels d'intérêt , (iii) un fonds de calamités, pour venir en aide aux producteurs agricoles victimes d'une calamité et (iv) un fonds d'appui à la stabulation, pour faciliter l'accès des éleveurs au crédit, avec des taux préférentiels pour les investissements et le fonds de roulement.

9. MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Le PNIASA étant un programme sectoriel qui utilise des ressources naturelles pour créer de la production agro-sylvo-pastorale, génèrera d'une part des impacts sur l'environnement dont il faut définir les mesures de mitigation et d'autre part devra corriger les pratiques agricoles courantes dégénératives des ressources naturelles telles que l'agriculture extensive, la transhumance incontrôlée, le pillage des ressources halieutiques, les pratiques destructrices des ressources forestières et du sol (feux de brousse, déforestation, dégradation de l'environnement dans les zones aurifères.)

En effet, la difficulté de conserver la fertilité des sols est à la base de nouvelles conquêtes des terres entraînant une déforestation accentuée avec une tendance à la disparition des forêts dans certaines zones. La pratique courante de culture sur les pentes facilite la destruction du sol et du couvert végétal. Les feux de brousse répétitifs provoquent une disparition de la diversité de la végétation et de la faune et freinent leurs développements. Les grands arbres sont de moins en moins nombreux. L'exploitation aurifère industrielle ou artisanale bouleverse totalement certains sols qui

deviennent totalement inutilisables pour l'agriculture alors qu'ils y étaient propices antérieurement.

Il est nécessaire de mener, au début de la mise en œuvre du PNIASA une évaluation environnementale pour le PNIASA, en relation avec toutes les structures compétentes.

Cette étude prendra en compte les risques potentiels et proposera des mesures de mitigation qui y sont proposées. L'analyse des impacts environnementaux des activités à réaliser se fera sur la base de trois critères : la durée de l'impact, l'étendue de l'impact et l'intensité de l'impact. A l'issue de ces analyses, les impacts seront classés en impact majeur, en impact moyen ou modéré, en impact faible ou en impact nul. Les activités seront classées en trois catégories :

Les activités dont les impacts environnementaux négatifs sont plus importants que les impacts positifs : (i) l'aménagement des plaines et des bas-fonds, (ii) la promotion des labours motorisés et de la mécanisation post récolte.

Les activités présentant à la fois des impacts environnementaux négatifs et positifs : (i) la protection des aménagements et la gestion de l'eau sur les aménagements, (ii) la production de semences améliorées, (iii) l'amélioration des pratiques de culture attelée, (iv) l'amélioration des conditions de stockage des productions agricoles.

Les activités présentant uniquement des impacts environnementaux positifs : (i) la mise en œuvre des conseils technico-économiques, (ii) la mise au point (recherche & développement) et la diffusion de méthodes et de pratiques d'amélioration de la fertilité.

10. SUIVI EVALUATION

Dans son ensemble un système de suivi-évaluation du PNIASA sera mis en place pour mesurer les progrès réalisés par rapport à la situation de référence qui est décrite par le rapport diagnostic. Le suivi évaluation du programme devrait se faire conformément au mécanisme de suivi évaluation qui sera élaboré dans le cadre de l'application de l'approche sectorielle qui sera développée pour la coordination et la mise en œuvre du PNIASA. Un manuel de suivi évaluation élaboré à cet effet définira la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenants dans le secteur et les mécanismes dont notamment :

le suivi de l'impact qui porte sur la revue annuelle des progrès au niveau national qui : (i) alimentera les processus de dialogue et de revue inclusif des politiques et des programmes ainsi que les politiques budgétaires et les aides au développement, (ii) permettra d'aider l'État dans la mesure de ses progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA, d'allouer plus de 10 pour cent du budget national à l'agriculture, d'obtenir plus de 6 pour cent de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier objectif du Millénaire pour le Développement qui est de réduire, de moitié, la pauvreté et la faim, en 2015 la concordance avec les principes du PDDAA pour permettre d'atteindre les objectifs du PDDAA.

La mise en œuvre du suivi d'impact nécessite des capacités humaines, techniques, méthodologiques en termes de collecte, de traitement, de diffusion et de communication afin de pouvoir générer des produits de connaissance et de haute qualité, qui pourront alimenter les débats aux processus de revue et de dialogue.

Ce suivi contribuera à l'évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la

croissance, en collaboration avec le Comité technique National de Pilotage. Elle va intervenir autour de deux grands axes d'activités avec:

- des études en vue d'identifier et d'évaluer notamment la viabilité des options de politique et d'investissement couvrant différents aspects de l'agriculture et du commerce (développement des chaînes de valeur). Celles-ci seront menées dans le cadre du nœud national SAKSS ou en coopération avec des partenaires extérieurs, etc. ;
- des analyses spatiales et temporelles relatives à l'impact des investissements sur la pauvreté, la consommation alimentaire et la nutrition du couple mère enfant au niveau national et local et une analyse de l'effet d'innovations agricoles sur le développement.

Le suivi de l'exécution des programmes qui portera sur le traitement des données collectées par les points focaux régionaux et préfectoraux qui seront chargés d'alimenter, de façon régulière, le système. Ces points focaux relèveront des structures déconcentrées chargées du suivi évaluation et de la statistique au niveau des différents Ministères. Ce travail sera supervisé par l'Unité de Coordination et de Gestion du PNIASA. Ce suivi participera, par ailleurs à améliorer le système d'information et de communication, au sein de la CEDEAO. Un manuel de suivi-évaluation, élaboré dans ce sens, devra contenir les détails des procédures y relatives. Une application web sera un des supports du Système d'information du Suivi-Evaluation pour faciliter la collecte, le traitement et la diffusion des informations à tous les niveaux.

Le suivi environnemental du PNIASA : Le suivi régulier de la réalisation des activités des programmes par les services chargés de l'environnement pour vérifier le respect des normes environnementales qui doivent être respectées pendant la réalisation des activités d'une part et d'autre part le suivi et l'évaluation des impacts après la réalisation des activités. En matière d'initiatives en cours en suivi-évaluation, le Bureau de Stratégie et développement (BSD)

du Ministère de l'Agriculture bénéficie actuellement d'un projet d'appui institutionnel de la part du PNUD visant le renforcement des capacités en suivi-évaluation des programmes et projets agricoles. A terme il doit disposer de cadres compétents aux niveaux national et déconcentré, d'un manuel de suivi-évaluation adossé à un logiciel informatique. D'autres initiatives sont prévues avec le FIDA et la BAD.

11. EVALUATION DES RISQUES

La mise en œuvre du PNIASA devra faire face à des risques liés au contexte sociopolitique du pays, à la maîtrise de l'eau, aux enjeux fonciers, aux questions institutionnelles, aux changements climatiques.

La stabilité politique et économique du pays : la Guinée sort d'une période d'instabilité politique et économique de près de 10 ans qui a poussé nombre de ses partenaires techniques et financiers à geler leur coopération avec le pays. Elle s'en est sortie avec la mise en place d'institutions démocratiques consécutives aux dernières élections présidentielles. Elle prépare les élections législatives qui constitueront un jalon très fort de l'ancrage de la démocratie en Guinée. Une bonne tenue des élections garantissant paix et stabilité sociale postélectorale et un environnement propice à l'investissement sera un gage de reprise de la coopération bilatérale et multilatérale.

La maîtrise de l'eau : La protection et la durabilité des aménagements et leur impact sur l'environnement constituent des aspects importants dans la mise en œuvre du PNIA-SA susceptibles de générer des risques s'ils sont mal maîtrisés. De cette maîtrise participe notamment la responsabilisation pleine et entière des acteurs bénéficiaires dans le processus de planification et d'appropriation des périmètres aménagés, de gestion proprement dite de l'eau, d'entretien des infrastructures et de protection de l'environnement. Au préalable les études socio-économiques, techniques et environnementales de base communes à toute la zone d'intervention du Programme et celles techniques approfondies seront réalisées pour définir les modalités d'aménagement et de réhabilitation des nouveaux périmètres en tenant compte de la durabilité, des facteurs de dégradation de l'environnement.

Des programmes de formation portant sur différents modules seront développés sur toute la durée du PNIA-SA et concerneront (i) la gestion de l'eau et entretien des ouvrages ; (ii) la protection de l'environnement en vue de la pérennisation des aménagements ; (iii) la gestion coopérative, la gestion des unités économiques, les techniques d'animation.

Les enjeux fonciers : La sécurisation foncière, et notamment la protection de l'accès aux ressources foncières est une condition essentielle pour un développement rural durable et plus particulièrement pour l'intensification et l'amélioration de la productivité du secteur agricole, la gestion des ressources foncières et la protection de l'environnement. Assurer la sécurisation foncière est toutefois une opération complexe en Guinée où l'afflux important de réfugiés peut accentuer les difficultés d'accès à la terre. La sécurisation foncière retient, depuis plusieurs années, l'attention des autorités guinéennes. Elle constitue une priorité de la Nouvelle Politique de Développement Agricole du Gouvernement (PNDA 2007). Toutefois, malgré les efforts réalisés jusqu'à présent, par l'élaboration d'un Code foncier et domanial, d'une déclaration de politique foncière en milieu rural, l'absence des dispositions complémentaires à ces mesures et réglementaires empêche la Guinée de disposer d'une stratégie claire de sécurisation foncière. Ainsi, les terres relevant du domaine de l'Etat sont cédées, en zone rurale, sous forme de concession provisoire, souvent sans contrepartie financière ni d'éventuelles conditions particulières notamment de mise en valeur. Cette situation constitue une entrave par rapport à l'accès aux ressources foncières des petits producteurs et des groupes défavorisés et un facteur décourageant les efforts

d'enrichissement et de bonne gestion des exploitations.

Pour assurer au PNIA-SA, les performances de production et de sécurité alimentaire retenues, le Gouvernement veillera, dès la première année, à compléter le dispositif législatif et réglementaire existant sur le plan foncier par la promulgation de la loi et la prise des décrets et arrêtés de mise en application, la mise en place des commissions foncières au niveau des communautés rurales, la mise en place d'un projet pilote de sécurisation foncière couvrant 40 Communautés Rurales de Développement, la formation et la sensibilisation des communautés rurales de base à la législation foncière.

Les changements climatiques en Guinée se sont manifestées entre autres, par des perturbations au niveau de la répartition et de la fréquence des pluies ainsi que des baisses de température provoquant des gels notamment en Moyenne Guinée et des inondations en Haute Guinée. Ils affectent les revenus et la vie socio-économique notamment des producteurs ruraux déjà confrontés à la faible productivité des sols. L'agriculture extensive qui en découle, à la recherche de nouvelles zones de culture, étend ses superficies au détriment des zones sylvoles et transforme les zones de pâturage humides en terres pauvres, semi-arides. Le Gouvernement guinéen, s'est doté d'un plan d'action national d'adaptation aux changements Climatiques en 2007 dans le cadre de la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Sur le plan agricole, le Programme de gestion durable des ressources naturelles du PNIA-SA sera une opportunité pour le Gouvernement de mettre en œuvre les stratégies préconisées par ce plan qui reposent sur les mesures de prévention et d'adaptation permettant d'adapter les systèmes de production aux nouvelles conditions éco-climatiques créées par les changements climatiques. A cet effet, plusieurs stratégies sont envisagées dont :

- la détermination des méthodes les plus appropriées de gestion de l'humidité du sol durant les périodes critiques du développement des plantes;
- l'amélioration de la fertilité des sols en vue d'accroître leur productivité par l'introduction des techniques améliorées de jachère, semis de légumineuses au cours du dernier cycle de culture, afin de réduire la durée de jachère suivante.
- le choix des variétés plus résistantes à la sécheresse et le développement des cultures irriguées dans les zones situées au nord du 10e parallèle.
- l'intensification de la production céréalière dans les zones forestières et en basse guinée où les conditions climatiques restent encore favorables.
- l'utilisation de la prévision agro-météorologique dans la planification des opérations agricoles en particulier pour renforcer les systèmes d'alerte précoce, permettant de mieux s'adapter aux variations des conditions climatiques
- la bonne gestion de l'espace en faveur de l'élevage notamment le pâturage et la gestion des couloirs de transhumance
- le reboisement des zones à écologie fragile

Les questions institutionnelles : Les services agricoles de l'Etat, dans leur situation actuelle, caractérisés par une indigence notoire en termes de ressources humaines, logistiques et une organisation en déphasage avec un système de réponse à la demande peuvent constituer un handicap dans la mise en œuvre du PNIA-SA. Ce risque sera pris en charge par la mise en œuvre du Programme 6 du PNIA-SA relatif à l'appui aux services agricoles.

12. CIBLAGE ET GENRE

Le PNIA-SA, ayant pour objet de participer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire privilégiera les groupes cibles que sont les femmes, les jeunes qui, en plus, d'être pauvres, sont vulnérables. La conception du PNIA-SA est basée sur la

politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre de la Guinée.

La stratégie d'équité de genre sera participative, inclusive et durable et visera à assurer aux groupes cibles (hommes et femmes) l'accès équitable aux ressources, aux activités et aux bénéfices du PNIA-SA. Elle s'articulera autour

des éléments suivants: (i) faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux activités d'appui et de renforcement de leurs capacités, répondant à leurs besoins spécifiques; (ii) encourager leur participation dans tous les cadres de concertation et de décision des OP; et (iii) appuyer les activités génératrices de revenus promues par des femmes et des jeunes afin de réduire leur charge de travail et d'améliorer la qualité des produits finis pour une meilleure plus-value. Leur intégration dans les activités ne se basera pas sur un volet spécifique mais ceux-ci vont, néanmoins, bénéficier des mêmes opportunités, en accord avec leurs priorités et leur positionnement dans les différents sous-secteurs. Un accent particulier sera mis sur l'information, l'éducation et la communication en genre dans le cadre du renforcement des capacités des principaux acteurs. Des évaluations annuelles qui seront menées permettront de vérifier l'efficacité de ses appuis auprès des groupes cibles et d'apprécier leur adhésion et leur participation aux activités.

Le PNIA-SA ciblera prioritairement: (i) les petits producteurs/trices vivant sur leurs exploitations familiales et (ii) leurs groupements de base, en particulier, les groupements intégrant des femmes et des jeunes et leurs fédérations/unions et associations faitières en charge de les appuyer et les défendre. Ce groupe cible prioritaire et relativement homogène rassemble la majorité des actifs,

Les groupements des producteurs/productrices exploitant une superficie réduite avec un outillage rudimentaire (machette, houe, daba), vivent dans une insécurité alimentaire latente en période de soudure et ont de faibles revenus peu diversifiés, sans possibilité d'épargne. Les principales réponses apportées par le PNIA-SA à ce groupe cible seront: (i) le financement de microprojets productifs notamment dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, (ii) la multiplication/diffusion des semences améliorées, de plants sains de manioc et de produits génétiques animaux, (iii) le conseil et la formation pratique en techniques de production végétale et animale (iv) l'organisation de la commercialisation et le développement de partenariats public/privé, (v) la réhabilitation et l'entretien des pistes, (vi) le renforcement des capacités organisationnelles et en gestion des OP.

Les groupements de femmes qui jouent un rôle prépondérant dans la petite transformation et commercialisation des produits agricoles. Un appui leur est nécessaire pour accroître la productivité de leur travail. Les réponses qu'apportera le PNIA-SA à ces groupements de femmes seront : (i) un appui à la demande pour le financement de microprojets et la promotion des techniques améliorées de transformation des produits agricoles; (ii) l'alphabétisation fonctionnelle et la formation en leadership des femmes; (iii) la promotion des spéculations pratiquées par les femmes, dont l'aviculture, l'élevage des petits ruminants (ovins, caprins).

Les jeunes exploitants (hommes et femmes) déscolarisés ou non scolarisés. Ils représentent dans les villages un potentiel humain important. Ils sont en général demandeurs d'innovation et sont réceptifs au changement technique. Ils constituent la génération qui prendra progressivement en charge la production agricole de la région. Ils sont un vecteur essentiel dans la transmission de nouvelles dynamiques de production, de transformation et de commercialisation. Cependant, le groupe est handicapé par les structures sociales contraignantes et le manque de ressources financières pour mettre en valeur de nouvelles terres, développer des activités commerciales et de nouveaux métiers. Le PNIA-SA apportera un appui aux jeunes pour leur insertion économique et sociale à travers la formation d'organisations et d'associations de producteurs, de commerçants, de transporteurs des produits agricoles, d'animateurs paysans en appui conseil (pour les plus scolarisés).

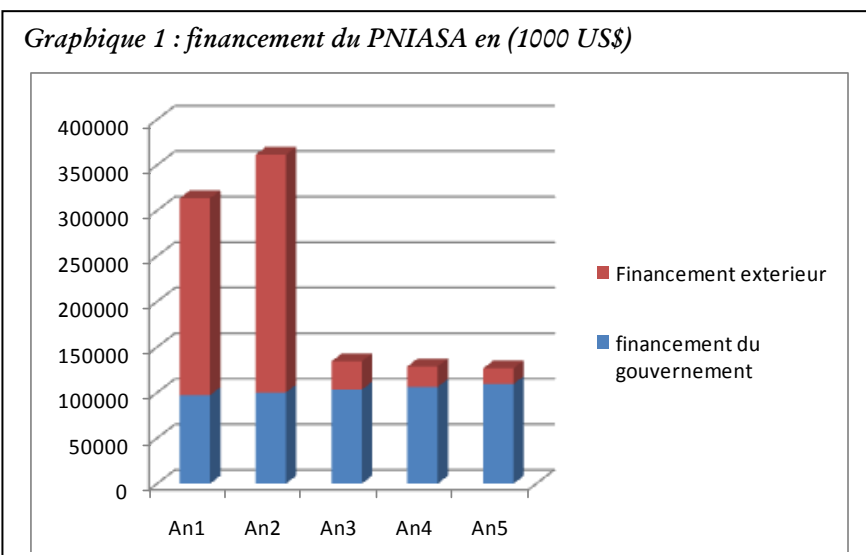
Un appui particulier sera également apporté au renforcement des structures faitières paysannes leur permettant de jouer pleinement leur rôle d'appui conseil tout en promouvant l'autonomisation de leur mouvement à partir de leur base.

Une enquête socio-économique de base sera réalisée par l'Unité de Coordination du PNIA-SA pour établir la situation de référence dans le cadre du dispositif de suivi évaluation. Le ciblage sera également fondé sur le dialogue interne au sein des communautés villageoises afin d'obtenir le consensus de tous, tout particulièrement, des catégories sociales les plus vulnérables lors des concertations pour

l'identification des actions d'investissement notamment dans le domaine des infrastructures.

13. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT DU PNIA-SA

La mise en place des 6 programmes du PNIA-SA nécessiterait un montant de 1,070 millions \$EU sur une période de 5 ans. Le résumé sur la répartition du coût estimatif du PNIA-SA est donné dans le tableau ci-dessous. Les détails sont fournis en annexe. La part du secteur rural dans le budget national est passée



de 24,7% en 2003 à 14,4% en 2004. Le ratio du revenu du Gouvernement sur le PIB est estimé à 14,0% et 13,8% respectivement en 2006 et 2007¹⁹. La projection des recettes publiques sur la base d'une croissance moyenne de 3% de la richesse nationale au cours des 10 prochaines années montre que le Gouvernement guinéen ne serait pas à mesure de financer l'ensemble des programmes de son PNIA-SA en 5 ans. Les besoins annuels de financement extérieur du

PNIA-SA se situeraient entre 70 et 60 pourcent au cours des deux premières années et baisseraient jusqu'à 15 à 20% du coût estimatif du PNIA-SA au cours des trois dernières années (Graphique1).

Ainsi, la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire fixés par le Gouvernement guinéen et ses partenaires de développement serait fortement conditionnée par la capacité du pays à mobiliser les ressources financières requises et à les absorber pour son développement.

L'économie Guinéenne reste très vulnérable à cause de sa forte dépendance de l'aide extérieure qui comporte une proportion non négligeable de prêts.

Programmes	Total	Partenaires T. Financiers	Gouvernement Guinéen	Collectivités	Investisseurs Directs Nationaux	Investisseurs Directs Etrangers
1 Développement durable de la riziculture	558.120	203.546	30.529	18.641	50.956	254.447
2 Diversification pour la sécurité alimentaire	184.427	67.270	10.088	6.160	16.838	84.080
3 Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness	159.090	58.020	8.702	5.314	14.525	72.529
4 Promotion de la gestion durable des ressources agricoles	137.337	50.087	7.512	4.587	12.539	62.612
5 Amélioration de la qualité des services et appui aux organisations de producteurs	49.000	17.870	2.680	1.637	4.474	22.339
6 Coordination et Gestion de la mise en œuvre du PNIA-SA	12.000	4.376	656	401	1.096	5.471
Total	1.103.974	402.618	60.386	36.875	100.793	503.302

Coût estimatif du PNIA-SA en (1000 US\$)

¹⁹ Banque Mondiale, « Guinea at a glance » (2008)

Il est donc important de veiller à la soutenabilité de la dette, à une utilisation optimale des ressources de l'assistance au développement, et au renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure absorption de l'aide. Aussi, les ressources budgétaires dépendent excessivement des produits miniers. Les perturbations imprévues sur les prix de ces produits pourraient détériorer la capacité du pays à faire face aux besoins du PNIASA. Egalement, bien que les coûts plus précis de la SRP ne soient pas encore déterminés

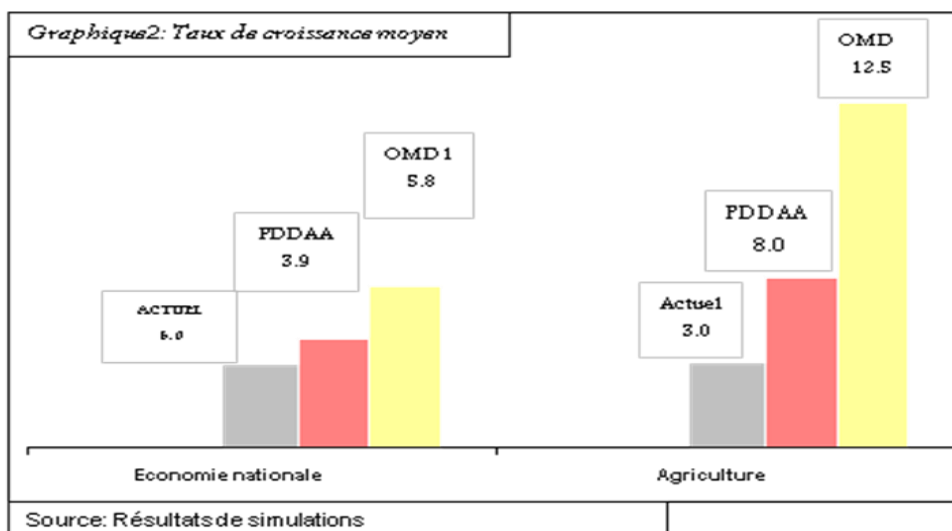
Par rapport au financement privé du secteur agricole : Les investissements que le secteur privé guinéen devrait prendre en charge sont estimés à près de 50 millions de dollars. Mais il faut souligner la Guinée ne dispose pas

actuellement d'un système de suivi des dépenses privées effectuées dans le secteur agricole. Les informations jusqu'ici disponibles proviennent de l'enquête intégrale de base pour l'évaluation de la pauvreté de 2002/03. Selon cette dernière, le secteur privé guinéen a dépensé près de 78 milliards de GNF (12 millions USD) dans l'activité agricole. Il convient de mentionner que la faible fourniture des services de base (eau, électricité et communication) est actuellement une contrainte importante dans la stratégie d'attraction des investissements dans le secteur. En effet, le taux d'investissement privé, tout secteur confondu, qui se situait à 14% du PIB en 1998 a baissé au cours des dernières années, pour s'établir à près de 11,6% du PIB en 2010.

14. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Rappelons que la mise en œuvre du PNIASA de la Guinée s'insère dans le cadre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD entériné par l'Union Africaine qui fixe une croissance annuelle de 6% du secteur agricole au

niveau national. La réalisation de cet objectif de croissance de 6% de l'agriculture tel que défini par le PDDAA implique le doublement du taux de croissance annuel du secteur primaire, soit de 3% à 6%, et une accélération de la croissance de l'économie nationale d'environ 1 point de pourcent (Graphique 2).



Une croissance annuelle de 6% de l'agriculture induira une baisse de 12 points de pourcent de la pauvreté mais ne suffirait pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté des Nations Unies.

La réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté tel que défini par les Nations Unies requiert un

doublement de la création de richesse

actuelle de l'économie Guinéenne induite par une croissance annuelle à deux chiffres de l'agriculture. Cette dernière devrait croître à un rythme annuel de plus de 12%, soit le double du seuil de 6% fixé par le PDDAA, entraînant ainsi une croissance annuelle de 3% à 6% de l'économie nationale (Graphique 2).

La proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour ne baisserait pas de plus d'un tiers d'ici 2015 soit moins de 24,4 points de pourcent par rapport au niveau initial

de 70,1% en 2008 (Graphique 3).²⁰ Cette baisse représente, en terme absolu n'atteindrait pas 1,5

²⁰ Estimation à partir de l'enquête intégrale sur le bien-être de la population de 2003 ; détails disponibles à Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement : <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>

millions d'individus pauvres en moins sur les 7,2 millions estimés en 2008. Le recul de la pauvreté serait observé à la fois en milieux urbains et ruraux, soient respectivement 30,0 et 22,1 points de pourcent en 2018 par rapport aux proportions initiales de 50,3 et 78,4 pour cent en 2008. En terme absolu, la baisse du nombre d'individus pauvres ne dépasserait pas 0,9 million et 0,6 million respectivement en milieux urbains et ruraux.

Rentabilité du PNIASA : Compte tenu des moyens importants, nécessaires à la mise en œuvre du PNIASA, il convient de s'interroger sur sa rentabilité économique. Un critère communément utilisé est la Valeur Actuelle Nette (VAN)²¹. La VAN a été calculée sur deux périodes respectives de 5 ans et de 10 ans avec un taux d'actualisation de 10 pour cent. La VAN dégagée par l'ensemble du PNIASA est de 9 millions USD sur 5 ans et de 15 millions USD sur les 10 ans. Ceci dénote d'une rentabilité relative du PNIASA sur les 5 premières années qui s'explique par le poids des infrastructures qui est très important correspondant à près de 395 millions USD soit près de 45% des coûts totaux du PNIASA. Néanmoins ces infrastructures se justifient du fait de la destruction très avancée du tissu infrastructurel face aux besoins de maîtrise de l'eau, de la transformation des produits agricoles et animaux, d'accès aux marchés locaux, nationaux et internationaux.

Le PNIASA constituera une alternative de développement de l'agriculture : La Guinée dispose d'une agriculture extensive dominée par un système de culture traditionnelle à faible productivité. Or le pays dispose d'un potentiel agricole immense encore peu exploité, avec des conditions naturelles propices à l'agriculture, entre autres, une forte pluviométrie et un important potentiel de plaines fluviales. Ainsi, le pays devrait mettre à profit cet avantage naturel pour intensifier son agriculture, principalement par l'aménagement de superficies sous gestion durable et l'utilisation de variétés à haut rendement. Le processus d'intégration économique sous régional est une opportunité pour l'agriculture guinéenne de tirer profit de son avantage comparatif et d'envisager une conquête du marché régional. Cette stratégie viserait à créer une alternative aux revenus

instables des exportations minières et à renforcer la stabilité macroéconomique du pays.

La diversification des produits vivriers pour l'alimentation de la population devrait également constituer un pilier important de la stratégie de développement de l'agriculture pour le renforcement de la sécurité alimentaire du pays. Ainsi, l'accroissement de la productivité et des exportations de l'agriculture contribuerait à améliorer le taux de couverture des principaux produits agricoles et à renforcer la sécurité alimentaire du pays. Une agriculture plus productive, exploitant les opportunités des marchés intérieur et extérieur serait plus profitable au monde rural.

Une stratégie exploitant les poches de productivité : Faire de l'agriculture le moteur d'une réduction durable de la pauvreté en Guinée requiert, en priorité, un accroissement important de sa productivité. Le graphique 5 présente les niveaux de productivité que devrait atteindre l'agriculture guinéenne pour la réalisation des objectifs de croissance annuelle de 6% (objectif PDDAA) et de réduction de moitié la proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour (objectif OMD 1).

Ainsi, une croissance annuelle moyenne de 6% nécessite un accroissement annuel de la productivité de l'agriculture de 3%, correspondant à une augmentation de 33% de son niveau actuel au cours de la décennie prochaine. Toutefois, cette performance serait insuffisante pour une réduction importante de la pauvreté telle que fixée par les OMD. Réduire de moitié la pauvreté nécessite une progression annuelle moyenne de 7% de la productivité de l'agriculture, soit le doublement de son niveau actuel à l'horizon 2018 (tableau 6). L'amélioration de la productivité de l'agriculture à un rythme annuel de 3% contribuerait à doubler la croissance du secteur, qui passerait de 3% à 6% par année. Cette dernière devrait atteindre 12% par année lorsque la productivité progresse annuellement de 7%.

Une stratégie profitant des opportunités d'exportation : La croissance de l'agriculture est principalement attribuable aux spéculations suivantes : riz, coton, café, palmier à huile, mangue, autres produits agricoles²², pêche et autres produits animaux²³ (Graphiques 3 et 4). Ces secteurs

²¹ Différence entre les cash-flows actualisés (différence entre la valeur de la production et les consommations intermédiaires) à l'année 2010 et le capital investi

²² Produits horticoles, hévéa, anacarde, etc.

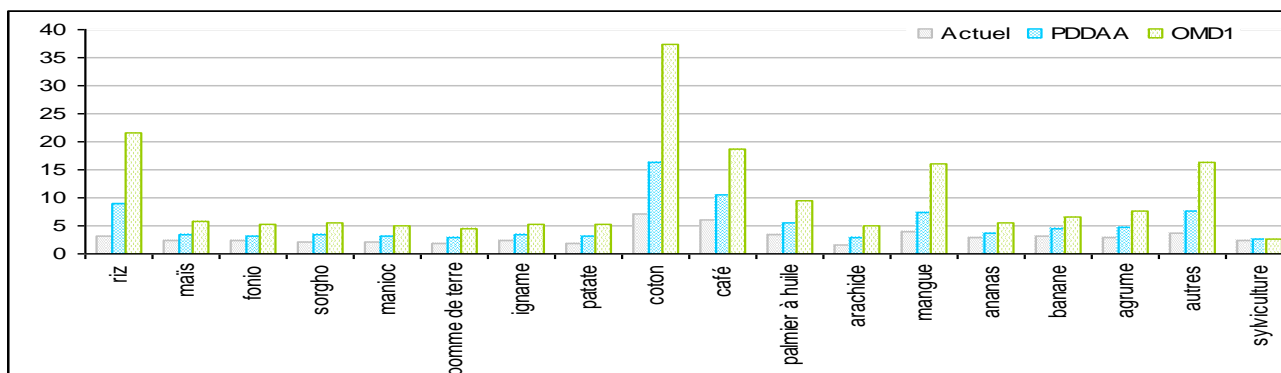
²³ Produits d'élevage non conventionnels,

devraient enregistrer un taux de croissance annuel moyen de plus de 10% afin de contribuer à réduire la pauvreté selon les OMD.

Cette croissance devrait atteindre plus de 35% pour le coton, environ 20% pour le riz et le

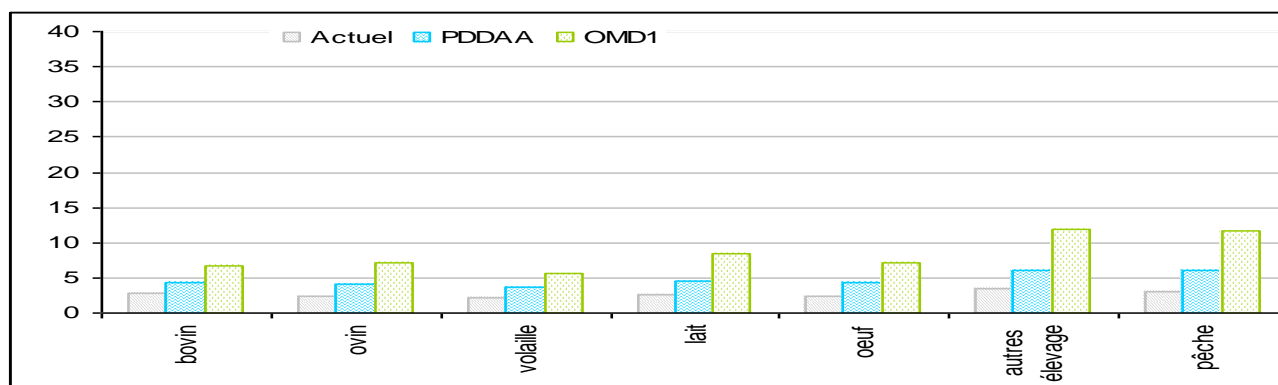
café, et plus de 15% pour la mangue et les autres produits agricole

Graphique3: Taux de croissance annuel escompté, agriculture végétale (%)



Source : Résultats de simulation

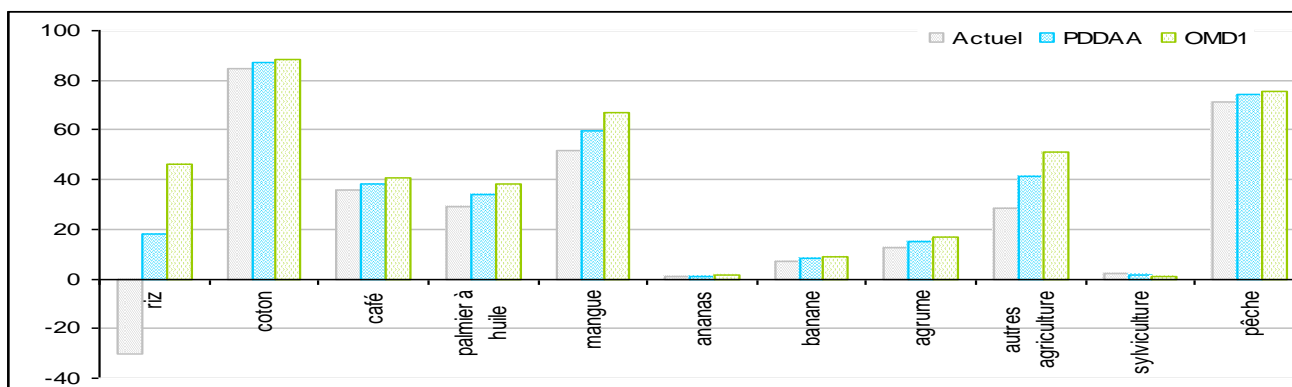
Graphique 4: Taux de croissance annuel escompté, élevage et pêche (%)



Source : Résultats de simulation

Le commerce de ces produits s'avère être plus extraverti que celui des autres produits agricoles, avec des taux d'exportation relativement élevés (Graphique 7). En effet, des opportunités d'exportation limitées se traduisent par une baisse des prix intérieurs et, par conséquent, du revenu des ruraux, limitant ainsi la réduction de la pauvreté.

Graphique 5: Taux d'exportation actuels et escomptés (%)



Source : Résultats de simulation

Une stratégie axée sur la riziculture : La riziculture, vu son importance dans l'économie guinéenne

(23% du PIB primaire, 11% des importations, et 6% du PIB national) devrait contribuer de

manière substantielle à la croissance du secteur agricole et à la réduction de la pauvreté. La réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté nécessiterait un accroissement de 3,5 fois la production nationale de riz au cours de la prochaine décennie, principalement à travers un doublement de la productivité de la riziculture. En outre, la Guinée devrait viser un objectif d'exportation de près de la moitié de sa production de riz à l'horizon 2018. D'un déficit de 30%, la riziculture guinéenne devrait passer au stade d'exportateur net au cours des prochaines années en exploitant principalement le marché sous régional

Une stratégie favorisant la diversification : Bien que l'identification des spéculations porteuses de croissance agricole et de réduction de la pauvreté soit au centre de la stratégie alternative

de développement de l'agriculture, nous reconnaissons l'importance de la diversification de l'agriculture pour le renforcement de la sécurité alimentaire. Ainsi, la diversification du régime alimentaire de la population se ferait à travers un développement d'ensemble de l'agriculture.

Les objectifs de réduction de la pauvreté et de renforcement de la sécurité alimentaire OMD 1 seraient réalisés grâce, au moins, au doublement de la productivité des spéculations agricoles autre que le riz. Celui-ci contribuerait ainsi à améliorer considérablement le taux de couverture des besoins nationaux de produits agricoles, en particulier celui des produits végétaux.

15. ANNEXE N°1: VUE D'ENSEMBLE DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION

15.1. Tableau n°1 : Objectifs spécifiques - Résultats attendus

	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	RESULTATS ATTENDUS
Développement de l'agriculture et réduction durable de la pauvreté "assurer l'autosuffisance en riz et dégager des excédents pour l'exportation"	<p>OS n°1</p> <p>« Augmenter et Sécuriser la Production Rizicole par la Maîtrise de l'Eau à la Parcelle pour Garantir l'intensification »</p>	<p>Résultat 1.1 : 110 000 hectares de nouveaux aménagements et 30 000 hectares d'anciens périmètres sont réalisés et réhabilités avec maîtrise totale de l'eau.</p> <p>Résultat 1.2 : le nombre d'exploitations agricoles ayant accès aux intrants agricoles est accru et la production de paddy a augmenté de 61% en année 5 du PNIASA</p> <p>Résultat 1.3 : les contraintes à l'amélioration de la productivité et la transformation du riz local sont levées, les capacités des services de recherche et de conseils sont renforcées</p> <p>Résultat 1.4 : les principales zones de production et de commercialisation sont désenclavées, les capacités de décorticage sont améliorées et le riz de qualité mis sur les marchés nationaux, et sous-régionaux et régionaux est labélisée.</p>
	<p>OS n°2</p> <p>« Diversifier le régime alimentaire de la population et améliorer la sécurité alimentaire »</p>	<p>Résultat 2.1 : les productions des cultures vivrières (manioc, maïs, igname, fonio, pomme de terre, arachide,) sont intensifiées</p> <p>Résultat 2.2 : les produits de la pêche artisanale sont passés de 75 000 tonnes à 100 000 tonnes, de la pêche continentale de 10 000 à 12 000 tonnes et de la pêche industrielle de 50 000 tonnes à 100 000 tonnes</p> <p>Résultat 2.3 : les produits animaux des filières courtes (volailles, porcins, ovins et caprins) sont accrus, ceux de la filière bovine couvrent l'essentiel des besoins de la population, ceux de la filière lait sont améliorés et ceux de la filière apicole ont augmenté en quantité et en qualité</p> <p>Résultat 2.4 : les circuits de collecte et de commercialisation de produits forestiers non ligneux sont maîtrisés</p> <p>Résultat 2.5 : les programmes durables destinés à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont développés et les achats réguliers.</p> <p>Résultat 2.6 : le système national d'information alimentaire et nutritionnel est fonctionnel et l'accès à une alimentation et à une nutrition adéquates permettant de prévenir la malnutrition à tous les stades critiques du cycle de vie sont assurés à tous les guinéens</p> <p>Résultat 2.7 : le Conseil national de sécurité alimentaire est réactivé, le stock national de sécurité est disponible, la cellule de veille et le plan d'intervention d'urgence sont opérationnels.</p>
	<p>OS n°3</p> <p>« Améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d'exportation sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux »</p>	<p>Résultat 3.1 : le climat des affaires pour la promotion des exportations agricoles et le développement de l'agro-business est favorable : le code des investissements révisé dans le secteur agricole est disponible, les textes réglementaires des normes sanitaires et de qualité des différents produits agricoles d'exportation sont diffusés, appliqués et contrôlés, un système de bail-type facilitant l'accès aux réserves foncières est disponible, un système de crédit adapté au secteur de l'agro-industrie et agrobusiness est mis en place.</p> <p>Résultat 3.2 : les infrastructures hydro agricoles et les techniques de production des principales filières (agricoles, pêche et aquaculture, élevage et produits forestiers non ligneux sont développées</p> <p>Résultat 3.3 : Les infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché des principales filières (agricoles, pêche et aquaculture, élevage et de produits forestiers non ligneux sont améliorées.</p>
	<p>OS n°4</p> <p>« Améliorer et sécuriser les systèmes de productions agricole, animale, halieutique et forestière sur une base durable et protéger l'environnement »</p>	<p>Résultat 4.1 : l'aménagement des écosystèmes forestiers et les reboisement sont réalisés, la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux est promue</p> <p>Résultat 4.2 : un système de gestion foncière favorisant la durabilité des investissements est mise en place</p> <p>Résultat 4.3 : la base de production de l'élevage est préservée et les ressources génétiques contribuant à augmenter la productivité animale sont améliorées</p> <p>Résultat 4.4 : la fertilisation des sols agricoles connaît une amélioration substantielle</p> <p>Résultat 4.5 : les ressources halieutiques sont mieux maîtrisées et leur exploitation mieux gérée</p> <p>Résultat 4.6 le PANA est mis en œuvre afin d'aider les populations à prévenir et à s'adapter au changement climatique</p> <p>Résultat 4.7 : Les mesures de conservation de la biodiversité sont appuyés</p>
Renforcement institutionnel et coordination de la	<p>OS n°5</p> <p>« Améliorer la qualité des services agricoles et appuyer les organisations de producteurs »</p>	<p>Résultat 5.1 : les Services publics agricoles de : Recherche, Conseil agricole, Planification, Contrôle et de réglementation sont fonctionnels et opérationnels pour répondre aux besoins des populations rurales</p> <p>Résultat 5.2 : Les organisations paysannes sont dotées des capacités institutionnelles requises pour participer au dialogue politique et à la planification du développement</p>
	<p>OS n°6</p> <p>« Renforcement institutionnel de la mise en œuvre du PNIASA »</p>	<p>Résultat 6.1 : Le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les organisations paysannes et la société civile partagent un cadre institutionnel de dialogue stratégique, d'orientation et de prise de décision pour la mise en œuvre du PNIASA</p> <p>Résultat 6.2 : la planification des priorités d'interventions, l'approbation des budgets et des plans d'action de mise en œuvre, la mobilisation des ressources, le suivi-évaluation des programmes du PNIASA sont réalisés en commun par toutes les parties prenantes</p>

Résultat 6.3 : les Partenaires techniques et financiers et le gouvernement disposent d'un cadre propice de dialogue pour se concerter sur les questions particulières à caractère stratégique, politique ou opérationnel ayant une incidence sur la mise en œuvre des programmes du PNIASA.

15.2. Tableau n°2: Objectif spécifique n°1- Résultats attendus et Activités à réaliser

O.S.1 « Augmenter et Sécuriser la Production Rizicole par la Maîtrise de l'Eau et sa à la Parcelle pour Garantir Ha en Riziculture les Investissements Nécessaires à l'intensification »

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
<p>Résultat 1.1 : 110 000 hectares de nouveaux aménagements et 30 000 hectares d'anciens périmètres sont réalisés avec maîtrise totale de l'eau</p>	Activité 1.1.1 : Réhabilitation de 30.000 ha d'anciens périmètres de plaines et de bas-fonds.
	Activité 1.1.2 : Aménagement de 110.000 hectares de périmètres avec maîtrise totale de l'eau.
	Activité 1.1.3 : Amélioration des conditions d'accès à la terre pour valoriser les aménagements.
	Activité 1.1.4 : Inventaire et diffusion des technologies disponibles en matière d'irrigation.
	Activité 1.1.6 : Mise en place des structures de suivi et de contrôle des travaux d'aménagement et d'entretien.
	Activité 1.1.7 : Implication du secteur privé dans la réalisation et la mise en valeur des grands aménagements.
	Activité 1.1.8 : Promotion de l'entrepreneuriat agricole et structuration des comités d'entretien et de gestion des périmètres.
	<p>Résultat 1.2 : Le nombre d'exploitations agricoles ayant accès aux intrants agricoles est accru et la production de paddy de 61% en année 5 du PNIASA</p>
Activités 1.2.2 : Diffusion des autres variétés sélectionnées sur 105.000 ha de plaines, 85.000 ha de bas-fond et 150.000 ha de mangrove.	
Activités 1.2.3 : Utilisation de fertilisant sur les 300.000 ha de coteau, 105.000 ha de plaines, 85.000 ha de bas-fond et 150.000 ha de mangrove.	
Activités 1.2.4 : Traitement de 64.000 ha sous gestion durable.	
Activités 1.2.5 : Implication du secteur privé dans l'approvisionnement et la distribution des intrants et équipement agricoles.	
Activités 1.2.6 : Mise en place de fonds pour l'importation des engrais et crédits-intrants pour les producteurs.	
Activités 1.2.7 : Développement du réseau des centrales d'achats des intrants agricoles.	
Activités 1.2.8 : Renforcement du professionnalisme des multiplicateurs de semences améliorées	
Activités 1.2.9 : Renforcement des services de certification des semences et de contrôle de la qualité des engrais et pesticides	
Activités 1.2.10 : Renforcement de l'application correcte de la législation et des réglementations en vigueur sur les intrants et équipements agricoles dans le pays.	
<p>Résultat 1.3 : les contraintes à l'amélioration de la productivité et la transformation du riz local sont levées, les capacités des services de recherche et de conseils sont renforcées</p>	Activité 1.3.1 : 3 000 km de pistes rurales dans les zones à fort potentiel de développement de la riziculture ont été réhabilitées ; projet d'entretien de 1 500 km de pistes rurales a été mise en place.
	Activité 1.3.2 : 1 000 (ml) d'ouvrages de franchissement dans les zones de commercialisation sont réalisés ; 1000 ml d'ouvrage de franchissement ont été entretenus.
	Activité 1.3.3 : les marchés transfrontaliers de Sinko (Beyla), Saréboïdo et Djaoubhé (Koundara), Nongoa (Guéckédou), Lola, Kouremalé (Siguiri) sont réhabilités et équipés.
	Activité 1.3.4 : 1 000 magasins villageois pour le stockage de 100 000 tonnes de riz sont construits.
	Activité 1.3.5 : un magasin de stockage de riz est construit dans chacune des 33 préfectures.
	Activité 1.3.6 : implantation d'unité de production d'emballage de riz réalisée sur financement d'investisseurs privés.
	Activité 1.3.7 : implantation d'unité de conditionnement des engrais et pesticides (comme la société Toguna au Mali) est construite avec l'appui du secteur privé.
	Activité 1.3.8 : réseau de magasins de vente d'intrants agricoles de proximité (comptoirs agricoles) est mis en place
	Activité 1.3.9 : 10 rizeries à moyenne capacité de 25 000 tonnes chacune sur financement privé sont opérationnelles
	Activité 1.3.10 : un marché d'intérêt national est réalisé à Kagbéle dans la préfecture de Dubréka
<p>Résultat 1.4 : les principales zones de production et de commercialisation sont désenclavées, les capacités de décortiquage sont renforcées le riz décortiqué de qualité mis sur les marchés nationaux et sous-régionaux et régionaux est labélisée</p>	Activité 1.4.1 : la pureté variétale est reconstituée, les productions de pré-bases et bases en station sont appuyées
	Activités 1.4.2 : du riz à (graine de qualité (RGQ, effilée, aromatisée, gonflante... répondant aux exigences du marché national, sous-régional et international est introduit et évalué ;
	Activité 1.4.3 : des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols sont mises au point et diffusées
	Activité 1.4.4 : 4 stations de recherche, 4 centres semenciers et 2 centres d'appui à la vulgarisation sont réhabilités et appuyés
	Activité 1.4.5 : la production du riz irrigué est renforcée et encadrée sur 160 000 Ha de périmètres aménagés avec maîtrise d'eau
	Activité 1.4.6 : les activités de recherche post-récolte (décortiqueuses, étuveuses) de riz en faveur des femmes sont renforcées
	Activité 1.4.7 : les acteurs de la filière riz sont structurés et les cadres de concertation interprofessionnels ont été créés et sont fonctionnels
	Activité 1.4.8 : des logiques contractuelles et interprofessionnelles entre les différents acteurs de la filière se sont développés dans un cadre de partenariat secteur privé et producteurs de riz

15.3. Tableau n°3: Objectif spécifique n°2- Résultats attendus - Activités à réaliser

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
<p>Résultat 2.1 : Les cultures vivrières (manioc, maïs, igname, fonio, pomme de terre, arachide,) sont intensifiées</p>	<p>Activité 2.1.1 : Appui à la production de semences de base des variétés à haut rendement adaptées à leurs zones agro écologiques.</p> <p>Activité 2.1.2 : Réhabilitation et renforcement des centres semenciers et des centres d'appui à la vulgarisation (Yatiya, Bamba) pour assurer la multiplication et la production de semences de qualité améliorée ; Réhabilitation et renforcement du service national des sols pour le contrôle des sols et des fertilisants (SENASOL) et du laboratoire national de Kindia pour le contrôle phytosanitaire et des denrées stockées.</p> <p>Activités 2.1.3 : Appui aux organisations paysannes et opérateurs économiques du secteur privé agricole pour la production, l'importation et la distribution d'intrants agricoles.</p> <p>Activité 2.1.4 : renforcement de l'application correcte de la législation et des réglementations en vigueur sur les intrants agricoles.</p>
<p>Résultat 2.2 : La transformation et la valorisation des produits des pêches artisanales (maritime, continentale et de pêche industrielle pisciculture) sont accrus</p>	<p>Activité 2.2.1 : amélioration de l'approvisionnement en intrants et équipements de pêche à travers la mise en place, par les professionnels de la pêche, d'une centrale d'achat d'intrants de pêches artisanales (maritime, continentale, industrielle et piscicole)</p> <p>Activité 2.2.2 : aménagement des sites de débarquements et la construction d'infrastructures d'accueil et d'avitaillement en procédant au reprofilage de 150 km de pistes d'accès aux débarcadères</p> <p>Activité 2.2.3 : protection des zones de pêche artisanale par la restauration et la préservation de l'environnement notamment côtier qui constitue, par excellence, la zone de frayage et de nurserie des poissons.</p> <p>Activité 2.2.4 : mise en place d'une flotte nationale de pêche industrielle par la réalisation de l'étude de faisabilité d'un port pour sécuriser les débarquements de poisson et d'offrir des services portuaires adaptés (accostage, carénage, avitaillement, manque d'équipements de manutention, manque d'entrepôts frigorifiques etc.)</p> <p>Activité 2.2.5 : installation de : 2 centres de production d'alevins, 2 unités de fabriques d'aliments de poissons et la restauration de 1 500 étangs familiaux en Guinée forestière et communautaires en Haute Guinée</p> <p>Activité 2.2.6 : aménagement de 3 000 nouveaux étangs, 150 mares permanentes ; 500 étangs communautaires en Haute, Moyenne et Basse Guinée, empoissonnement de 10 retenues hydro-agricoles et électriques et l'association de la culture du riz avec la pisciculture sur le même domaine</p>
<p>Résultat 2.3 : La produits animaux des filières courtes (volailles, porcins, ovins et caprins) sont accrus, de la filière bovine couvrent l'essentiel des besoins de la population , de la filière lait sont améliorés, de la filière apicole ont augmenté en quantité et en qualité</p>	<p>Activités 2.3.1 : Développement des filières d'élevage à cycle court (petits ruminants, porcins, volaille, mini-élevage) par le renforcement de la lutte contre les épizooties majeures, l'approvisionnement en intrants et équipements d'élevage (aliments, médicaments, petit matériel)</p> <p>Activités 2.3.2 : Développement de la filière viande bovine par poursuite de l'amélioration des infrastructures de commercialisation du bétail et de la viande</p> <p>Activités 2.3.3 : Développement de la filière lait par l'appui aux producteurs pour l'amélioration des itinéraires techniques de production laitière, la mise en place de 2.000 étables fumières, la formation de 2.000 femmes dans les élevages bénéficiaires des étables fumières, l'insémination de 10.000 vaches</p> <p>Activités 2.3.4 : Développement de la filière apicole par la vulgarisation de matériels et équipements apicoles modernes, (ii) la structuration et la formation des apiculteurs, des artisans et opérateurs commerciaux de la filière</p>
<p>Résultat 2.4 : Les circuits de collecte et de commercialisation de produits forestiers non ligneux sont maîtrisés</p>	<p>Activités 2.4.1 : Mise en place d'un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques relatives aux produits forestiers non ligneux</p> <p>Activités 2.4.2 : Identification des circuits de commercialisation des produits forestiers non ligneux.</p>
<p>Résultat 2.5 : Les programmes durables destinés à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont développés et les achats réguliers</p>	<p>Activités 2.5.1: Evaluation des besoins d'urgence des communautés</p> <p>Activités 2.5.2: Reconstitution des moyens de subsistance des communautés après un conflit ou une catastrophe dans les périodes de transition</p> <p>Activités 2.5.3: Outiller les institutions étatiques pour lutter contre la faim et les préparer aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets</p> <p>Activités 2.5.4: Reconstruction des capacités d'approvisionnement ou de livraison des produits alimentaires du pays</p> <p>Activités 2.5.5: Renforcement des capacités du pays à formuler, gérer et appliquer des politiques, des programmes et des outils visant à prévoir et à atténuer la faim</p> <p>Activités 2.5.6: Aide aux petits producteurs en offrant des débouchés à leurs produits et en les rendant compétitifs sur les marchés stables afin d'accroître leurs revenus</p>
<p>Résultat 2.6 : Le système national</p>	<p>Activité 2.6.1: Prise en charge de la malnutrition aiguë par la promotion de l'extension des CNS des CNA CNT ? pour la prévention et la prise en charge des cas de malnutrition modérés surtout dans les zones d'insécurité alimentaire</p>

O.S.2 « Diversifier le régime alimentaire de la population et améliorer la sécurité alimentaire »

régime alimentaire de la population et améliorer la sécurité alimentaire »

	d'information alimentaire et nutritionnel est fonctionnel et l'accès à une alimentation et une nutrition adéquates à tous les guinéens sont améliorés	<p>Activité 2.6.2: Prise en charge des maladies émergentes et ré-émergentes liées à l'alimentation par la prévention des maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, cancer...), prise en charge des interventions pilotes ciblées orientées vers la prévention et la promotion des styles de vie sains à travers l'information et la sensibilisation des populations</p> <p>Activité 2.6.3: Elaboration d'un programme de prise en charge nutritionnelle dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.</p> <p>Activité 2.6.4: Développement de l'intervention nutritionnelle à base communautaire par : (i) la consolidation et l'extension au niveau communautaire à tous les districts au niveau national, aussi bien en zones rurales qu'urbaines</p> <p>Activité 2.6.5: Lutte contre les carences en micronutriments par : (i) la pérennisation des structures d'iodation du sel, (ii) le renforcement de l'application de la législation sur le sel iodé, (ii) Lutte contre la carence en vitamine A par la diversification de la production</p> <p>Activité 2.6.6: Amélioration de la conservation et de l'utilisation des aliments au niveau des ménages par : (i) la vulgarisation des «Guides Référentiels», (ii) l'appui à l'accroissement de la production et la productivité vivrière dans les sites de nutrition communautaire</p> <p>Activité 2.6.7: Elaboration et l'application des normes et législations relatives à la nutrition et à l'alimentation par la mise en place et l'application de la législation sur la qualité et l'innocuité des produits alimentaires produits localement ou importés pour la protection des consommateurs (sécurité alimentaire des aliments),</p> <p>Activité 2.6.8: Mise en place d'un Système National d'Information Alimentaire et Nutritionnel</p>
	<p>Résultat 2.7 : Le Conseil national de sécurité alimentaire est réactivé, le stock national de sécurité est disponible, la cellule de veille et le plan d'intervention d'urgence sont opérationnels</p>	<p>Activité 2.7.1: prise des décisions relatives au problème ponctuel de sécurité alimentaire</p> <p>Activité 2.7.2: Evaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle ainsi que les données secondaires en vue d'établir une situation de référence (base structurelle)</p> <p>Activité 2.7.3: Identification des préfectures à risques sur la base d'une cartographie de la vulnérabilité;</p> <p>Activité 2.7.4: Utilisation par des Comités régionaux de cote part des stocks en attendant la prise de décision finale par l'autorité compétente</p> <p>Activité 2.7.5: Etablissement de liens entre les parties prenantes;</p> <p>Activité 2.7.6: Mise en place d'un système d'alerte précoce permanent permettant de prévoir les périodes de crise alimentaires...</p> <p>Activité 2.7.7: Mise en place d'un stock national de sécurité comme instrument principal de mise en œuvre des actions visant à assurer la sécurité alimentaire des populations</p>

15.4. Tableau n°4: Objectif spécifique n°3- Résultats attendus - Activités à réaliser

	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
O.S.3 « Améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d'exportation sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux »	<p>Résultat 3.1 : Le climat des affaires est amélioré : le code des investissements révisé dans le secteur agricole est disponible, les textes réglementaires des normes sanitaires et de qualité des différents produits agricoles d'exportation sont diffusés, appliqués et contrôlés, un système de bail-type facilitant l'accès aux réserves foncières est disponible, un système de crédit adapté au secteur de l'agro-industrie et agrobusiness est mis en place</p>	<p>Activités 3.1.1 : Réaliser les diagnostics détaillés des 7 filières retenues pour identifier les forces et faiblesses, ainsi que les contraintes réduisant la compétitivité des filières</p> <p>Activités 3.1.2 : Mise en application des textes réglementaires relatifs aux différents produits d'exportation</p> <p>Activités 3.1.3 : Renforcement des systèmes d'informations commerciales et de marchés et leur mise en réseau avec les autres systèmes d'information au niveau national, sous régional et international</p> <p>Activités 3.1.4 : Détermination, sensibilisation et vulgarisation de nouvelles conditions d'accès adaptées à l'appropriation nationale de l'exploitation et de la commercialisation des produits de la flotte de pêche industrielle à savoir : la pêche industrielle céphalopodière, la pêche industrielle crevette et la pêche industrielle poissonnière démersale</p> <p>Activités 3.1.5 : Mise en place de l'agence nationale de développement de l'aquaculture</p> <p>Activités 3.1.6 : Réaliser les diagnostics détaillés des 7 filières retenues pour identifier les forces et faiblesses, ainsi que les contraintes réduisant la compétitivité des filières</p> <p>Activités 3.1.7 : Elaborer les plans stratégiques de développement qui détaillent avec précision les actions à conduire, la répartition des rôles et responsabilité et les coûts prévisionnels</p> <p>Activités 3.1.8 : Elaborer les Plans d'Opération Annuels (POA) fondés sur les Plans Stratégiques de Développement (PSD) à travers la mise en œuvre d'un fonds de promotion des différentes filières et de fonds de garantie afin d'accéder au crédit</p> <p>Activités 3.1.9 : Renforcer les capacités des organisations professionnelles qui délivrent des services à leurs membres</p> <p>Activités 3.1.10 : Mise en place de dispositifs de suivi évaluation pour évaluer les performances des filières et leur impact à différents niveaux, notamment pour les producteurs et leurs organisations à la base</p> <p>Activités 3.1.11 : Renforcement des capacités des centres spécialisés public et privé de production de matériel végétal (CPMV), du centre de biotechnologie de Foulaya, et la création d'un réseau de pépiniéristes spécialisés.</p>
	<p>Résultat 3.2 : infrastructures hydro agricoles et les techniques de production des principales filières (agricoles, pêche et aquaculture, élevage et produits forestiers</p>	<p>Activité 3.2.1 : Développement des infrastructures hydro agricoles, suivant une approche pilote de périmètres irrigués de grande dimension (1.000 à 1.500 ha), orientés vers les investissements privés pour la production de produits à haute valeur ajoutée</p> <p>Activités 3.2.2 : Promotion de la petite irrigation privée pour des organisations de producteurs ou des investisseurs individuels (sur des parcelles allouées de 10 à 50 ha) incluant la création ou la réhabilitation de petits périmètres et la diffusion d'innovations technologiques.</p> <p>Activités 3.2.3 : Construction ou la réhabilitation de pistes rurales</p>

	non ligneux sont développée	<p>Activités 3.2.4 : Renforcement des capacités des prestataires de services incluant le conseil technique aux producteurs, le conseil de gestion aux OP, l'appui à l'élaboration de microprojets d'investissements, les réseaux de distribution d'intrants ou d'artisans pour la fabrication et la maintenance d'équipement</p> <p>Activités 3.2.5 : Renforcement des capacités des services publics essentiels pour le développement des filières (services vétérinaires, contrôle sanitaire et phytosanitaire, réglementation, coordination sectorielle) et assurer un suivi évaluation (4,7 million de \$US)</p> <p>Activités 3.2.6 : Renforcement des capacités techniques de gestion et de planification des petits producteurs</p> <p>Activités 3.2.7 : Développement d'un système adéquat de crédit agricole adapté aux activités agricoles par la promotion de services financiers de proximité et de fonds de garantie des récoltes</p> <p>Activités 3.2.8 : Relance de la Société Aquacole de Koba (SAKOBA) et de la crevetticulture</p> <p>Activités 3.2.9 : Développement de la pêche artisanale maritime d'exportation</p> <p>Activités 3.2.10 : Renforcement de la flotte nationale en adéquation avec les orientations stratégiques de l'exploitation des segments industriel et artisanat</p> <p>Activités 3.2.11 : Etablissement d'une fabrique de filets et de cordages de pêche</p>
	<p>Résultat 3.3 : Les infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché des principales filières (agricoles, pêche et aquaculture, d'Élevage et de Produits forestiers non ligneux sont développées</p>	<p>Activités 3.3.1 : Mise à niveau ou la réhabilitation d'infrastructures commerciales existantes</p> <p>Activités 3.3.2 : Construction de nouvelles infrastructures requises pour être à niveau sur les marchés internationaux ;</p> <p>Activités 3.3.3 : Construction d'infrastructures de moyenne dimension qui seront identifiées dans le cadre du processus d'élaboration des PSD par les filières ciblées.</p> <p>Activités 3.3.4 : Promotion et renforcement des capacités de transformation et de conservation semi artisanale par l'installation de petites unités au niveau des unions et des groupements</p> <p>Activités 3.3.5 : Réhabilitation des unités de transformation agro-industrielles (huilerie de Dabola, conserverie de Mamou, usine de jus de Kankan, etc.).</p> <p>Activités 3.3.6 : Appui à la mise en place d'un réseau de distribution de proximité d'intrants et d'équipements (magasins de vente privés ou communautaires de proximité).</p> <p>Activités 3.3.7 : Mise en place, formation/sensibilisation, vulgarisation et application du paquet d'hygiène.</p> <p>Activités 3.3.8 : Développement des produits élaborés de la pêche fraîche.</p> <p>Activités 3.3.9 : Aménagement de trois débarcadères sur 120 en pôles de croissance comportant notamment : ateliers de marée aux normes ISO 9000, centres améliorés de fumage de poisson, Ateliers intégrés pour la réparation des pirogues, des engins, Equipements de stockage de carburant, Dispositif de stockage de produits divers (bois de chauffe, emballage, marchandises), Equipements de maintenance, de manutention, de ramendage, de vente d'intrants, de stockage de matériels, de fabrication de glace, de charcuterie, de sécurité maritime et de salubrité</p> <p>Activités 3.3.10 : Etablissement d'une centrale d'achat des intrants de pêche</p> <p>Activités 3.3.11: Mise en place de laboratoires d'analyse sensorielle et de microbiologie</p> <p>Activités 3.3.12: Mise en place d'un pôle de stockage sous froid et de réexportation des produits de pêche industrielle;</p> <p>Activités 3.3.13: Développement des marchés de poisson de proximité</p> <p>Activités 3.3.14 : Réhabilitation des installations frigorifiques existantes (Soguipeche, chambres froides des bases de pêche artisanale, dépôts de poisson dans les marchés).</p> <p>Activités 3.3.15 : Etablissement d'une plateforme de coopération sous régionale en matière de commerce intégré avec comme piliers : i) qualité, normes, métrologie et testing ; ii) un système d'information du commerce proactif c'est-à-dire, un système d'informations sur le commerce du poisson et les technologies ; iii) un système de formation dans le développement des produits et des marchés et iv) des institutions mutualisées pour soutenir le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés.</p>

15.5. Tableau n°5: Objectif spécifique n°4- Résultats attendus - Activités à réaliser

les systèmes de productions agricole, animale, halieutique et forestière sur une base durable et	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
<p>Résultat 4.1 : l'aménagement des écosystèmes forestiers et les reboisement sont réalisés, la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux est promue</p>	<p>Activités 4.1.1 : Collecte des informations documentaires sur les ressources, études socio-économiques et physiques (traitement des images satellitaires et/ou des photos aériennes de l'ensemble du territoire pour la cartographie de base et finalisation de la cartographie), interprétation des résultats d'inventaire et rédaction des rapports d'inventaires</p> <p>Activités 4.1.2 : Etablissement des plans d'aménagement proprement dits, rédaction des procès-verbaux d'aménagement des forêts et validation des plans d'aménagement, approbation des plans d'aménagement, élaboration des plans de gestion ou d'intervention et mise en œuvre des plans d'aménagement et du suivi à travers les plans de gestion et d'intervention</p> <p>Activités 4.1.3 : Identification des besoins de renforcement des capacités, planification des modules de formation équipement des structures de gestion et de suivi du programme de renforcement des capacités.</p>	
<p>Résultat 4.2 : un système de gestion</p>	<p>Activités 4.2.1 : Collecte des informations documentaires sur les ressources, études socioéconomique et environnementale, étude sur les populations de faune en fonction des aires de répartition, analyse des données collectées sur la faune, élaboration de la cartographie de base, rédaction du rapport d'inventaire et la finalisation de la cartographie</p>	

	foncière favorisant le durabilité des investissements est mise en place	Activités 4.2.2 : Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement des aires protégées, élaboration de la carte de répartition des espèces, élaboration des documents d'orientation de la chasse de subsistance et du tourisme cynégétique, élaboration des atlas, diffusion des documents d'orientation et le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion de la faune sauvage.
	Résultat 4.3 la base de production de l'élevage est préservée et les ressources génétiques contribuant à augmenter la productivité animale sont améliorées	Activités 4.3.1 : Evaluation et suivi des stocks des principaux groupes d'espèces marines démersales et pélagiques
		Activités 4.3.2 : Mise en place d'un dispositif multilatéral pour la reconstitution des ressources marines menacées (aires marines protégées, récifs artificiels)
		Activités 4.3.3 : Etude hydro-biologique et socio-économique sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures
Activités 4.3.4 : Mise en place d'un dispositif d'intervention contre les risques de pollution et de mauvaises pratiques		
Activités 4.3.5 : Acquisition de deux vedettes de surveillance hauturières		
Activités 4.3.6 : Appui à la surveillance participative des pêches		
Activités 4.3.7 : Développement d'une unité de recherche et de vulgarisation sur les problématiques écologiques de la pêche continentale et de la pisciculture		
Activités 4.3.8 : Reboisement des têtes de sources des principaux cours d'eau;		
Activités 4.3.9 : Mise en place de plans d'aménagement participatifs des pêches pour chacune des principales espèces menacées		
Activités 4.3.10 : Mise en place et suivi d'un plan de gestion de la surcapacité des pêches		
Activités 4.3.11 : Mise en place et suivi d'un plan national de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.		
Activités 4.3.12 : Renforcement des capacités techniques de la surveillance des pêches et de la recherche halieutique.		
O.S.4 « Améliorer et sécuriser les systèmes de productions agricole, animale, halieutique et forestière sur une base durable et protéger l'environnement »	Résultat 4.4 : la fertilisation des sols agricoles connaît une amélioration substantielle	Activités 4.4.1 : Affectation et délimitation des espaces pastoraux (clôtures pastorales, mise en place de périmètres pastoraux) Activités 4.4.2 : Promotion de l'intégration agriculture-élevage, gestion de la transhumance et des conflits agriculteurs éleveurs à travers : l'appui à la traction animale, la construction de parcs de nuit, d'étables-fumière, la mise en défens des cultures, la mise en place des comités de gestion de la transhumance et des conflits, le balisage de pistes à bétail.
	Résultat 4.5 : les ressources halieutiques sont mieux maîtrisées et leur exploitation mieux gérée les ressources halieutiques sont mieux maîtrisées et leur exploitation mieux gérée	Activités 4.5.1 : Promulgation et la mise en application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurisation foncière. Activités 4.5.2 : Mise en place des commissions foncières au niveau des communautés rurales Activités 4.5.3 : Mise en place de projets pilotes.
	Résultat 4.6 : le PANA est mis en œuvre afin d'aider les populations à prévenir et à s'adapter au changement climatique	Activités 4.6.1 : Production des engrais organiques Activités 4.6.2 : Promotion des plantes de couverture dans les jachères Activités 4.6.3 : Formation des acteurs à la production et à l'utilisation de la fumure organique Activités 4.6.4 : Suivi de l'application de la fumure organique Activités 4.6.5 : Inventaire des techniques agro forestières couramment utilisées Activités 4.6.6 : Appui des acteurs à la maîtrise des techniques agro-forestières adaptées
	Résultat 4.7 : Les mesures de conservation de la biodiversité sont appuyés	Activités 4.7.1 : Identification des cibles les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Activités 4.7.2 : Propositions méthodologiques d'évaluation de la vulnérabilité et des options d'adaptation aux changements Activités 4.7.3 : Mise en œuvre des vingt-cinq projets élaborés

15.6. Tableau n°6: Objectif spécifique n°5- Résultats attendus - Activités à réaliser

« Améliorer la qualité des services agricoles et appui aux organisations »	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
	Résultat 5.1 : les Services publics agricoles de : Recherche, Conseil agricole, Planification, Contrôle et de réglementation sont fonctionnels et opérationnels pour répondre aux besoins des populations rurales	Activités 5.1.1: Amélioration de la qualité des services publics de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la pêche et de l'aquaculture Activités 5.1.2 : Mise en œuvre d'une approche qualité permettant de réaliser : un audit organisationnel et fonctionnel et une amélioration de la qualité des services publics Activités 5.1.3: Mise en œuvre de mesures spécifiques pour la recherche agricole, zootechnique et halieutique Activités 5.1.4: Renforcement des services statistiques et systèmes d'information des différents Ministères : Le renforcement du service de statistiques agricoles au niveau central et déconcentré est indispensable pour assurer un soutien au développement à la base Activités 5.1.5: Amélioration du dispositif de formation agricole et rurale par l'amélioration de la qualité des ressources humaines dans le secteur agricole constitue l'un des piliers les plus importants qui conditionne sa modernisation

		<p>Activités 5.1.6: Amélioration de l'insertion du secteur privé agricole en jouant son rôle dans les fonctions qui lui sont dévolues en termes d'approvisionnement, de production, de commercialisation, d'offres de services agricoles par i) l'adaptation du cadre réglementaire incitatif du plan foncier et du code des investissements et ii) l'amélioration du système d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles, iii) la mise en place un environnement incitatif favorisant le fonctionnement transparent des circuits de distribution .</p> <p>Activités 5.1.7 : Appui à l'amélioration du financement du secteur rural par i) la Définition d'une stratégie nationale de micro finance pour promouvoir le secteur de la micro finance sur une période bien donnée de cinq (05) années par exemple, ii) la création d'une direction de la micro finance chargée de la supervision du secteur et iii) adaptation d'une Loi mettant en place un fonds national du développement agricole constituée de prélèvements sur les importations alimentaires.</p>
	<p>Résultat 5.2 : Les organisations paysannes sont dotées des capacités institutionnelles requises pour participer au dialogue politique et à la planification du développement</p>	<p>Activités 5.2.1: Appui technique aux confédérations et fédérations de producteurs par la mise à leur disposition, par l'État, de cadres de haut niveau capables de les appuyer dans la préparation de leur participation au dialogue politique et stratégique</p> <p>Activités 5.2.2: Appui à la réorganisation des OP par filière et le développement d'interprofessions au sein des filières</p> <p>Activités 5.2.3: Mise en place de fonds et guichets de financement régis par la demande pour appuyer les initiatives paysannes</p> <p>Activités 5.2.4: Mobilisation et allocation effective de ressources financières publiques et des PTF pour permettre aux OP de mener leurs activités de concertation et de coordination de la base au sommet</p>

15.7. Tableau n°7: Objectif spécifique n°6- Résultats attendus - Activités à réaliser

« Améliorer la coordination du financement, gestion et la mise en œuvre du PNIASA »	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
	<p>Résultat 6.1 : Le Gouvernement, les PTF, les organisations paysannes et la société civile partagent un cadre interministériel de dialogue stratégique, d'orientation et de prise de décision, la mobilisation des ressources et le suivi-évaluation des programmes du PNIASA</p>	Activités 6.1.1: Mise en place d'un Comité National d'Orientation du PNIASA (CNO-PNIASA)
		Activités 6.1.2: Mise en place d'un Secrétariat du PNIASA
		Activités 6.1.3: Mise en place d'une Cellule communication
		Activités 6.1.4: Mise en place d'un Comité Technique de Pilotage pour chaque programme (CTPP) d
		Activités 6.1.5: Mise en place d'un Conseil Régional de Concertation
		Activités 6.1.6: Mise en place d'un Conseil Préfectoral de Concertation

15.8. Tableau n°8: Récapitulatif du coût (*1 000 USD) par sources de financement

Programmes	Total	Partenaires T. Financiers			Gouvernement Guinéen			Collectivités			Investisseurs Directs Nationaux			Investisseurs Directs Etrangers			TOTAL	
		Total	Mobilisé	Gap	Total	Mobilisé	Gap	Total	Mobilisé	Gap	Total	Mobilisé	Gap	Total	Mobilisé	Gap	mobilisé	GAP
1 Développement durable de la riziculture	570.000	206.000	42.155		30.529	2.232		18.641			50.956			254.447			44.387	513.733
2 Diversification pour la sécurité alimentaire	184.427	67.270	148.039		10.088	7.837		6.160			16.838			84.080			155.876	28.551
3 Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness	159.090	58.020			8.702			5.314			14.525			72.529			0	159.090
4 Promotion de la gestion durable des ressources agricoles	137.337	50.087	27.167		7.512	1.438		4.587			12.539			62.612			28.605	108.732
5 Amélioration de la qualité des services et appui aux organisations de producteurs	49.000	17.870	41.406		2.680	2.192		1.637			4.474			22.339			43.598	5.402
6 Coordination et Gestion de la mise en œuvre du PNIASA	12.000	4.376	0		656			401			1.096			5.471			0	12.000
Total	1.111.854	405.493	216.612		60.818	13.699		37.136			101.512			506.894			230.311	881.543

15.9. Tableau n°9: coût (*1 000 USD) par programmes, sous-programmes et sources de financement des cinq premières années

Programmes	An1	An2	An3	An4	An5	Total	GG	CR	IDN	PTF	IDE	100,00%	Maitre d'Ouvrage
							5,47%	3,34%	9,13%	36,47%	45,59%		Ministère de l'Agriculture
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA RIZICULTURE	570.000	206.030	79.000	78.000	51.000	570.00	30.529	18.641	50.956	203.546	254.447	570.00	
Promotion de l'irrigation et de la gestion de l'eau	100 000	100 000	50 000	50 000	50 000	350 000	19.145	11.690	31.955	127.645	159.565	350 000	DNGR
Appui à l'acquisition et la distribution des intrants et équipements agricole	50 000	100 000	25 000	25 000	0	200 000	10.940	6.680	18.260	72.940	91.180	200 000	DNA, CNOP-G, CNA
Amélioration de l'accompagnement de la filière riz par la recherche et le conseil agricole	1 000	3 000	2 000	1 000	1 000	8 000	438	267	730	2 918	3 647	8 001	IRAG
Développement des capacités d'accès aux marchés agricole	5000	3000	2000	2000	0	12000	656,4	400,8	1095,588	4376,4	5470,8	12 001	CAFEX
2 DIVERSIFICATION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE	74.458	70.257	16.453	11.253	12.006	184.427	10.088	6.160	16.838	67.261	84.080	184.427	DNA, CNOP-G, CNA
Développement des cultures vivrières autres que le riz	14 250	14 100	8 600	5 600	5 600	48 150	2 634	1 608	4 396	17 560	21 952	48 150	MA
Développement des filières pêche et aquaculture	15 550	5 000	0	0	2 300	22 850	1 250	763	2 086	8 333	10 417	22 851	MPA
Développement des filières animales	35 798	49 873	6 828	4 628	2 828	99 955	5 468	3 338	9 126	36 454	45 569	99 955	MS, MA
Développement des produits forestiers non ligneux	1 500	500	0	0	0	2 000	109	67	183	729	912	2 001	DNA, CNOP-G, CNA
Amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	4 180	292	500	500	700	6 172	338	206	563	2 251	2 814	6 173	M. EI
Gestion des crises alimentaires, des catastrophes naturelles ou d'origine humaine	3 180	492	525	525	578	5300	289,91	177,02	483,8847	1932,91	2416,27	5 301	MPA
3 PROMOTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES ET DE L'AGROBUSINESS	46.271	48.536	21.893	19.840	22.550	159.090	8.702	5.314	14.525	58.020	72.529	159.090	IRAG, ANPRO-CA
Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations agricoles et le développement de l'agrobusiness	6 670	4 750	3 700	2 700	2 300	20 120	1 101	672	1 837	7 338	9 173	20 121	DNGR, DNPR, CAFEX
Amélioration des performances des filières agro-industrielles d'exportation agricoles et d'élevage	10 000	17 650	9 550	9 450	5 950	52 600	2 877	1 757	4 802	19 183	23 980	52 600	CAFEX
Développement des infrastructures de transformation, conservation, commercialisation et d'accès au marché	15 750	14 700	7 450	6 400	5 200	49 500	2 708	1 653	4 519	18 053	22 567	49 500	M. EI
Filières animales	3 391	4 846	253	40	40	9 903	542	331	904	3 612	4 515	9 904	MPA
Pêche et aquaculture	10 160	5 960	0	0	7 500	23 620	1 292	789	2 166	8 614	10 768	23 621	SNSA, SIE, SIPAG
Système d'informations commerciales	300	630	940	1 250	1 560	4 680	256	156,312	427,2793	1706,8	2133,61	4 681	IRAG, ANPRO-CA
4 PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATUERLLES	36.800	31.640	12.240	15.965	40.692	137.337	7.731	4.721	12.904	51.546	64.436	137.337	M. Env
Aménagement des écosystèmes forestiers et la valorisation des produits forestiers	21 700	22 000	6 000	13 000	25 000	87 700	4 797	2 929	8 007	31 984	39 982	87 700	M. Env
Appui aux mesures de conservation de la biodiversité	4 610	500	50	50	14 042	19 252	1 053	643	1 758	7 021	8 777	19 253	M. Env
Sécurisation foncière	3 000	1 690	1 690	450	500	7 330	401	245	669	2 673	3 342	7 331	M. Agri
Amélioration de la gestion des ressources pastorales et génétiques	1 400	1 000	1 600	1 000	500	5 500	301	184	502	2 006	2 507	5 501	M. Agri
Amélioration de la fertilité des sols	600	900	900	265	500	3 165	173	106	289	1 154	1 443	3 166	M. Agri, M Env
Appui à la gestion des ressources halieutiques	490	550	1 000	200	150	2 390	131	80	218	872	1 090	2 391	MPA
Changement climatiques	5 000	5 000	1 000	1 000	0	12 000	656,4	400,8	1095,588	4376,4	5470,8	12 000,532	M. Env
5 AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES ET APPUI AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS	15.077	13.192	11.308	9.423	0	49.000	2.680	1.637	4.474	17.870	22.339	49.000	
Amélioration de la qualité des services publics (Agriculture, Elevage, Pêche et Environnement)	5 654	5 654	3 769	3 769	0	18 846	1 031	629	1 721	6 873	8 592	18 847	M. Agri
Amélioration de l'insertion du secteur privé agricole et du financement du secteur rural	3 769	3 769	1 000	0	0	9 423	515	315	860	3 437	4 296	9 424	M. Agri
Développement des capacités des producteurs et de leurs organisations	5 654	3 769	5 654	5 654	0	20 731	1 134	692	1 893	7 561	9 451	20 731	MPA
6 COORDINATION GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNIASA	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400	12.000	656	401	1.096	4.376	5.471	12.001	MPA, MA, ME et Men
Mise en œuvre et fonctionnement des Mécanismes institutionnels de d'orientation, de pilotage et de concertation au niveau central	600	600	600	600	600	3 000	164	100	274	1 094	1 368	3 001	
Mise en place, Comités nationaux d'orientation et de pilotage	800	800	800	800	800	4 000	219	134	365	1 459	1 824	4 001	
Fonctionnement, Unité de Gestion du PNIASA/SAKSS	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	274	167	456	1 824	2 280	5 001	
TOTAL	326.056	369.055	141.314	134.901	128.648	1.111 874	60.387	36.873	100.792	402.619	503.302	1.111.854	

15.11. Tableau n° 11 Récapitulatif des projets en cours d'exécution prise en compte en diminution des coûts des programmes du PNIASA

Type de projets	Intitulé des projets	Début	Fin	Durée	Tt M€	Tt M\$	PTF
Contrat subvention	Renforcement de la sécurité alimentaire dans les zones enclavées du Nord de la Guinée	2010	2011	1	4,24	5,93	UE
Contrat subvention	Projet de développement des filières riz, oignon et aubergine en Haute-Guinée pour lutter contre la flambée des prix (1 ^{ère} phase)	2010	2011	1	1,15	1,61	UE
Contrat subvention	Accroissement de la sécurité alimentaire dans les communautés rurales de Guinée Forestière par la Promotion de l'Agriculture et appui aux Groupements d'intérêt Economique (PAGE)	2011	2012	1	0,88	1,23	UE
Contrat subvention	Projet d'Appui à la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (PA-CNOPG)	2008	2012	4	4,36	6,10	UE
Contrat subvention	Extension et Pérennisation des Acquis du programme FABHG/ Facilité Alimentaire en Basse et Haute Guinée (EPAFA)	2011	2013	2	1,80	2,52	UE/DGCD (Be)
Contrat subvention	Sécurité alimentaire pour les familles vulnérables de Basse Guinée (SABG)	2011	2014	3	2,25	3,16	UE
Contrat subvention	Projet de développement des filières riz et maraichères en Haute Guinée	2011	2014	3	0,82	1,15	UE
Contrat subvention	Vers une autonomisation économique des femmes du bassin du Haut Cavally et une gestion durable des terroirs villageois des Monts Nimba	2011	2014	3	0,51	0,72	UE
Coordination PTF	Projet d'appui au développement durable de la pêche artisanale et de la pisciculture (PADUP)	2005	2011	6	1,82	2,52	UE
Coordination PTF	Projet de réalisation et mise en valeur d'aménagements hydro agricoles dans les préfectures de Tougué et Dabola dans le cadre du Programme Régional " Eau pour l'Afrique"	2007	2011	4	2,43	3,40	AECIO
Coordination PTF	Programme Pays du PAM	2007	2011	4	17,15	24,00	PAM
Coordination PTF	Intervention Prolongé de Secours et de Redressement (IPSR)	2007	2011	4	55,72	78,00	PAM
Coordination PTF	Réhabilitation Guéckédou Nord-ouest (RGN)	2008	2011	3	1,20	1,68	GIZ
Coordination PTF	Amélioration de la sécurité alimentaire dans la Préfecture de Koundara	2009	2011	2	1,39	0,76	AECIO/CR Esp
Coordination PTF	Etude et Planification pour le Développement Rural Durable en Moyenne et Haute-Guinée	2008	2012	4	2,74	3,83	JICA
Coordination PTF	Réduction de la dépendance en polluants organiques persistants et autres produits chimiques dans les bassins des fleuves Sénégal et Niger, à travers la gestion intégrée de la production, des nuisibles et de la pollution	2009	2012	3	2,93	4,11	FEM
Coordination PTF	Programme de gestion intégrée des ressources naturelles du Fouta Djallon	2009	2012	3	3,57	5,00	FIDA
Coordination PTF	Fonds de Crédit « Jeunes Femmes »	2010	2012	2	0,20	0,28	UE/DGCD (Be)
Coordination PTF	Appui à la maîtrise du conseil agricole par les organisations paysannes et rurales	2010	2013	3	0,72	1,01	AFD/AFDI/CERc Frce
Coordination PTF	Projet REFER (Renforcer l'esprit Entrepreneurial des Femmes Rurales)	2011	2013	2	0,31	0,44	UE/DGCD (Be)
Coordination PTF	Intensification, diversification et valorisation des productions agricoles dans la région de Kindia	2010	2014	4	1,43	2,00	Italie
Coordination PTF	Amélioration des Capacités des Organisations de Filières Riz et Huile de Palme (ACORH) / (suite du projet ACDOR)	2011	2014	3	0,70	1,53	AFD/UE
Coordination PTF	Programme de développement durable de la production de mangrove en Guinée Maritime (PRODUMA)	2011	2014	3	1,24	1,74	AFD/UE/CI Frçes
Coordination PTF	Projet de rizi-pisciculture en Guinée Forestière	2011	2014	3	3,79	5,16	UE
Coordination PTF	Appui à la Filière Riz en Basse Guinée (Riz BG+)	2011	2013	2	12,57	17,60	AFD/UE
Coordination PTF	Projet d'Urgence d'Appui à la Productivité Agricole phase 2 (PUAPA 2)	2011	2014	3		20,00	AECIO
Projet PTF GG	Projet d'Appui au Développement Rural de la Basse Guinée Nord (PADER BG Nord)	2004	2013	9	12,64	17,69	FIDA
Projet PTF GG	Programme National d'Appui aux Acteurs des filières Agricoles (PNAFA)	2011	2017	6	23,79	33,30	FIDA/OFID
Projet PTF GG	Projet de développement rural intégré de la Haute-Guinée Occidentale Dinguiraye Kouroussa (PDRI/HGO)	2004	2010	6	8,24	11,54	BID
Projet PTF GG	Projet d'appui au développement Rural de la Haute Guinée (PADER-HG)	2004	2010	6	13,29	18,60	FAD
Projet PTF GG	Deuxième Projet National d'Infrastructures Rurales (PNIR2)	2005	2011	6	35,79	50,10	BAD/BID/IDA
Projet PTF GG	Projet de Diffusion des Riz NERICA	2005	2011	6	1,44	2,02	FAD
Projet PTF GG	Projet d'Amélioration de la Production de Riz et de Légumes en Guinée dit « Projet Tripartite Guinée-Afrique du Sud-Vietnam »	2008	2011	3	4,99	6,99	RSA
Projet PTF GG	Projet Fruits et Légumes dans les Régions de Mamou et de Kindia (PROFEL Mamou-Kindia)	2003	2011	8	5,92	8,29	BADEA
Projet PTF GG	Projet de Développement Rural Intégré de Télimélé (PDRI Télimélé)	2003	2011	8	11,79	16,50	BID/OFID
Projet PTF GG	Projet de développement rural intégré de Kakoussa (PDRI/Kakoussa)	2007	2012	5	8,22	11,50	BID
Projet PTF GG	Vaccins pour le Contrôle des maladies Négligées en Afrique (VACNADA-GUINEE)	2011	2012	1	0,06	0,08	UE
Projet PTF GG	Plan National d'actions intégré de prévention et de lutte contre la Grippe Aviaire (SPINAP)	2009	2013	4	7,64	10,70	IDA/FEM
Projet PTF GG	Aménagements hydro agricoles communautaires sur financement IPSTE	2005	2015	10	4,86	6,80	BND
Projet PTF GG	Projet Régional de Gestion Durable du Bétail Ruminant Endémique en Afrique de l'Ouest (PROGEBE-Guinée)	2009	2019	10	7,19	10,06	FAD
Projet PTF GG	Projet de développement des ressources en eau et de gestion durable des écosystèmes (DREGDE/ABN)				6,43	9,00	ABN
Projet PTF GG	Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE/ OMVS)				7,50	10,50	BAD
Projet PTF GG	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAD /WAAPPI CI-Guinée)	2012	2016			9,0	
TOTAL						428,16	

Allocation budgétaire au secteur du développement rural de 1999 à 2006 (en milliards de GNF) tenant compte des taux de décaissement effectifs (34,8% en moyenne)

15.12. Tableau n°12 : Accroissement du niveau d'allocation des budgets de 1999 - 2006:

	Années							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Budget total de l'Etat	773	889	1110	1282	1450	1365	1486	1610
% d'accroissement par rapport à l'année précédente	19.6%	15%	24.8%	15.5%	13.1%	-5.9%	8.9%	8.3%
Total Agriculture et développement rural	68	62	74	62	64	53	58	64
% du budget total	8.8%	7%	6.7%	4.8%	4.4%	3.4%	3.9%	4%

Source: MEF

16. ANNEXE N°2: CADRE INSTITUTIONNEL RELATIF AU SECTEUR AGRICOLE

Le cadre institutionnel, ces dernières années, a été marqué par une instabilité, par des empiètements des attributions les unes sur les autres et des conflits de compétence entre les différents organes de l'Administration, mais aussi par la violation du principe du parallélisme des formes et du principe de la hiérarchie des textes, l'irrespect des dispositions relatives au fonctionnement des structures administratives, l'imprécision des termes de textes organiques et le manque d'éthique dans le choix des agents devant occuper des postes de responsabilités.

A l'intérieur des structures, il y a plus d'agents de conception que ceux d'exécution. Cette situation n'est pas de nature à favoriser l'exécution correcte des tâches. Au niveau des services déconcentrés, il y a un besoin réel d'effectifs, l'essentiel étant cantonné à Conakry, la capitale. Le besoin de qualification des agents est actuel et pressant. A titre d'exemple, la plupart des cadres à la tête des divisions chargées de la législation manque de qualifications requises. Ils sont souvent des ingénieurs, et lorsqu'ils sont juristes, il arrive qu'ils n'aient pas la formation spécialisée appliquée au domaine couvert par la structure.

En février 2011, les décrets fixant les attributions et l'organisation des différents départements ministériels ont été publiés. Certains parmi ces décrets renferment des erreurs qui peuvent être rectifiées par l'insertion d'un erratum. Il en est ainsi du décret n° D/2011/042/PRG/SGG du 25 février 2011 portant attributions et organisation du ministère de la pêche et de l'aquaculture qui, en même temps, qu'il maintient la Direction nationale de la pêche continentale et de l'aquaculture, institue une direction nationale de la pisciculture.

Les textes et les cadres organiques des différents ministères sont en cours de préparation. La réforme administrative engagée depuis 1984 n'est

plus du ressort du Ministère du travail et de la fonction publique. L'institution, au sein de la Présidence de la République, d'un Haut-commissariat à la réforme de l'Etat et à la modernisation de l'Administration atteste de la volonté des nouvelles autorités politiques de rompre avec les pratiques non orthodoxes ayant cours dans le passé. Il est prévu la création, par voie de décret, d'une Commission nationale de pilotage des réformes de l'Etat et de l'Administration qui aura pour mission de mettre en cohérence les améliorations apportées par secteur et les objectifs de la politique générale de l'Etat en matière de réformes. Elle devrait constituer « un cadre d'orientation, de concertation et d'impulsion ». Il serait donc, pour l'heure, prématuré de porter une appréciation objective sur la pertinence des mesures actuellement prises pour assainir l'Administration guinéenne en vue de la rendre efficiente. Cependant, il importe de souligner qu'il y a assez de lenteurs dans la mise sur pied des institutions nouvellement établies par les textes déjà adoptés.

Le pilotage et la mise en œuvre de la nouvelle politique du secteur agricole sont assurés par les ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, et celui en charge de l'élevage. Ces départements ont pour mandat de participer à la réalisation de la sécurité alimentaire et d'en assurer la durabilité. C'est à ce titre qu'ils ont, chacun en ce qui le concerne, en leur sein des instruments disposant de compétence directe ou indirecte dans le domaine agricole, au sens large.

16.1. Le Ministère de l'agriculture

Les attributions du Ministère de l'agriculture sont déterminées et sa composition définie par les dispositions du décret D/2011/043/PRG/SGG du 25 février 2011 qui abroge celle du décret

n°098/PRG/CNDD/SGG/2010 du 27 mai 2010. Aux termes du décret n°043 du 25 février 2011, le Ministère de l'agriculture est chargé, entre autres :

- d'élaborer et de veiller à l'application de la législation et de la réglementation en matière agricole ;
- de promouvoir le secteur privé dans le domaine du développement des filières de productions agricoles ;
- de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et de contrôler les programmes et projets de développement agricole et de procéder à l'évaluation de leurs impacts ;
- d'assurer la mise en place d'infrastructures d'aménagements hydro-agricoles et de pistes rurales ;
- de concevoir et de définir les axes de recherche appliquée ;
- de contribuer à la sécurité alimentaire ;
- de tenir des statistiques agricoles ;
- de veiller à l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens en matière de protection des végétaux ;
- de veiller à la gestion de ressources naturelles en matière de sécurisation foncière et de fertilité des sols ; et,
- de contribuer à la mise en place et au renforcement des structures de crédit et d'épargne accessibles aux producteurs et opérateurs du monde rural.

Le Décret n° 043 a procédé à réduction du champ de compétence attribué, autrefois, par le Décret n°098 du 27 mai 2010 au Ministère de l'agriculture. A titre d'exemples, ce département n'est plus habilité à assurer la mise en place des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits agricoles qui, désormais, est du ressort du secteur privé. En outre, s'il peut tenir des statistiques agricoles, il appartient au Ministère chargé du plan de constituer la banque de données des statistiques agricoles. La promotion de la coopération internationale dans le domaine agricole relève exclusivement du Ministère chargé de la coopération internationale et non plus de celui de l'agriculture auquel, cependant, il est attribué le droit de « participer à la mise en œuvre de la politique d'intégration économique régionale ».

Pour remplir son mandat, le Ministère de l'agriculture dispose, entre autres et au niveau central, d'une Direction nationale de l'agriculture,

d'une Direction nationale du génie rural, d'une Direction nationale des pistes rurales et d'une direction nationale des sols et du foncier rural. Cette dernière est une nouvelle création qui permettra de traiter la problématique du foncier rural.

Les services rattachés ont été maintenus, souvent avec une modification de leur dénomination, à l'exception de l'unité mobile de formation de Mamou. Cependant, aucune indication n'a été donnée relativement à aux services de rattachement, comme ce le fut sous l'empire du décret du décret n°098 du 27 mai 2010.

Parmi les organes nouvellement institués, il y a le Fonds de développement agricole (établissement public), la Société sino-guinéenne pour la coopération dans le développement agricole (société d'économie mixte) et le Conseil national de la sécurité alimentaire, en tant qu'organe consultatif au même titre que la Chambre nationale d'agriculture.

La protection des végétaux et des denrées stockées fut une matière qui relevait de la compétence d'une Division au sein de la Direction nationale de l'agriculture. C'est en 2008, qu'elle a été confiée à une structure dénommée « Service national de la protection des végétaux et des denrées stockées » érigé en service rattaché, c'est-à-dire en organe chargé de la réalisation d'actions concrètes sur le terrain. Le texte organique le concernant est en cours d'élaboration. Pour l'instant, il dispose d'une Division « contrôle sanitaire des produits », d'une Division « gestion des pesticides », d'une Division « défense culture » et d'un laboratoire protection des végétaux à Kindia. Il y a une Inspection régionale phytosanitaire par région, et un technicien spécialisé en protection des végétaux au sein chaque Direction préfectorale de l'agriculture.

En application des dispositions de l'Arrêté n°95/6822/MAEF/SGG du 13 décembre 1995 instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation, des postes de contrôle et de traitement phytosanitaires des végétaux et des produits végétaux à l'importation et à l'exportation ont été créés. Ces postes de contrôle et de traitement ont pour mandat d'empêcher, et selon les termes de l'Arrêté, « l'introduction et la dissémination, à l'intérieur du territoire national, d'organismes dangereux pour les végétaux et les produits végétaux ainsi que leur exportation vers d'autres pays (et) de décider de l'entrée et du refoulement, et au besoin, procéder au traitement phytosanitaire des végétaux et

produits végétaux à l'importation et à l'exportation ».

Trois postes de contrôle et de traitement ont été mis en place, l'un à l'aéroport international de Conakry-Gbessia, et deux autres au port autonome de Conakry et au port minier de Kamsar. En décembre 1995, dix-huit (18) postes de contrôle et de traitement à des frontières terrestres ont été institués, mais ils ne sont actuellement pas opérationnels.

Pour mettre fin aux dissensions entre services compétents en matière de contrôle de qualité des produits, l'Etat a créé un organisme dénommé « Cafex » qui regroupe en son sein les représentants des administrations concernées.

Le Service national de protection des végétaux et de denrées stockées souffre de l'insuffisance d'effectifs et de manque de moyens logistiques tels que les malles portatives contenant des instruments de contrôle, les badges et les uniformes spéciales permettant d'identifier les agents dont la plupart sont vieillissantes. Il ne dispose pas, non plus, de moyen de communication par radio indispensable pour le lancement des alertes. Les agents disposant des listes des nuisibles n'ont pas tous la capacité de les dépister. Il y a un besoin de formation en identification des organismes nuisibles de quarantaine et en analyse des risques phytosanitaires. Par ailleurs, il importe de souligner qu'en vertu des dispositions des articles 5 et 21 de la Loi L/92/027/CTR du 6 août 1992 instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux, l'inspecteur phytosanitaire est un préposé assermenté. Il ne l'est pas présentement. Le texte du serment n'est, pour le moment, pas formulé, et l'institution devant laquelle ledit serment devrait être prêté n'est pas désignée.

Concernant la gestion des pesticides, le Décret D/94/044/PRG/SGG du 22 mars 1994 a mis en place un Comité des pesticides chargé de « proposer les principes et orientations générales de la réglementation des produits, d'examiner les risques de toxicité à l'égard de l'homme, des animaux et de l'environnement de (certains) produits, (et) de proposer, éventuellement, au ministre chargé de l'agriculture, une liste de pesticides d'emploi interdit ou limité compte tenu des risques ». La Guinée, à l'heure actuelle, ne dispose pas d'un Centre antipoison. La Guinée est membre du réseau Isysphyt qui est un réseau d'échange d'informations phytosanitaires entre neuf Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre,

lequel a aidé ceux-ci à améliorer et harmoniser leurs législations en matière phytosanitaire, notamment les normes relatives à l'homologation des pesticides. Un serveur fut installé à Abidjan. C'était un projet financé par la France qui démarra en 1998, et qui a cessé ses activités en 2004 par défaut de financement d'une nouvelle phase.

Le Décret n°D/2011/043/PRG/SGG du 25 février 2011 maintient les Centres régionaux de recherche agronomique de la Guinée maritime, de la Moyenne Guinée, de la Haute Guinée et de la Guinée forestière.

16.2. Le Ministère de l'élevage

Les attributions et la structure du Ministère de l'élevage sont définies par le décret n°D/2011/049/PRG /SGG du 28 février 2011 qui lui confie la mission de concevoir, d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de la politique du gouvernement dans le domaine de l'élevage. Selon les termes du décret, le Ministère de l'élevage est spécifiquement chargé, entre autres, de promouvoir les productions animales en conformité avec la politique du gouvernement dans le domaine de l'élevage ;

- de concevoir, mettre en œuvre et accélérer l'intensification de l'élevage ;
- d'impulser l'organisation et le développement des filières de production animale ;
- de participer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté ;
- de promouvoir le secteur privé dans le domaine de l'élevage ;
- de maintenir et d'améliorer la santé animale et la santé vétérinaire sur toute l'étendue du territoire national ;
- de promouvoir l'intégration agriculture-élevage et de contribuer au règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- de mettre aux normes sanitaires les établissements de production et de transformation des produits d'élevage ;
- de promouvoir la formation continue des agents des services publics et privés ; et
- de faciliter la mise en œuvre des conventions et des traités souscrits par la Guinée sur les questions d'élevage.

Pour accomplir son mandat, outre les organes existant avant sa publication, le décret D/2011/049/PRG/SGG du 28 février 2011 a créé de nouvelles institutions. Il s'agit :

- du bureau d'études et de stratégie de développement comme service d'appui au Secrétariat général ;
- de la direction nationale de l'alimentation animale et de l'hydraulique pastorale ; et
- du Centre de lutte contre la trypanosomiase animale comme service rattaché.

La Direction nationale de la planification et de renforcement des capacités a été supprimée. Les projets et programmes ont été tous retenus. En vérité, il s'agit d'idées de projets, à l'exception de trois qui ont connu un début d'exécution. Le plan national d'actions intégrées de prévention et de lutte contre la grippe aviaire et les maladies émergentes est exécuté à environ 20%. La première phase du projet de renforcement des actions agro-pastorales dans la zone sud-est de la Guinée a été réalisée à Beyla et Kérouané. Une requête a été adressée à la Banque islamique de développement pour l'obtention d'un appui au lancement et à la conduite de l'étude de faisabilité de la seconde phase. Le programme régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest est le seul actuellement opérationnel.

Les textes organiques des Ministères ci-dessus mentionnés sont en cours d'élaboration. Ils devront être en conformité avec dispositions de la loi n°L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant principes fondamentaux relatifs à la création, à l'organisation et au contrôle de l'ensemble des structures des services publics.

16.3. Le Ministère délégué chargé de l'environnement

Il est placé sous l'autorité du ministre d'Etat chargé de l'énergie et de l'environnement. Il a été établi par le décret D/2011/047/PRG/SGG du 25 février 2011. Il est chargé, entre autres, « d'intégrer la dimension, préservation (de) l'environnement dans les programmes et projets de développement..., d'assurer la protection de l'environnement contre toutes les formes de dégradation en collaboration avec les structures concernées, (et) de veiller à l'exploitation rationnelle des forêts et de la faune sauvage ».

Pour accomplir sa mission, le Ministère délégué chargé de l'environnement dispose d'une Direction nationale de l'environnement, d'une Direction nationale des eaux et forêts et d'une Direction nationale de l'assainissement et du cadre de vie. L'ancienne Direction nationale des aires protégées a été supprimée et remplacée par

l'Office guinéen de la diversité biologique et des aires protégées, organisme personnalisé qui, certainement prendra la forme d'un établissement public à caractère administratif. Une « Unité climat » a été mise en place pour prendre en compte l'aspect changement climatique. Parmi les services rattachés maintenus, il y a le Centre de protection du milieu marin et des zones côtières et le Centre de foresterie rurale, de promotion des forêts communautaires et privées.

Relativement aux services déconcentrés, il y a une Inspection régionale de l'environnement et des eaux et forêts par région administrative, une Direction préfectorale de l'environnement et des eaux et forêts par préfecture et une Direction communale de l'environnement et des eaux et forêts par commune. A l'effet de promouvoir l'aspect cogestion, il a été établi deux organes consultatifs que sont le Conseil national de l'environnement et du développement durable et le Comité national de gestion des produits et substances chimiques. Les programmes et projets publics n'ont, pour l'heure, pas encore été formellement créés par le département. Il est prévu l'édiction d'un décret fixant les statuts des établissements publics, les attributions et l'organisation des programmes et projets et des organes consultatifs.

16.4. Le Ministère de la pêche et de l'aquaculture

Les prérogatives et l'organisation du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture sont précisées par les dispositions du Décret n°D/2011/042/PRG/SGG du 25 février 2011. Il est chargé de concevoir, d'élaborer, de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture.

A ce titre, il est chargé, entre autres :

- de concevoir et d'élaborer la législation et la réglementation en matière de pêche et d'aquaculture ;
- de conduire les recherches permettant d'évaluer les ressources halieutiques pour assurer la durabilité de leur exploitation ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre, en relation avec les institutions concernées, la politique de suivi, de contrôle et de police des pêches ;
- d'adopter des mesures appropriées conformes aux normes internationales pour faire respecter le droit des consommateurs ;

- d'assurer la promotion des organisations professionnelles du secteur ;
- de promouvoir les technologies appropriées pour le développement intégré du secteur de la pêche et de l'aquaculture, et
- de veiller à l'application de la législation et de la réglementation environnementale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Pour remplir sa mission, le Ministère comprend les structures suivantes :

- Un cabinet
- Un Secrétaire Général ;
- la Division des Affaires Financières ;
- le Division des Ressources Humaines ;
- le Bureau de Stratégie et de Développement ;
- l'Inspection Générale ;
- le Service des Domaines Infrastructures et Equipements de Pêche et de l'Aquaculture ;
- le Secrétariat Exécutif du Comité Paritaire
- la Direction nationale de la pêche maritime ;
- la Direction nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture ;
- la Direction Nationale de la Pisciculture ;
- l'Observatoire national des pêches
- le Centre National de Surveillance et de Protection des pêches ;
- le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
- le Service Industries et Assurance Qualité des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- le Fonds d'appui au secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- le Service des relations extérieures et des NTIC ;
- le Service de documentation et des archives ;
- la Cellule genre et équité ;

La Direction nationale de la pêche continentale et de l'aquaculture est dénantie du volet pisciculture. La mention concernant l'introduction, à l'article 10 du décret, de la chambre du commerce, d'industrie et de l'artisanat où les professionnels de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas représentés est une erreur qui s'est glissée dans le texte, qui pourrait être corrigée à l'aide d'un erratum. Il devrait s'agir de la chambre nationale d'agriculture où le poste de Vice-président est occupé, depuis plusieurs

années, par un opérateur privé évoluant dans le secteur de la pêche.

L'Observatoire national des pêches et le Fonds d'appui au secteur de la pêche et de l'aquaculture qui sont des établissements publics créés, par décret, depuis 2009, n'ont pas de conseils d'administration constitués. Les institutions qui en sont dotées (Centre national de surveillance et de protection des pêches, centre national des sciences halieutiques de Boussoura), fonctionnent comme des services rattachés et non pas comme des organes sous tutelle.

Le conseil d'administration (CA) du Centre national de surveillance et de protection des pêches et celui du Centre national des sciences halieutiques de Boussoura ne se sont pas réunis, en session, depuis 1998. Le CA de chacun de ces deux établissements publics à caractère administratif est présidé par le représentant de l'autorité de tutelle. Ce choix n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°D/93/100/PRG/SGG du 6 mai 1993 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des établissements publics à caractère administratif. En effet ce décret, en son article 2 alinéa 2, précise que « les représentants de l'autorité de tutelle ne peuvent, en aucun cas, être élus président ou vice-président (du conseil d'administration) » d'un établissement public à caractère administratif.

Au demeurant, pour assurer la qualité sanitaire des produits halieutiques, le ministère dispose d'un service rattaché dénommé « Service industries et assurance qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture », ou « SIAQPPA » en abrégé.

Le SIAQPPA, dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, vérifie les conditions de production, de conservation et de commercialisation des produits issus de la pêche et de l'aquaculture destinés à la consommation humaine et, le cas échéant, procède à leur certification. Il veille au respect, par les acteurs de différentes filières, des normes nationales relatives à la qualité sanitaire des produits. Il émet, s'il y a lieu, les agréments techniques et sanitaires et/ou autorisations pour les fabriques de glace, les moyens destinés au transport des produits halieutiques, les établissements de traitement et/ou de transformation des produits, les établissements aquacoles, les entrepôts frigorifiques, et les navires de pêche.

16.5. Les Chambres consulaires :

La Chambre nationale de l'agriculture et la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat sont des structures du secteur privé qui ont pour mission de collecter et de diffuser les informations économiques et techniques à leurs adhérents, de représenter et de défendre les intérêts de ses membres. Les décrets récemment pris pour fixer les attributions et définir les structures des départements ministériels intervenant dans le domaine agricole ont érigée, expressément, ces chambres en organes consultatifs.

La mise en œuvre des orientations relatives à la sécurité alimentaire nécessitera la réalisation d'importants investissements tant de la part du Gouvernement que de celle du secteur privé. En ce qui concerne les investissements publics, ce sont trois importants départements qui sont investis des pouvoirs de mobilisation de l'appui extérieur, de suivi des différentes étapes des projets et de programmation des investissements. Il s'agit du Ministère en charge du plan qui dispose d'une direction nationale de la programmation des investissements publics, du Ministère de l'économie et des finances qui comprend une Direction nationale des marchés publics et de l'Administration de contrôle des grands projets placée sous l'autorité directe du président de la République. De cette situation, il résulte :

- Un déficit dans la coordination de l'appui extérieur ;
- l'application désordonnée des critères d'éligibilité des projets publics.

En ce qui concerne l'investissement privé, il a été créé une Agence de la promotion des investissements privés qui sert désormais de guichet unique de l'investisseur privé et d'interface entre les opérateurs privés et l'Etat.

16.6. L'Agence de promotion des investissements privés (APIP-GUINEE)

L'APIP-Guinée est établi par décret n°D/2011/172/PRG/SGG du 3 juin 2011 en remplacement de l'Office de promotion des investissements privés. Selon les termes de son texte de création, l'APIP-Guinée est chargée

« d'encourager et de soutenir le développement des investissements directs étrangers et nationaux, de contribuer d'une part, à l'amélioration du climat des affaires, et d'autre part, au développement et à la régulation des zones industrielles et d'activités économiques ».

L'APIP-Guinée dispose d'un conseil d'administration. Parmi les institutions ayant pour mission de contribuer à la sécurité alimentaire, ce sont le ministère de l'agriculture et la chambre nationale de l'agriculture qui en sont membres. Elle est placée sous la tutelle du ministre en charge des investissements privés.

Le décret de création, bien que visant la loi portant cadre institutionnel des établissements publics à caractère administratif, ne donne aucune indication expresse sur sa nature juridique de l'APIP-Guinée. La présomption qu'il s'agit d'un établissement public à caractère administratif est tirée de l'article 36 qui dispose que lorsque l'APIP-Guinée bénéficie d'un fonds de la coopération internationale, ce fonds est géré conformément aux textes en vigueur « régissant les EPA » ; sauf dérogation lorsque la gestion dudit fonds est soumise à des règles particulières définies par la convention de financement. L'APIP-Guinée comprend une Direction générale et trois Départements qui sont :

- le Département Guichet unique ;
- le Département promotion des investissements ;
- le Département assistance technique et suivi, et
- le Département études et statistiques.

Elle renferme, en outre, une Agence comptable chargée d'effectuer les opérations financières et d'en établir la comptabilité. Le Guichet unique comporte, en son sein, le Secrétariat technique de la Commission nationale des investissements laquelle est chargée de veiller à l'application des dispositions du code des investissements notamment celles relatives à l'accès au régime privilégié. Aussi convient-il de mentionner qu'une Direction nationale d'appui à l'investissement et aux projets a été créée au sein du Ministère délégué des guinéens de l'étranger dont les textes organiques sont en cours d'élaboration.

Graphique n°2 : Incidence de la pauvreté en 2020 sous des stratégies de croissance alternatives (%)

Des stratégies de croissance isolées visant individuellement l'un ou l'autre des principaux sous-secteurs du secteur rural baisseraient le taux de pauvreté moins que proportionnellement à l'effort qui y serait consenti sauf dans le cas du riz où la réduction de la pauvreté obtenue serait plus que proportionnelle.

Le sous secteur agricole restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours de 10-15 prochaines années.

Le potentiel de réduction de la pauvreté pourrait être plus grand si la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

